



## Document d'objectifs du site Natura 2000

### « Campo dell'Oro » (FR 9400619)

## Plan de gestion du site du Conservatoire du littoral

### « Ricantu »



Approuvé par arrêté préfectoral n°2010 361 -0009 du 27/12/2010



Conservatoire du littoral

2010

# **Document d'objectifs du site Natura 2000**

## **« Campo dell'Oro » (FR 9400619)**

### **Plan de gestion du site du Conservatoire du littoral**

#### **« Ricantu »**

**Chargée de l'étude :** Roselyne LEONARDINI

**Avec la contribution de :**

José BORGHESI, Conseil Général de Corse-du-Sud

Maryvonne CHARRIER, UMR CNRS 6553 - Université de Rennes 1

Alain FREYTET, Paysagiste conseil auprès du Conservatoire du littoral

Stéphanie JACQUEMIN, Conseil Général de Corse-du-Sud

David LUCENA, Mairie d'Ajaccio

Annegret NICOLAI, UMR CNRS 6553 - Université de Rennes 1

Guilhan PARADIS, Botaniste

Carole PIAZZA, Conservatoire Botanique National de Corse

Bernard RECORBET, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

Angélique SANTONI, Conseil Général de Corse-du-Sud

**Crédit photographique :** Roselyne LEONARDINI (sauf mention contraire)

**Ce rapport doit être cité sous la forme de :** CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 2010. Document d'objectifs du site Natura 2000 « Campo dell'Oro » (FR 9400619). Plan de gestion du site du Conservatoire du littoral « Ricantu ». Conservatoire du littoral, Corse : 1 - 103 + annexes

# Sommaire

<b>I. Diagnostic écologique et patrimonial</b> .....	4
<b>A. Présentation du site</b> .....	4
1. Localisation et contexte général .....	4
2. Aspect foncier .....	6
3. Différents périmètres protégeant le site .....	8
<b>B. Milieu physique</b> .....	11
1. Climat .....	11
2. Géologie et géomorphologie du littoral .....	11
3. Réseau hydrographique et hydrologie .....	11
4. Hydrodynamisme .....	11
5. Dynamique d'érosion du littoral .....	11
<b>C. Patrimoine naturel</b> .....	12
1. Un paysage d'envergure .....	12
2. Végétation .....	15
3. Habitats .....	28
4. Faune .....	36
<b>D. Activités humaines</b> .....	44
1. Partie Ouest du site déjà aménagée .....	44
2. Ancien camp de vacances de l'armée .....	45
3. Partie Est du site .....	49
<b>II. Bilan de l'aménagement et de la gestion</b> .....	51
<b>A. Le stationnement, la promenade et les pins</b> .....	51
<b>B. Le muret</b> .....	55
<b>C. La reconstitution de la lande et du cordon sableux</b> .....	56
<b>III. Enjeux et objectifs</b> .....	59
<b>A. Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire</b> .....	59
<b>B. Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site</b> .....	60
<b>C. Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée</b> .....	61
<b>D. Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré</b> .....	64
<b>IV. Fiches actions</b> .....	65
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	100
SOURCES INTERNET .....	102
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	103
ANNEXES .....	104

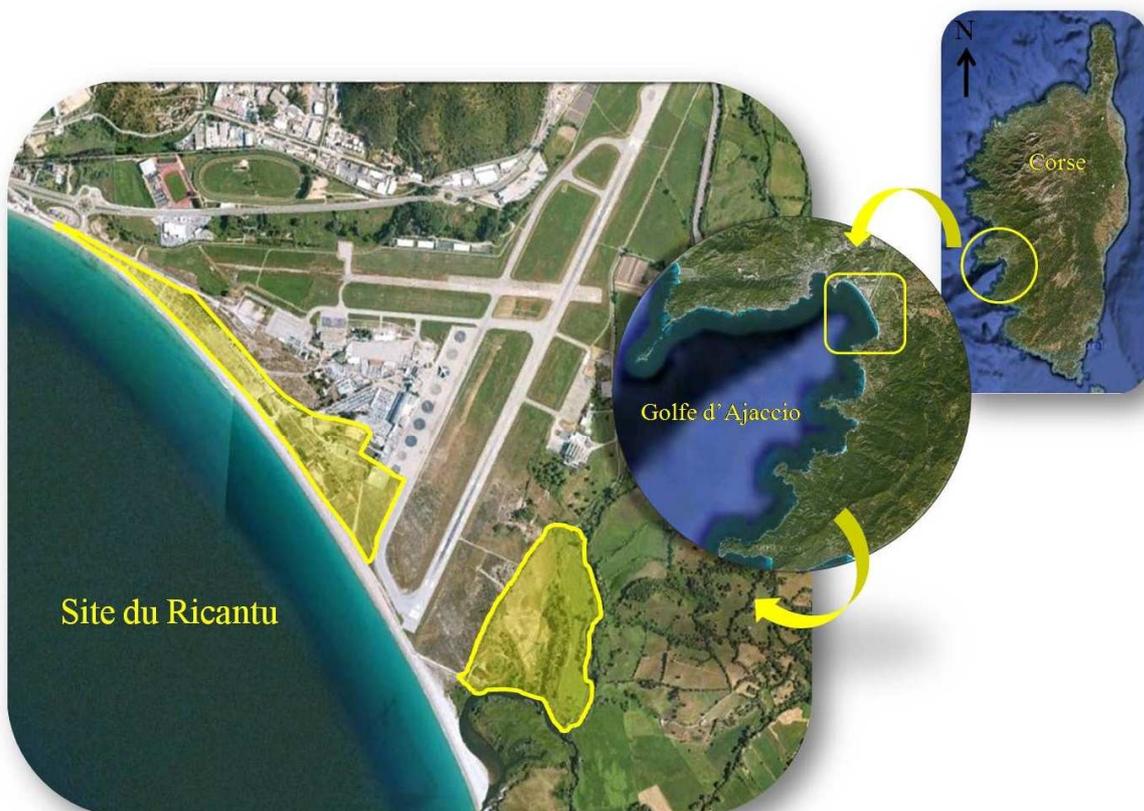
# I. Diagnostic écologique et patrimonial

## A. Présentation du site

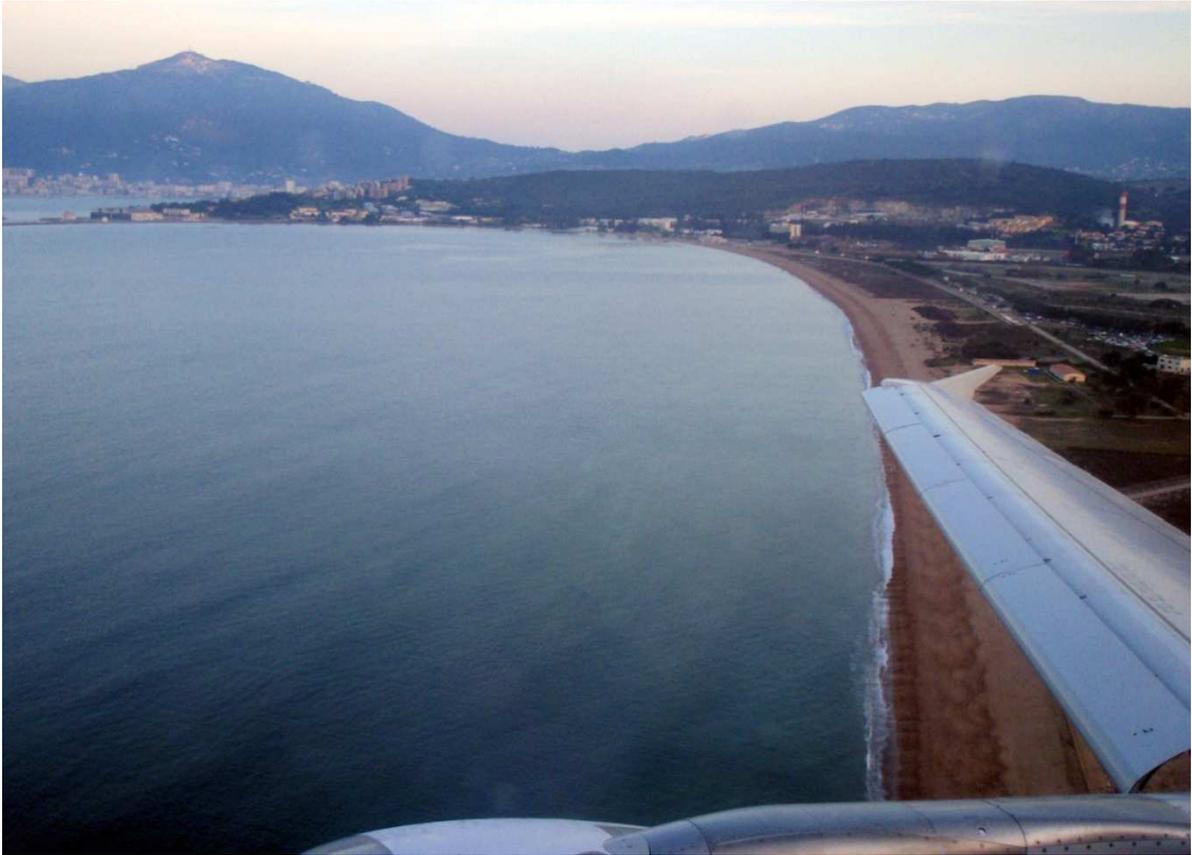
### 1. Localisation et contexte général

A l'interface entre l'agglomération ajaccienne et le rivage naturel qui marque l'embouchure de la Gravona et du Prunelli, le Ricantu (Figure 1) présente aujourd'hui plusieurs facettes et plusieurs vocations :

- Avec l'aéroport Napoléon Bonaparte (anciennement Campo dell'Oro) situé à proximité, il est d'abord une porte d'entrée et une vitrine de la Corse par laquelle transitent de nombreux voyageurs (Figure 2) ;
- Dans ce site naturel au seuil de la ville, la lande à genêt forme un écosystème d'une haute valeur biologique et patrimoniale. Une communauté de plantes et d'animaux particulièrement remarquables s'y maintient dans des conditions difficiles ;
- Pour beaucoup d'Ajacciens, le Ricantu est avant tout un lieu de détente, de promenade et de baignade, qui connaît tout au long de l'année une fréquentation importante (GALLERAS, 1996 ; GALLERAS, 1997).



**Figure 1** : Localisation du site du Ricantu (fond de carte Google Earth).



**Figure 2 :** Le site du Ricantu vu du ciel en arrivant sur l'aéroport Napoléon Bonaparte (© Perrier).

Livré pendant des années à des usages incontrôlés qui l'ont conduit à un état fortement dégradé, le site a été au début des années 2000 en partie réaménagé par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (Cdl). Cette opération d'aménagement et de réhabilitation réalisée en partenariat avec l'Etat, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) et l'Union Européenne, a eu pour objectif de trouver un équilibre entre la protection de ce site et sa mise en valeur, tant d'un point de vue paysager que fonctionnel.

Le site du Ricantu, en tant qu'entité du Cdl, est en réalité un ensemble de plusieurs composantes :

- Une partie située à l'Ouest de l'aéroport (Figure 1) et formée de deux zones différentes :
  - la zone réhabilitée, regroupant le cordon sableux, la lande, la promenade et l'aire de stationnement ;

- la zone constituée du parking gratuit et de l'ancien camp de vacances de l'armée, où l'opération de restauration et de mise en valeur est en cours d'étude ;
- Une partie située à l'Est de l'aéroport, le long de la Gravona et du Prunelli (Figure 1) et qui est une zone peu connue du public.

## **2. Aspect foncier**

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, Le Conservatoire du littoral a bénéficié d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) sur les terrains de l'arrière-plage du Ricantu (10 ha environ), concédés auparavant à la CCIACS<sup>1</sup> en tant que domaine public aéroportuaire ; et sur une parcelle située à l'Est de l'aéroport, d'une superficie de 24 ha (soit les parcelles AD 83 et 114). Cette AOT, accordée par l'état pour une durée de 18 ans, a permis au Cdl d'aménager une partie du site du Ricantu. Depuis, suite au transfert du domaine aéroportuaire de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), opéré par la loi du 22 janvier 2002, la CTC s'est substituée à l'Etat dans les droits et obligations découlant de l'AOT. Une nouvelle convention entre le Conservatoire et la CTC a donc été mise en place et à l'occasion de laquelle le périmètre confié au Cdl a été agrandi. Elle a pour objet le transfert de gestion d'emprises immobilières incluses dans le domaine public aéroportuaire de la Collectivité Territoriale de Corse au profit du Cdl, mettant ainsi fin à l'ancienne AOT. Cette convention, concernant une superficie totale d'environ 41 ha, a été établie pour une durée illimitée et est entrée en vigueur le 15 Novembre 2009, date de sa signature. Les parcelles concernées (Figure 3) par cette convention sont à présent : AD 83, 101, 107, 108, 109, 114 (les parcelles 101, 107 et 109 n'étant qu'en partie concernées en raison de la présence de bâtiments ou de chemin d'accès).

Du 31 janvier 2001 au 31 décembre 2006, le Cdl a bénéficié d'une AOT du Domaine Public Maritime (DPM) pour la pose de ganivelles. Celles-ci ont été mises en place afin de protéger le cordon sableux. A l'heure actuelle, cette AOT n'a pas été renouvelée.

---

<sup>1</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud



**Figure 3** : Délimitation de la zone concernée par la convention entre le Cdl et la CTC (fond de carte Google Earth).

### 3. Différents périmètres protégeant le site

De par sa localisation, le site du Ricantu est soumis à la **loi Littoral** (loi n° 86-2 du 3 janvier 1986). L'article L146-6 de cette loi impose aux POS<sup>2</sup> et PLU<sup>3</sup> des communes littorales de préserver les espaces naturels sensibles et remarquables tels que les marais, les lagunes, les dunes ou les forêts littorales (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le **POS** de la commune d'Ajaccio, approuvé en 1999, classe le site du Ricantu en partie en zone naturelle mais aussi en zone d'aménagements aéroportuaires. Ces deux zones présentent différents degrés de risque d'inondation (Figure 4). Le PLU est, quant à lui, en cours de réalisation et devrait être approuvé dans le courant de l'année 2010.

Le site du Ricantu présente également un périmètre d'inventaires sous la forme d'une **ZNIEFF**<sup>4</sup> de type I, n° 940004130, intitulée « Embouchure et zone humide Gravona-Prunelli » (<http://inpn.mnhn.fr> ; Figure 6).

Un périmètre réglementaire est aussi présent sous la forme d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (**APPB**) mis en place par le préfet de Corse-du-Sud et s'appliquant à quatre zones distinctes (Figure 6).

Enfin, le site est classé site **Natura 2000** n° FR 9400619, intitulé « Campo dell'Oro (Ajaccio) » (<http://natura2000.environnement.gouv.fr>). Il est à noter que le périmètre contractuel et celui du domaine du Conservatoire du littoral diffèrent légèrement, le second étant un peu plus vaste (Figure 6).

A noter également l'existence de trois sites **Natura 2000 en mer** présents dans le golfe d'Ajaccio (<http://natura2000.environnement.gouv.fr> ; Figure 5) : le SIC<sup>5</sup> n° FR9402017 proposé au titre de la directive « Habitats » et la ZPS<sup>6</sup> n° FR9410096 proposée au titre de la directive « Oiseaux » et qui s'étendent tous deux depuis Capo di Feno au Nord, jusqu'à Capo di Muro au Sud ; la ZPS n° FR9412001 localisée sur la pointe d'Aspretto qui abrite une colonie de goélands d'Audouin (*Larus audouinii*).

---

<sup>2</sup> Plan d'Occupation des Sols

<sup>3</sup> Plan Local d'Urbanisme

<sup>4</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

<sup>5</sup> Site d'Importance Communautaire

<sup>6</sup> Zones de Protection Spéciale

Légende :

- 1ND Zone de protection des espaces et milieux littoraux fragiles ou remarquables au titre de l'article L146-6
- ND Zone à protéger
- NDitf Zone naturelle protégée avec risque d'inondation, aléa très fort
- II UPa Zone d'aménagements aéroportuaires sans risque d'inondation
- II UPm Zone d'aménagements aéroportuaires avec risque d'inondation, aléa modéré
- II UPf Zone d'aménagements aéroportuaires avec risque d'inondation, aléa fort
- II UPt Zone d'aménagements aéroportuaires avec risque inondation, aléa très fort

0 \_\_\_\_\_ 350m



Figure 4 : POS de la commune d'Ajaccio pour le secteur du Ricantu (fond de carte Google Earth).

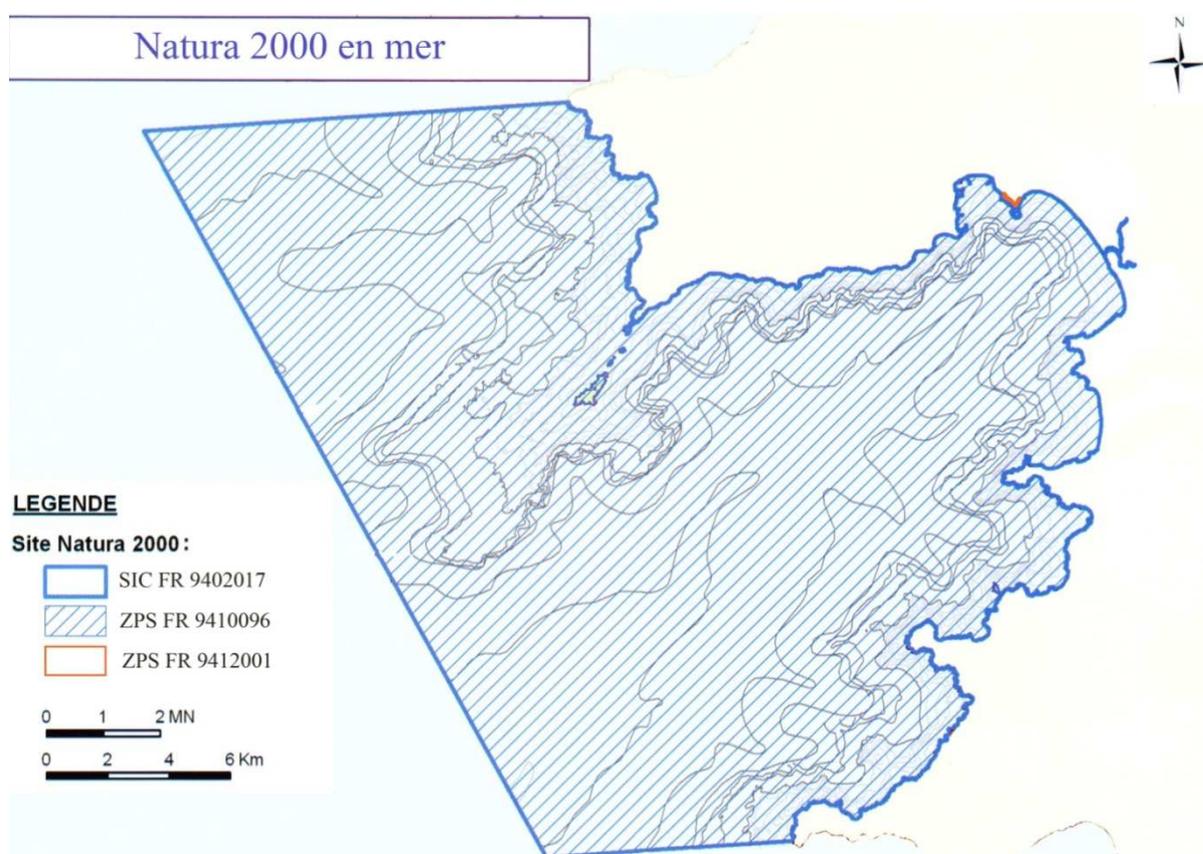
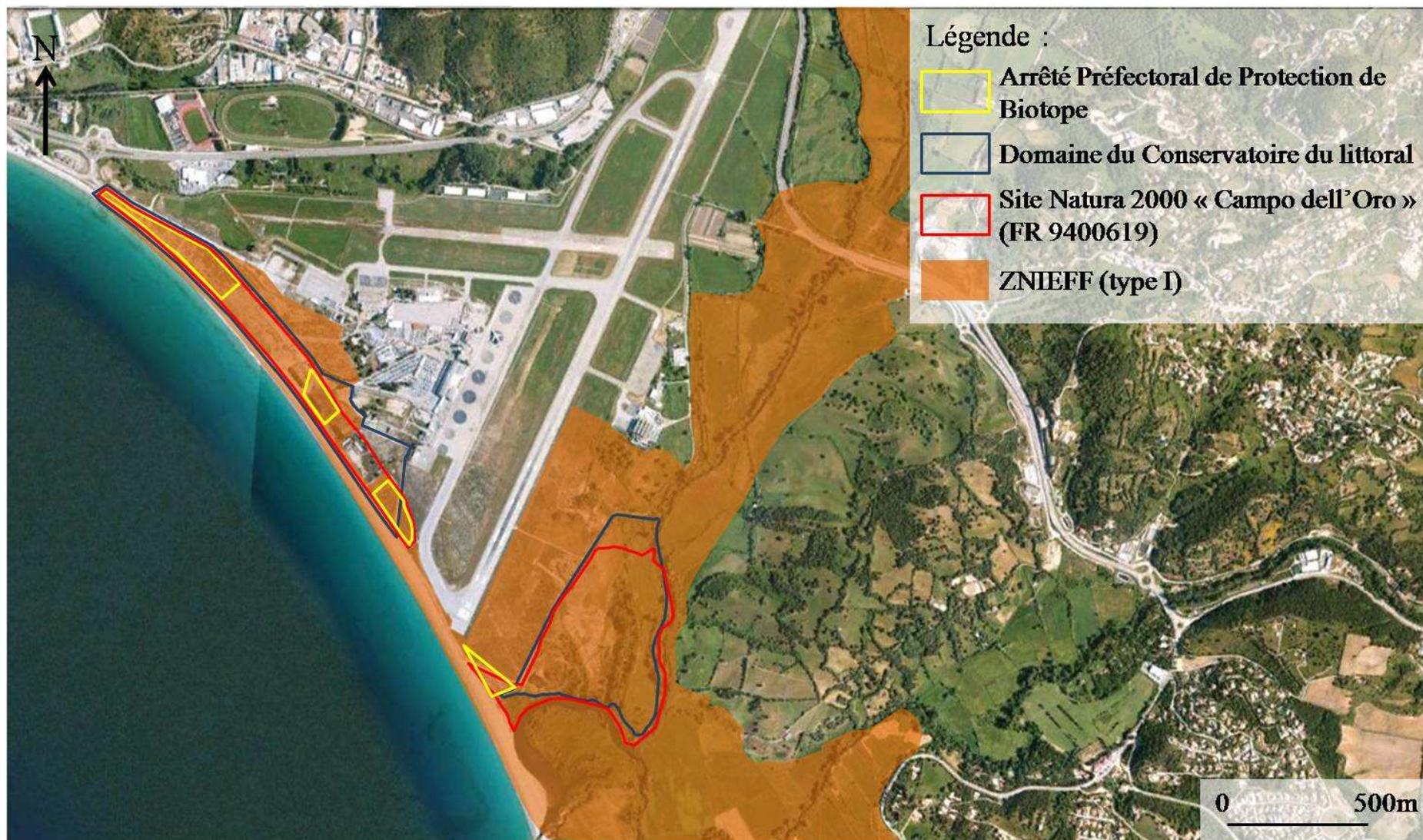


Figure 5 : Périmètre des sites Natura 2000 en mer dans le golfe d'Ajaccio (d'après <http://natura2000.environnement.gouv.fr>).



**Figure 6 :** Délimitation des différents périmètres protégeant le site du Ricantu (d'après <http://195.221.141.2/ATLAS/Map.aspx> ; fond de carte Google Earth).

## **B. Milieu physique**

### **1. Climat**

Le site du Ricantu est soumis à un climat de type méditerranéen. Les pluies, pouvant être parfois violentes, ont lieu au printemps et en automne et elles sont entrecoupées par une longue période de sécheresse estivale.

Les vents dominants ont une orientation Sud-Ouest à Ouest, mais des vents d'Est peuvent également souffler sur le site.

### **2. Géologie et géomorphologie du littoral**

La plage du Ricantu est formée par des apports sédimentaires de la Gravona et du Prunelli, constituant une grande unité sédimentaire d'environ 3.5 km de long.

Le site comporte une terrasse sablonneuse fluvio-marine datant probablement de l'holocène (SYMBIOSA, 2009).

### **3. Réseau hydrographique et hydrologie**

Autrefois, la Gravona était composée de deux bras, l'un se jetant à l'extrémité Ouest du site et l'autre à l'extrémité Est. La construction de la route nationale RN 196 menant à Ajaccio a conduit à la « fermeture » du bras situé à l'Ouest. Le bras restant, conflue avec le Prunelli à moins de 500 m de l'embouchure ; tandis que l'ancien bras de la Gravona est aujourd'hui asséché, bien que parfois des écoulements soient présents lors de fortes crues du fleuve (SYMBIOSA, 2009).

Les bassins versants de la Gravona et du Prunelli ont une superficie respective de 314 et 277 km<sup>2</sup>, soit près de 600 km<sup>2</sup> « qui sont drainés et dont les écoulements et apports solides débouchent sur la plage » (OLIVEROS *et al.*, 1997).

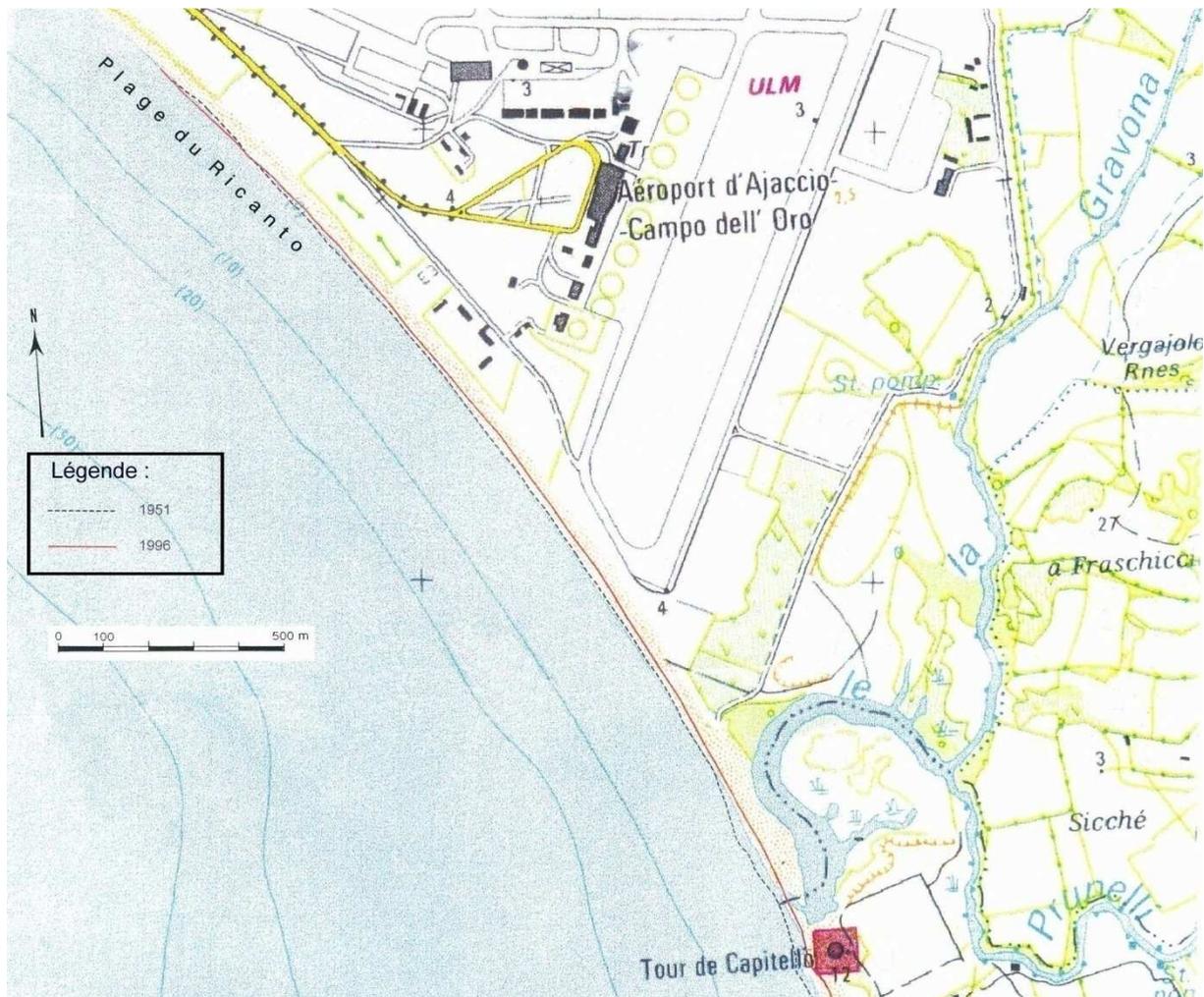
### **4. Hydrodynamisme**

La plage est ouverte au secteur Sud-Ouest à Ouest et est soumise à des houles provenant essentiellement des secteurs Ouest/Sud-Ouest et Nord-Ouest (OLIVEROS *et al.*, 1997).

### **5. Dynamique d'érosion du littoral**

Une étude réalisée par le BRGM (OLIVEROS *et al.*, 1997) a comparé l'évolution du trait de côte entre 1951 et 1996 par l'analyse de photographies aériennes. Il a ainsi été mis en

évidence que la partie Nord du Ricantu n'a été que peu affectée par ce recul, tandis que la partie Sud présente un recul plus marqué de son trait de côte (Figure 7). Ceci pourrait s'expliquer par l'ancienne activité d'extractions massives de granulats dans le lit de la Gravona et l'endiguement de son cours inférieur (OLIVEROS *et al.*, 1997).



**Figure 7 :** Evolution du trait de côte entre 1951 et 1996 sur le site du Ricantu (OLIVEROS *et al.*, 1997).

## C. Patrimoine naturel

### 1. Un paysage d'envergure

La plage du Ricantu est comme un arc tendu entre la pointe d'Aspretto au Nord et la tour de Capitello au Sud. Elle souligne d'un trait blanc la base des montagnes qui s'élèvent en arrière-plan au dessus de la mer.

La dimension des motifs en présence génère un spectacle grandiose :

- Le golfe d’Ajaccio en premier lieu, cadré par les montagnes qui se présentent en plans successifs et qui définissent par leurs grandes silhouettes un vaste cirque ouvert sur la mer. Au large, le golfe se referme en pleine mer, inséré entre les îles Sanguinaires et la pointe massive de Capo di Muro.
- La ville d’Ajaccio ensuite, qui se livre avec plus ou moins de force selon l’heure. Le matin, éclairée de pleine face, elle se révèle dans toute sa clarté (Figure 8) ; le soir, à contre jour, elle laisse parler son relief. Rarement une plage naturelle de cette ampleur livre un point de vue aussi clair et lisible sur une grande ville. Distante de quatre kilomètres, la ville est suffisamment proche pour qu’on puisse en distinguer les détails et l’implantation, et suffisamment éloignée pour que l’on ne se sente pas dans une ambiance urbaine ou périurbaine.



**Figure 8 :** Ajaccio vue depuis la plage du Ricantu.

- La plage même du Ricantu occupe au sein de cette grande scène une position cruciale, entre les deux « rives » du golfe, mais aussi entre les deux grands dégagements qui permettent au regard d’embrasser autant d’espace : la mer d’un côté, la plaine de Campo dell’Oro de l’autre. Ces deux étendues horizontales jouent un rôle primordial dans la lisibilité et l’ampleur de ce site. Si l’œil peut parcourir la crête des montagnes pour prendre la mesure du golfe, il fait aussi son chemin le long de la lame blanche de la grande plage sablonneuse. Elle s’offre depuis différents points de vue, comme un des traits qui se dessinent avec le plus de force (FREYTET, 1996).

La partie Est du site du Ricantu offre un paysage d’une nature bien différente de celle décrite précédemment. Jouxant la Gravona et son embouchure, ce secteur possède un cadre calme et isolé, dont la végétation, adaptée à un terrain inondable (Figure 9) et à des crues pouvant parfois être importantes, abrite une avifaune riche et variée.



**Figure 9** : Jonchaie se développant au cœur d'une dépression résultant d'anciens prélèvements de sable.

En remontant le long du fleuve, le paysage varie, alternant les ambiances de sous-bois au bord de l'eau (Figure 10) et les prairies pouvant servir de pâturage aux bovins (Figure 11).



**Figure 10** : Barque ancrée sur les rives de la Gravona.



**Figure 11** : Prairie sur la partie Est du site du Ricantu.

## 2. Végétation

### a. Partie Ouest du site

Plusieurs études ont été menées sur la végétation du site du Ricantu (MILANO, 1989 ; DONNET & SALICETI, 1996). La plus récente, réalisée par G. PARADIS (SYMBIOSA, 2009), fournit une cartographie très précise de cette végétation (cartes : Figure 12, Figure 13 ; légendes : Figure 14, Figure 15) en détaillant les différents groupements phytosociologiques.

- **Les formations de la partie antérieure de la terrasse**

- Le groupement des *Euphorbio paraliae-Ammophiletea australis* en mosaïque avec des espèces des *Malcolmietalia ramosissimae* : le cordon sableux protégé du piétinement par les ganivelles est principalement composé par *Medicago marina*, *Sporobolus pungens*, *Achillea maritima*, *Silene sericea* et *Corynephorus divaricatus*. Cependant suite aux tempêtes de 2008 et 2009, une grande partie de ce cordon a été détruit.

- Le groupement dégradé des *Euphorbio paraliae-Ammophiletea australis* : il est présent dans des zones non protégées contre le piétinement. Les espèces dominantes au sein de ce groupement sont *Medicago marina*, *Elytrigia juncea* et *Sporobolus pungens*.

- **Les formations à genêt de Salzman et à scrophulaire rameuse**

- La mosaïque à *Scrophularia ramosissima* et formation végétale basse : elle se situe sur la partie antérieure de la terrasse. La scrophulaire est essentiellement accompagnée par *Medicago marina*, *Achillea maritima* et quelques autres espèces des *Malcolmietalia*. Quelques individus de *Genista salzmannii* et d'*Helichrysum italicum* peuvent parfois être observés.

- La mosaïque à *Scrophularia ramosissima* - *Genista salzmannii* et formation végétale basse : elle n'est présente que sur le secteur de l'ancien terre-plein. *Genista salzmannii* est l'espèce dominante, la végétation basse réduisant au fur et à mesure que la lande se développe.

- La mosaïque à *Genista salzmannii* et formation végétale basse : en plus du genêt qui est l'espèce représentative de cette formation, on observe de nombreuses espèces pérennes et bisannuelles telles que *Glaucium flavum*, *Silene vulgaris*, *Urospermum dalechampii*, *Carlina corymbosa*, *Jasione montana*, *Corrigiola telephiifolia*, *Reichardia picroides* et *Rumex acetosella*. Dans ses stades les plus évolués, la lande est accompagnée d'une litière de mousses et de lichens.

Jadis, cette lande occupait l'ensemble de la vaste terrasse sablonneuse sur laquelle a été aménagée la zone aéroportuaire. Seule une partie de cette végétation originelle subsiste encore aujourd'hui en arrière de la plage et dans le secteur de l'aéroport.

- **La végétation thérophytique printanière**

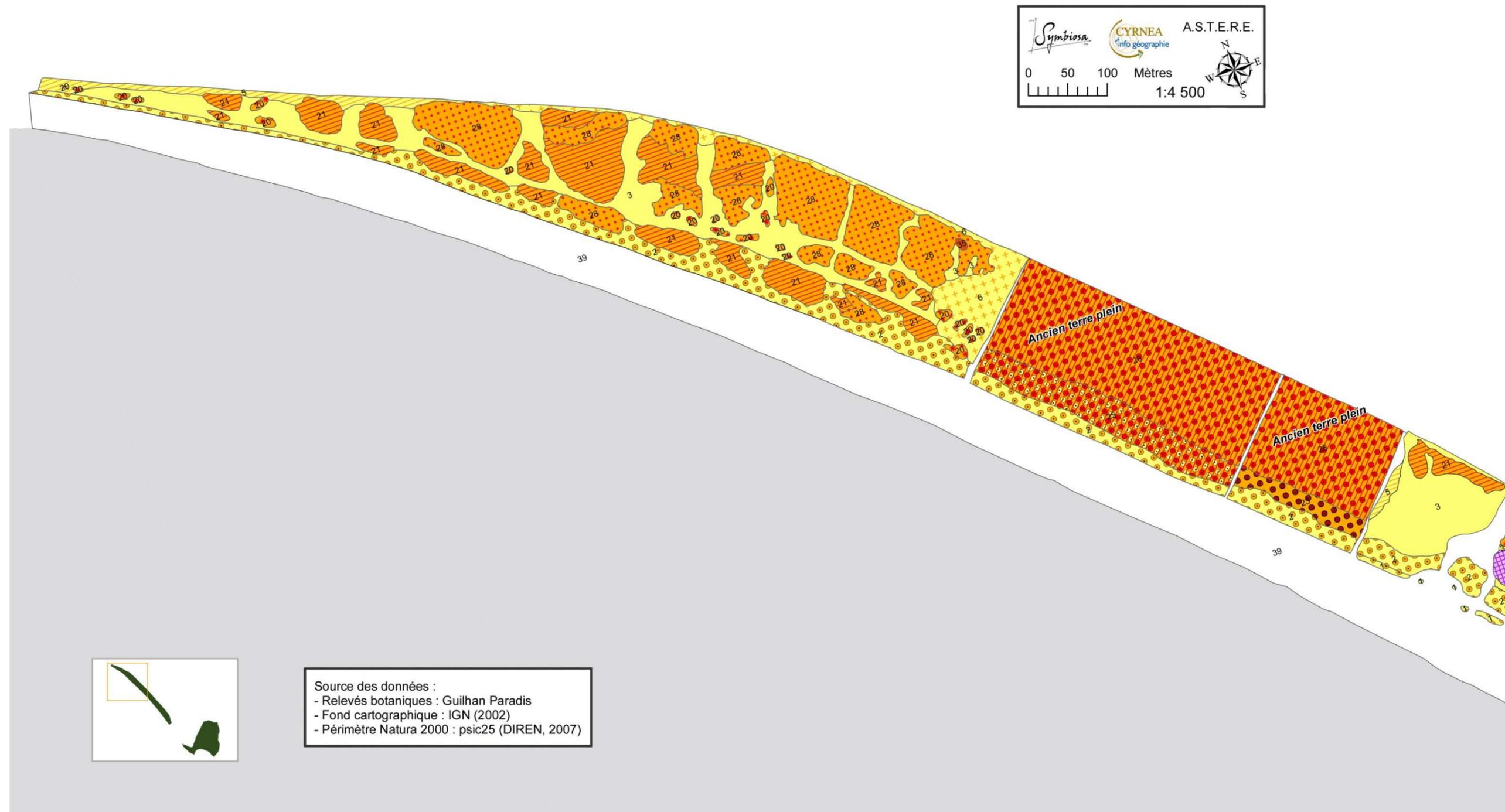
- Le groupement à *Silene sericea* et hémicryptophytes à tiges prostrées : il est localisé à l'Est de l'ancien terre-plein, dans une zone qui est à la fois soumise aux influences de la mer et à un phénomène de piétinement. On y recense principalement *Paronychia argentea*, *Corrigiola telephiifolia*, *Jasione montana*, *Rumex acetosella* et *Romulea columnae* subsp. *rollii*.

- Le groupement à *Silene sericea*, *Vulpia fasciculata* et *Corynephorus divaricatus* subsp. *articulatus* : il est présent sur les anciens sentiers et anciennes zones de passages de véhicules. *Linaria flava* subsp. *sardoa* est également observable dans ce groupement.

- Le groupement à *Lagurus ovatus*, *Bromus diandrus*, *Anthemis arvensis*, *Silene gallica* et *Hordeum leporinum* : de faible extension, il ne se retrouve que le long du muret et dans les secteurs où il reste un peu de terre de l'ancien terre-plein. On peut citer, entre autres, comme espèces de ce groupement *Lagurus ovatus*, *Bromus diandrus*, *Anthemis arvensis*, *Silene gallica*, *Hordeum murinum* subsp. *leporinum*, *Trifolium cherleri*, *Sedum caespitosum*, *Crassula tillaea*, *Silene sericea*, *Vulpia fasciculata*, *Andryala integrifolia*, *Calendula arvensis*, *Paronychia argentea*, *Corrigiola telephiifolia* et *Jasione montana*.

- L'ourlet à *Stellaria media* et *Sedum stellatum* : il se localise entre la mosaïque à *Genista salzmannii* et le bosquet de *Tamarix parviflora* le plus à l'Ouest. Les espèces annuelles dominantes sont *Stellaria media*, *Sedum stellatum*, *Hordeum murinum* subsp. *leporinum*, *Calendula arvensis*, *Andryala integrifolia* et *Avena barbata*.

Quelques pieds de chêne vert (*Quercus ilex*), chêne liège (*Quercus suber*), ciste de Montpellier (*Cistus monspeliensis*), calycotome (*Calicotome villosa*) et inule visqueuse (*Dittrichia viscosa*) sont présents sur la partie Ouest du site. Bien qu'il pourrait s'agir là d'une tendance évolutive naturelle, il est néanmoins important de souligner la nécessité de surveiller leur évolution afin qu'ils n'envahissent pas la lande.



**Figure 12 :** Cartographie de la végétation de la première partie du secteur Ouest (d'après SYMBIOSA, 2009).



**Figure 13** : Cartographie de la végétation de la seconde partie du secteur Ouest (d'après SYMBIOSA, 2009).

# Légende n°1

Végétation herbacée non inondable	
	1 : 2110.1, 16.211 - Groupement clair des Ammophiletalia
	2 : 2110.2/2230, 16.211/16.228 - Mosaïque: groupement des Ammophiletalia / groupement des Malcolmietalia
	3 : 2230.1, 16.228 - Groupement des Malcolmietalia (de recolonisation des espaces anciennement dénudés)
	4 : 2110, 16.211 - Groupement à Achillea maritima et Medicago marina (Ammophiletalia australis)
	5 : 35.3 - Groupement des Brometalia
	6 : 35.3 - Végétation rudérale à divers Bromus et Dittrichia viscosa
	7 : 35.3 - Groupement très bas des Brometalia (pelouses)
	8 : 85 - Tapis de Carpobrotus edulis
	9 : 2110.2, 85/16.211 - Mosaïque: Carpobrotus edulis et espèces des Ammophiletalia
	10 : 38.13 - Pelouse nitrophile à Chenopodium murale, Hordeum leporinum et Calendula arvensis (anciens reposoirs des bovins)
	11 : 37.4 - Touffes de Dittrichia viscosa en arrière de la plage
	12 : 35.3 - Pelouse basse à Paronychia echinulata et Lotus angustissimus subsp. angustissimus
	13 : 35.3 - Groupement bas à Plantago coronopus abondant
	14 : 2230?, 16.227 - Prairie à Avena barbata, Anthoxanthum ovatum et Bunias erucago dominants, en position topographique intermédiaire
	15 : 2110.2, 16.221 - Groupement à Sporobolus pungens et Eryngium maritimum (Ammophiletalia australis)
	16 : 35.3 - Ourlet à Stellaria media et Sedum stellatum
	17 : 35.3 - Pelouse à Vulpia myuros et Chamaemelum mixtum dominants, sur le sable proche des zones basses
	18 : 35.3 - Pelouse à Vulpia myuros et Trifolium cherleri sur un ancien chemin (substrat très tassé)

Végétation ligneuse basse (< 1 m 50) et haie xérophiles	
	19 : 1430.2, 15.72 - Lavatera arborea
	20 : 2210.1, 16.223 - Pieds isolés de Genista salzmannii
	21 : 2210.1, 16.223 - Groupement clair à Genista salzmannii
	22 : 45.11 - Individu isolé d'Olea europaea
	23 : 2210.1/2110.2, 16.223/16.211 - Mosaïque: Touffes de Scrophularia ramosissima /espèces des Ammophiletalia / groupement des Malcolmietalia
	24 : 2210.1/2110.2, 16.223/16.211 - Mosaïque: Touffes de Scrophularia ramosissima /espèces des Ammophiletalia
	25 : 2210.1/2110.2, 16.223/16.211 - Mosaïque: Scrophulario ramosissimae-Genistetum salzmannii /espèces des Ammophiletalia / groupement des Malcolmietalia
	26 : 2210.1/2230.1, 16.223/16.228 - Mosaïque: Scrophulario ramosissimae-Genistetum salzmannii / groupement des Malcolmietalia
	27 : 2210.1/2230, 16.223/16.228 - Mosaïque: peuplement clair de Genista salzmannii / groupement des Malcolmietalia
	28 : 2210.1, 16.223 - Groupement dense à Genista salzmannii
	29 : 2210.1/2230, 16.223/16.228 - Mosaïque: Groupement dense à Genista salzmannii / groupement des Malcolmietalia
	30 : 2260, 16.28 - Fruticée basse à Lavandula stoechas, Helichrysum italicum et Carlina corymbosa (d'embroussaillement des pelouses)
	31 : 9330, 45.315 - Quercus ilex (Individu isolé)
	32 : 9330.3, 45.212 - Quercus suber et ronceraie assez claire, le long de la digue, à la limite ouest du site
	33 : 31.89 - Ronceraie claire, avec Crataegus monogyna, Cistus salvifolius, Smilax aspera et Pistacia lentiscus
Végétation ligneuse haute (> 1 m 50) xérophile	
	34 : 16.28 - Phillyrea angustifolia
	35 : 9330.3, 45.212 - Quercus suber (pied isolé)
	36 : 9330.3, 45.212 - Quercus suber mort
	37 : 32.3 - Rhamnus alaternus
Substrat dénudé ou plage aérienne	
	38 : Substrat dénudé par piétinement
	39 : 16.11 - Plage aérienne et sable dénudé par les passages
	40 : 84.411 - Butte sableuse : ancien prélèvement de sable

Symbiosa CYRNEA A.S.T.E.R.E.  
Info géographie

Source des données :  
- Relevés botaniques : Guilhan Paradis  
- Fond cartographique : IGN (2002)  
- Périmètre Natura 2000 : psic25 (DIREN, 2007)

Figure 14 : Légende (1<sup>ère</sup> partie) pour les cartes de la végétation (SYMBIOSA, 2009).

# Légende n°2



Source des données :  
 - Relevés botaniques : Guilhan Paradis  
 - Fond cartographique : IGN (2002)  
 - Périmètre Natura 2000 : psic25 (DIREN, 2007)

## Végétation herbuse (prairies et pelouses) inondable

- 41 : 6420.5, 37.4 - Prairie à *Lolium multiflorum* dominant, occupant la basse terrasse inondable lors des crues
- 42 : 6420.5, 37.4 - Groupement à *Lotus suaveolens*, dans une situation topographique intermédiaire entre le groupement à *Lolium multiflorum* et celui à *Ranunculus sardous*
- 43 : 84 - Végétation pionnière ayant colonisé récemment du sable déposé lors d'une crue dans le lit de la Gravona
- 44 : 6420.5, 37.4 - Groupement à *Ranunculus sardous*, dans des dépressions assez fréquemment inondables

## Végétation herbacée hydrophytique et hygrophytique

- 45 : 6420.5, 5314A - Scirpaie à *Eleocharis palustris*
- 46 : 6420.5, 5314A - Scirpaie mixte à *Eleocharis palustris* et *Schoenoplectus tabernaemontani*
- 47 : 6420, 37.4 - Jonchaie à *Juncus acutus*
- 48 : 6420, 53.5 - Jonchaie à *Juncus effusus*
- 49 : 3170.1, 22.341 - Mare temporaire à *Lythrum borysthenicum*
- 50 : 53.111 - Roselière à *Phragmites australis* nettement dominant
- 51 : 53.11 - Roselière mixte, à *Phragmites australis* et *Rubus ulmifolius*
- 52 : 6420.5, 53.12 - Scirpaie à *Schoenoplectus tabernaemontani*

## Complément cartographique : sable près de l'embouchure

- 53 : 6420.5, 37.4 - Liseré à *Setaria parviflora* (bord de la Gravona)
- 54 : 1210.3, 17.2 - Salsolo-Cakiletum à *Euphorbia peplis*
- 55 : 1210.3, 17.2 - Sable nu à *Euphorbia peplis* en été et à touffes de *Polygonum maritimum*
- 56 : 2110.2, 16.211 - *Elytrigietum juncei* clair
- 57 : 35.3 - Liseré à *Chamemelum mixtum* (bord de la Gravona)
- 58 : sp. 1674 in 2110 - Localisation d' *Anchusa crispa* (introduite ici): en mosaïque avec *Elytrigia juncea* et *Dittrichia viscosa*

## Espaces anthropisés

- a : 87 - Milieu anthropisé (bâti, ancien tennis)
- b : Voie goudronnée

## Espèces plantées par l'homme

- c : 85 - *Agave americana* (planté)
- d : 84.1 ou 16.25 - *Acacia saligna* (plantés)
- e : 84.1 - *Eucalyptus globulus* (plantés)
- f : 84 - *Nerium oleander* (Laurier rose) (plantés)
- g : 6420.5, 37.4 - *Pittosporum tobira* (*Pittosporum*) (plantés)
- h : 84.1 - *Pinus pinaster* (Pin maritime) (plantés)
- i : 85 - *Rosmarinus officinalis* (plantés)
- j : 84.1 - *Thuja* (plantés)
- k : 84.1 ou 16.25 - *Tamarix parviflora* (plantés)
- l : 84.1 ou 16.25 - Massif de *Tamarix parviflora* (plantés) et de *Rhamnus alaternus* (restes de l'ancien maquis littoral)

## Végétation ligneuse et haies plus ou moins hygrophiles

- 59 : 92AO.4, 44.53 - Aulnaie à *Alnus glutinosa*
- 60 : 92AO.4, 44.53 - *Alnus glutinosa* mort
- 61 : in 44.61 - Ailanthé (*Ailanthus glandulosa*) en peuplement ou en individus isolés
- 62 : 31.89 - Aubépine (*Crataegus monogyna*)
- 63 : in 44.61 - Mûrier (*Morus alba*)
- 64 : 92AO, 44.61 - Peuplier noir (*Populus nigra*) en peuplement (forêt riveraine) ou en individus isolés
- 65 : 92AO, 44.61 - Peupliers noirs (*Populus nigra*) surmontant une ronceraie à *Rubus ulmifolius*
- 66 : 31.86 - Fougèraie à *Pteridium aquilinum*
- 67 : 83.324 - Peuplement de *Robinia pseudoacacia* (en rive gauche de la Gravona, donc hors du site Natura 2000)
- 68 : 31.89 - Roncraie dense et haute à *Rubus ulmifolius* et *Calystegia sepium*
- 69 : 92AO, 44.141 - Saule cendré (*Salix atrocinerea*) en peuplement (saulaie) ou en individus isolés
- 70 : 92AO, 44.141 - Saulaie mixte à *Salix atrocinerea* et *Salix purpurea*
- 71 : 92AO, 44.141 - Saule pourpré (*Salix purpurea*) en peuplement (saulaie) ou en individus isolés
- 72 : 44.62 - Orme (*Ulmus minor*)

## Eaux libres

- 73

Figure 15 : Légende (2<sup>ème</sup> partie) pour les cartes de la végétation (d'après SYMBIOSA, 2009).

## b. Partie Est du site

La végétation de la partie Est du site du Ricantu est composée de milieux boisés (forêts alluviales, maquis), de zone humides, de landes, de prairies et de végétation dunaire (Carte : Figure 16 ; Légendes : Figure 14, Figure 15). On distingue ainsi principalement :

- **Les formations des plages**

- Le groupement nitrophile *Salsola-Cakiletum* : il est présent sur la flèche de sable séparant le fleuve de la mer. En raison d'un enrichissement du milieu en éléments organiques (dû à la fréquentation de la plage) et d'un phénomène de piétinement, le développement d'espèces nitrophiles est favorisé. On trouve ainsi *Salsola kali*, *Cakile maritima*, *Polygonum sp.*, *Glaucium flavum* et dans une moindre mesure *Euphorbia peplis* (SEGONY, 2003).

- Le groupement de haut de plage à *Otanthus maritimus* et *Eryngium maritimum* : c'est un groupement pionnier où dominant ces deux espèces et situé en deçà de la lande à genêt de Salzman. Il est accompagné par *Elymus farctus*, *Sporobolus pungens*, *Medicago marina*, *Matthiola sinuata*, *Calystegia soldanella* et *Cakile maritima* (SEGONY, 2003).

- **Les formations à genêt de Salzman et à scrophulaire rameuse**

- La lande à *Genista salzmannii* : elle se situe en arrière de la plage remontant dans l'intérieur des terres. La présence de scrophulaires y est rare et sous les pieds des genêts se développent des mousses et des lichens. Les autres espèces également présentes sont *Silene sericea*, *Lagurus ovatus*, *Jasione montana*, *Carlina corymbosa*, *Malcolmia ramosissima*, *Matthiola sinuata* et *Linaria flava subsp. sardoa* (SEGONY, 2003).

- La mosaïque à *Scrophularia ramosissima*, *Lavandula stoechas* et *Helichrysum italicum* : elle concerne de grandes étendues à l'intérieur des terres mais laisse apparaître des zones nues où seuls subsistent des lichens et des bryophytes (SEGONY, 2003).

- **La végétation hélophyte**

- La phragmitaie : elle se situe essentiellement le long du fleuve. Les formations de *Phragmites australis* sont diverses, permettant ainsi de distinguer différents faciès ou sous-associations. On peut citer *Typha angustifolia* et *Typha latifolia* dans les secteurs à vase, riches en matières organiques ; *Scirpus lacustris subsp. tabernaemontani* là où les eaux sont plus stagnantes ; une association phragmitaie et roncier dans les zones plus sèches (SEGONY, 2003).

- Les prairies humides : elles présentent un faciès varié mais pour lequel les espèces présentes sont identiques, seules leurs proportions sont différentes. Cela concerne *Poa trivialis*, *Carex distans*, *Paspalum sp.*, *Cynodon dactylon*, *Cyperus longus*, *Juncus articulatus* et *Eleocharis palustris* (SEGONY, 2003).

- Les dépressions humides : dans des zones de creusement ou de dépression on retrouve une végétation typiquement hélophyte, composée de *Scirpus lacustris* subsp. *tabernaemontani*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus acutus*, *Cyperus eragrostis*, *Iris pseudacorus* et *Carex sp.* (SEGONY, 2003).

- **Les ronciers**

Occupant de grandes zones, ils forment des groupements au bord des cours d'eau. Leur présence est associée à celle d'autres espèces comme *Smilax aspera* et *Crataegus monogyna* (SEGONY, 2003).

- **Les formations arborées**

- La ripisylve : elle ne comporte que quelques pieds vivants d'*Alnus glutinosa*, les autres pieds étant morts probablement suite à une augmentation de la salinité (SYMBIOSA, 2009). Le peuplement de *Populus nigra* est assez dense et localisé, entre autre, sur le bras mort et près de l'embouchure de la Gravona (SEGONY, 2003). Une saulaie à *Salix purpurea* et une à *Salix atrocinerea* sont présentes sur les berges du fleuve (SYMBIOSA, 2009).

- La suberaie : dans la petite zone humide située à l'emplacement de l'ancienne carrière, se trouve un petit peuplement de chêne liège (*Quercus suber*). Le sous-bois est assez clair et on peut y observer des essences du maquis parmi lesquelles *Cistus salviifolius*, *Crataegus monogyna* et *Asparagus acutifolius*. Quelques individus isolés de *Quercus suber* se rencontrent çà et là, dont certains se trouvant dans le fourré littoral présentent une anémomorphose (SEGONY, 2003).

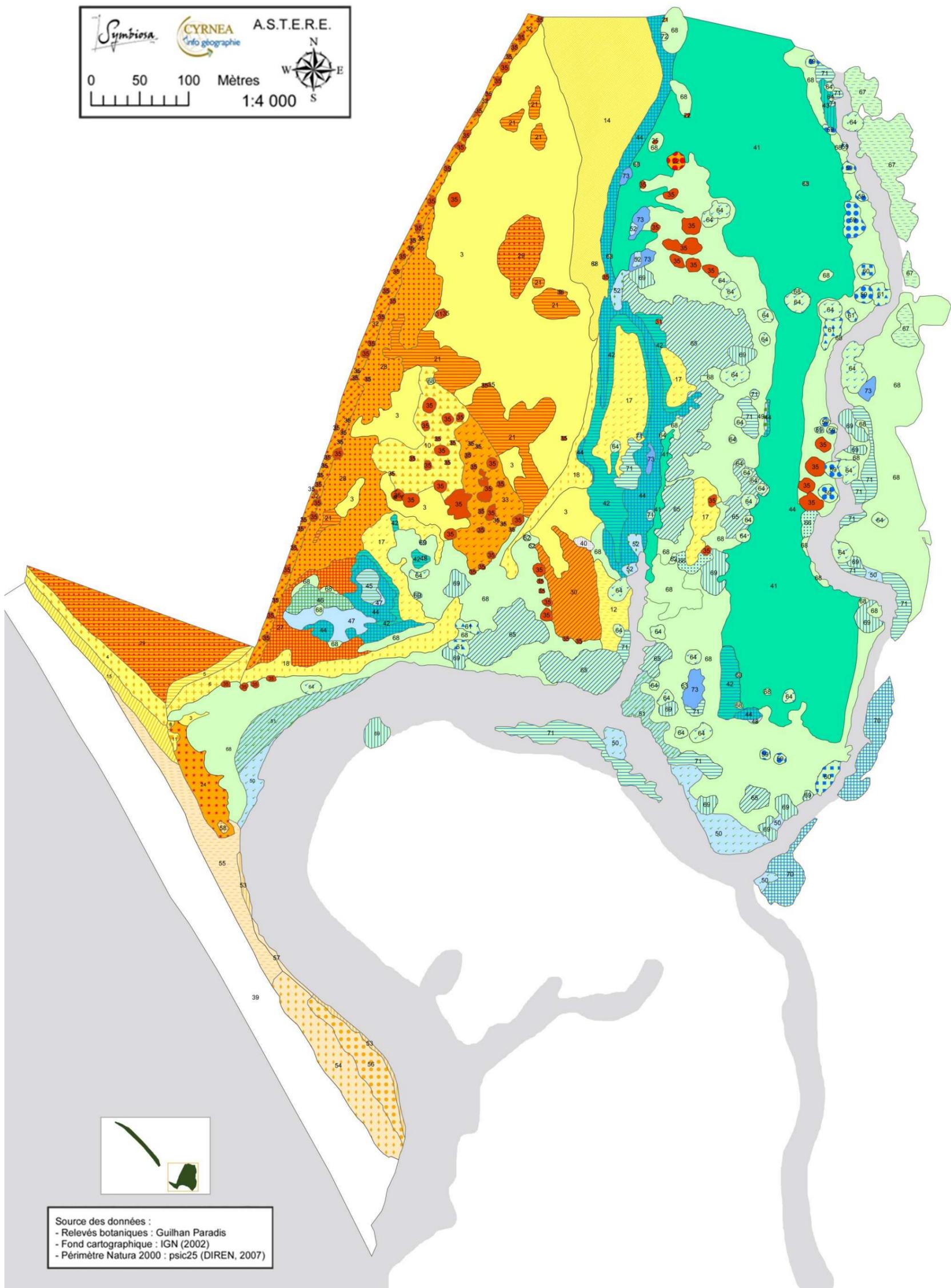


Figure 16 : Cartographie de la végétation du secteur Est du site du Ricantu (d'après SYMBIOSA, 2009).

### c. Espèces rares et protégées

Certaines des espèces végétales observées sur le site du Ricantu présentent différents statuts de protection. La plus remarquable est la **linaire jaune** (Tableau I), *Linaria flava* subsp. *sardoa*, qui est une espèce endémique cyrno-sarde et figurant à l'Annexe I de la liste de Protection national par Arrêté ministériel du 31/08/1995, aux Annexes II et IV de la Directive « Habitats » et à l'Annexe II de la Convention de Berne (TORRE, 2005).

**Tableau I** : Fiche d'identité de la Linaire jaune *Linaria flava* subsp. *sardoa*.

Fiche d'identité		
<b>Nom commun</b>	Linaire jaune	
<b>Nom latin actuel</b>	<i>Linaria flava</i> (Poiret) subsp. <i>sardoa</i> (Sommier)	
<b>Classification</b>	Règne : Plantae Embranchement : Spermatophyta (Angiospermae) Classe : Dicotylédones Ordre : Tubiflorae Famille : Scrophulariaceae	
<b>Distribution géographique</b>	Espèce endémique de Corse et de Sardaigne En Corse : sur la côte occidentale	
<b>Biologie</b>	Plante annuelle à cycle court Résiste aux périodes de sécheresse sous forme de graines Germination en janvier-février Floraison entre février et mai Fructification en avril-mai	
<b>Ecologie</b>	Substrats sableux dénudés ou à végétation très basse des plages et arrières-plages	
<b>Statuts de protection de l'espèce</b>	Espèce protégée sur l'ensemble du territoire national par Arrêté du 20/01/82 modifié 31/08/95 Espèce inscrite aux Annexes II et IV de la Directive « Habitats » Espèce inscrite à l'Annexe I de la Convention de Berne	
<b>Principales références bibliographiques</b>	PARADIS <i>et al.</i> , 1995 PARADIS <i>et al.</i> , 1997 PARADIS & PIAZZA, 1992 PARADIS & PIAZZA, 2003 TORRE, 2005	
<b>Principaux sites Internet</b>	<a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> <a href="http://natura2000.environnement.gouv.fr">http://natura2000.environnement.gouv.fr</a>	

L'**euphorbe péplis**, *Euphorbia peplis* se rencontre sur le haut des plages, dans le groupement nitrophile des *Salsola-Cakiletum*. Cette espèce est protégée au niveau national en étant inscrite sur le Livre rouge de la flore menacée de France (<http://inpn.mnhn.fr>). Cette espèce relativement rare sur le continent, semble assez bien se comporter en Corse (SEGONY, 2003).

Le **buglosse crépu**, *Anchusa crispa*, est une espèce protégée, entre autres, par les Annexes II et IV de la Directive « Habitats » (<http://inpn.mnhn.fr>). Elle a été introduite en 2001 sur le cordon sableux qui jouxte la Gravona (SYMBIOSA, 2009) où un petit peuplement s'était alors développé. Cependant, suite aux fortes crues de 2009 et 2010, ce peuplement a aujourd'hui totalement disparu.

#### d. Plantes introduites

Sur la partie Ouest du site du Ricantu, plusieurs plantes introduites (qu'elles soient invasives ou non) ont été observées (Figure 17 ; Tableau II). La zone de l'ancien camp de vacances de l'armée est particulièrement concernée en raison du grand nombre de plantes ornementales présentes (Figure 18 ; Tableau II). A l'heure actuelle, les Agents de Protection de l'Environnement (APE) du Conseil Général de Corse-du-Sud (CG2A) passent régulièrement sur la zone revégétalisée afin d'y arracher les jeunes pousses de pins qui s'y développent. Ils veillent également à ce qu'aucune espèce invasive ne s'installe sur l'extrémité Ouest du site.

**Tableau II** : Liste des plantes introduites sur le site du Ricantu, recensées en mars 2010 (en excluant les plantes d'ornement regroupées en plantations diverses sur la Figure 18).

Nom commun	Nom latin	Espèce invasive
Acacia	<i>Acacia saligna</i>	
Agave	<i>Agave americana</i>	✓
Cactus	<i>Opuntia monacantha</i>	✓
Eucalyptus	<i>Eucalyptus globulus</i>	
Griffe de sorcière	<i>Carpobrotus edulis</i>	✓
Laurier rose	<i>Nerium oleander</i>	
Pin maritime (jeune plant)	<i>Pinus pinaster</i>	✓ <sup>7</sup>
Pin parasol (jeune plant)	<i>Pinus pinea</i>	✓ <sup>8</sup>
Tamaris à petite fleurs	<i>Tamarix parviflora</i>	

Il est à noter la présence d'*Oxalis pes-caprae*, espèce invasive, un peu plus au Nord à l'extérieur du site, de l'autre côté de la route, à proximité d'une construction.

<sup>7</sup> Dans le cadre spécifique de ce site

<sup>8</sup> Dans le cadre spécifique de ce site

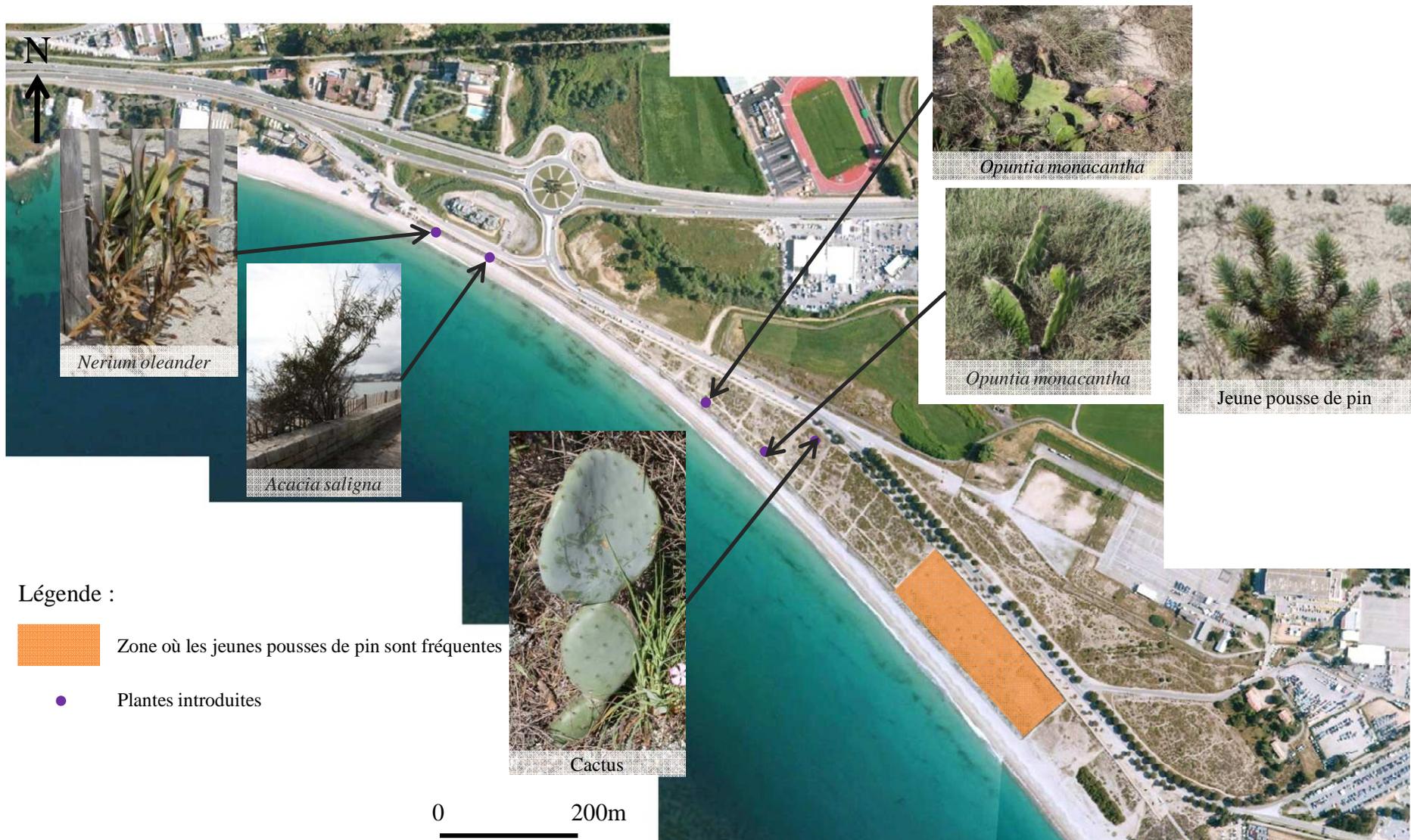


Figure 17 : Localisation des plantes introduites sur le site du Ricantu - secteur Ouest (fond de carte Google Earth).



**Figure 18 :** Localisation des plantes introduites sur le site du Ricantu - secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée (fond de carte Google Earth).

### 3. Habitats

L'étude fournie par SYMBIOSA (2009) a mis en évidence la présence d'habitats Natura 2000 (Tableau III ; Figure 25 à Figure 27) sur le site du Ricantu :

- **Végétation annuelle des laisses de mer** (1210). Elle est composée de plantes annuelles estivales qui se développent sur les hauts de plage, là où la matière organique s'accumule. Les espèces caractéristiques de cet habitat sont le cakilier (*Cakile maritima*), l'euphorbe péplis (*Euphorbia peplis*) et la soude épineuse (*Salsola kali*). Il s'agit de plantes ayant une haute tolérance au sel et aux embruns.

Sur la plage du Ricantu, cette végétation ne s'observe qu'à l'Ouest de l'embouchure de la Gravona (Figure 27) et cette localisation en un lieu peu fréquenté la préserve du piétinement et des passages d'engins mécaniques de nettoyage des plages.

- **Fourrés halo-nitrophiles (Pegano-Salsoletea)** (1430). Il s'agit d'une végétation herbacée vivace dont la taille peut parfois dépasser le mètre.

Sur le site, elle est essentiellement représentée par la mauve royale, dite aussi lavaterre arborescente (*Lavatera arborea* ; Figure 19) et localisée en une seule zone (Figure 26)



Figure 19 : *Lavatera arborea*.

- **Dunes mobiles embryonnaires** (2110). Elles regroupent des espèces pionnières de la colonisation des dunes. Les groupements végétaux qu'on y rencontre sont essentiellement composés de graminées à rhizomes traçant telles que le chiendent des sables (*Elymus farctus*) et la sporobole des sables (*Sporobolus pungens*). Les autres espèces indicatrices de cet habitat sont le panicaut de mer (*Eryngium maritimum*), le diotis blanc (*Otanthus maritimus*), le silène de Corse (*Silene succulenta*) et l'échinophore épineuse (*Echinophora spinosa*).

Cet habitat est présent sur le site du Ricantu en arrière de la plage aérienne, y compris à l'Ouest de l'embouchure de la Gravona (Figure 25 à Figure 27). Il est constitué de plusieurs groupements végétaux : le groupement à *Eryngium maritimum* et *Elytrigia juncea*, le groupement à *Achillea maritima*, *Elytrigia juncea* et *Medicago marina*, la mosaïque à *Elytrigia juncea*, *Glaucium flavum* et espèces des *Cakiletea* et le groupement des *Euphorbia paraliae* – *Ammophiletea australis* en mosaïque avec *Malcolmietalia ramosissima*.

- **Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae* (2210).**

Les groupements de végétation dominés par la crucianelle (*Crucianellion maritimae*) sont caractéristiques de cet habitat. Ce dernier se développe en situation arrière-dunaire, sur un substrat sableux meuble semi-stabilisé.



**Figure 20 :** *Scrophularia ramosissima*.

Sur le site, ce type de dunes est principalement situé en arrière des dunes mobiles au niveau de la lande à genêt de Salzmänn (Figure 25 à Figure 27). Près d'une dizaine de groupements végétaux

sont regroupés au sein de cet habitat (Figure 12 à Figure 14 et Figure 16) et comportent principalement le genêt de Salzmänn (*Genista salzmannii*; Figure 21), la scrophulaire rameuse (*Scrophularia ramosissima*; Figure 20), la crucianelle maritime (*Crucianella maritima*) et l'immortelle (*Helichrysum italicum*).



**Figure 21 :** *Genista salzmannii*.

- **Dunes avec pelouses des *Malcolmietalia* (2230).** Elles correspondent à l'ensemble des groupements de plantes annuelles des substrats sableux allant depuis le haut des plages jusqu'aux zones situées en arrière de dunes ou des cordons littoraux. Cette formation dunaire s'installe dans des zones ouvertes de la végétation des dunes fixées, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique et son abondance est proportionnelle à l'ouverture du milieu.

Ainsi au Ricantu, cet habitat est présent essentiellement dans des espaces de la lande anciennement dénudés dont il assure la recolonisation (Figure 25 à Figure 27). Les principales espèces qu'on y retrouve sont la malcolmie rameuse (*Malcolmia ramosissima*), le silène soyeux (*Silene sericea*) et la vulpie à une seule glume (*Vulpia fasciculata*).

- **Dunes à végétation sclérophylle des *Cisto-Lavanduletalia* (2260).** En Corse, elles correspondent aux anciens ourlets dunaires fixés et possédant une végétation dominée soit par l'hélianthème (*Halimium halimifolium*) soit par le ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*). Les principales autres espèces indicatrices sont la lavande (*Lavandula stoechas*) et l'immortelle (*Helichrysum italicum*).

Sur le site, cet habitat n'est présent qu'à l'Ouest de l'embouchure de la Gravona (Figure 27) où il est représenté par le groupement « Fruticée basse à *Lavandula stoechas*, *Helichrysum italicum* et *Carlina corymbosa* » (Figure 14, Figure 16, unité cartographique 30).

- **Mares temporaires méditerranéennes (3170) Habitat prioritaire.** Il s'agit de plans d'eau de faible profondeur et qui ne sont en eau que quelques mois par an, en hiver et parfois à la fin du printemps. Ces mares occupent des dépressions de superficie et de profondeur variables et leur approvisionnement en eau se fait directement par la pluie ou indirectement par ruissellement.

Au Ricantu, sur la partie Est du site, la mare temporaire à *Lythrum borysthenicum* (Figure 15, Figure 16, unité cartographique 49 ; Figure 22 et Figure 27) est de forme allongée et encerclée d'une part par la prairie à *Lolium multiflorum* et la ronceriaie dense d'autre part.



Figure 22 : Mare temporaire localisée sur la partie Est du site.

- **Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de *Molinio-Holoschoenion* (6420).** Cet habitat regroupe les prairies humides méditerranéennes se développant sur des sols oligotrophes à mésotrophes et représente un paysage végétal typique des zones méditerranéennes humides.

Sur le site du Ricantu, cet habitat est présent sur la partie Est du site, en partant du bord de mer et en remontant le long de la Gravona (Figure 27). Il est formé de neuf groupements de végétation différents (Figure 15, Figure 16), parmi lesquels on peut citer la scirpaie à *Eleocharis palustris*, la jonchaie à *Juncus acutus* (Figure 23) et celle à *Juncus effusus*.



Figure 23 : *Juncus acutus*.

- **Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0).** Ces forêts occupent le lit majeur des cours d'eau, bien que leur étendue se réduise en raison de la construction de barrages et d'aménagements divers le long des cours d'eau. En Corse, les espèces indicatrices de cet habitat sont l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), l'aulne de Corse (*Alnus cordata*) et la laiche à petits fruits (*Carex microcarpa*).

Sur le site, cet habitat est présent le long des rives de la Gravona (Figure 27) et comporte plusieurs groupements végétaux (Figure 15, Figure 16) composés essentiellement des espèces suivantes : l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le peuplier noir (*Populus nigra*), le saule cendré (*Salix atrocinerea*) et le saule pourpre (*Salix purpurea*).

- **Forêts à *Quercus suber* (9330).** Les suberaies corses sont essentiellement réparties à la base de l'étage mésoméditerranéen, ne dépassant pas les 500 mètres d'altitude. Leur localisation se fait en grande majorité sur la côte orientale de l'île et l'extrême sud, bien que quelques cas soient présents sur la côte occidentale, dans les régions d'Ajaccio et de Sagone.



**Figure 24 :** *Quercus suber*.

A l'exception d'un ou deux pieds isolés sur la lande, cet habitat s'observe sur la partie Est du site (Figure 24, Figure 27).

Il est à noter la présence d'un habitat non recensé dans la Directive « Habitats », mais qui présente un intérêt patrimonial du fait de son rôle de refuge pour la faune et de sa vulnérabilité : la **Roselière à *Phragmites australis*** (Figure 15, Figure 16). Il s'agit d'une formation divisée en deux types de roselières, nommées aussi phragmitaies : dans la première les *Phragmites australis* constituent un peuplement monospécifique, alors que dans la seconde ils sont associés à des *Rubus ulmifolius*. Ces phragmitaies bordent de manière discontinue une partie du cours inférieur de la Gravona (SYMBIOSA, 2009).

**Tableau III :** Habitats Natura 2000 présents sur le site du Ricantu (d'après SYMBIOSA 2009).

	Nom de l'habitat		Code Natura 2000	
	Habitat générique	Habitat élémentaire	Habitat générique	Habitat élémentaire
<b>Habitats communautaires</b>	Végétation annuelle des laisses de mer	Laisses de mer des côtes méditerranéennes	1210	1210-3
	Fourrés halo-nitrophiles ( <i>Pegano-Salsoletea</i> )	Végétations halo-nitrophiles des colonies d'oiseaux marins, méditerranéennes et thermo-atlantiques	1430	1430-2
	Dunes mobiles embryonnaires	Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes	2110	2110-2
	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	2210-1
	Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i>	2230	2230-1
	Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	2260	2260-1
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de <i>Molinio-Holoschoenion</i>	Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude	6420	6420-5
	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0	92A0-4
	Forêts à <i>Quercus suber</i>	Suberaies corses	9330	9330-3
<b>Habitat prioritaire</b>	Mares temporaires méditerranéennes	Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes ( <i>Isoetion</i> )	3170	3170-1

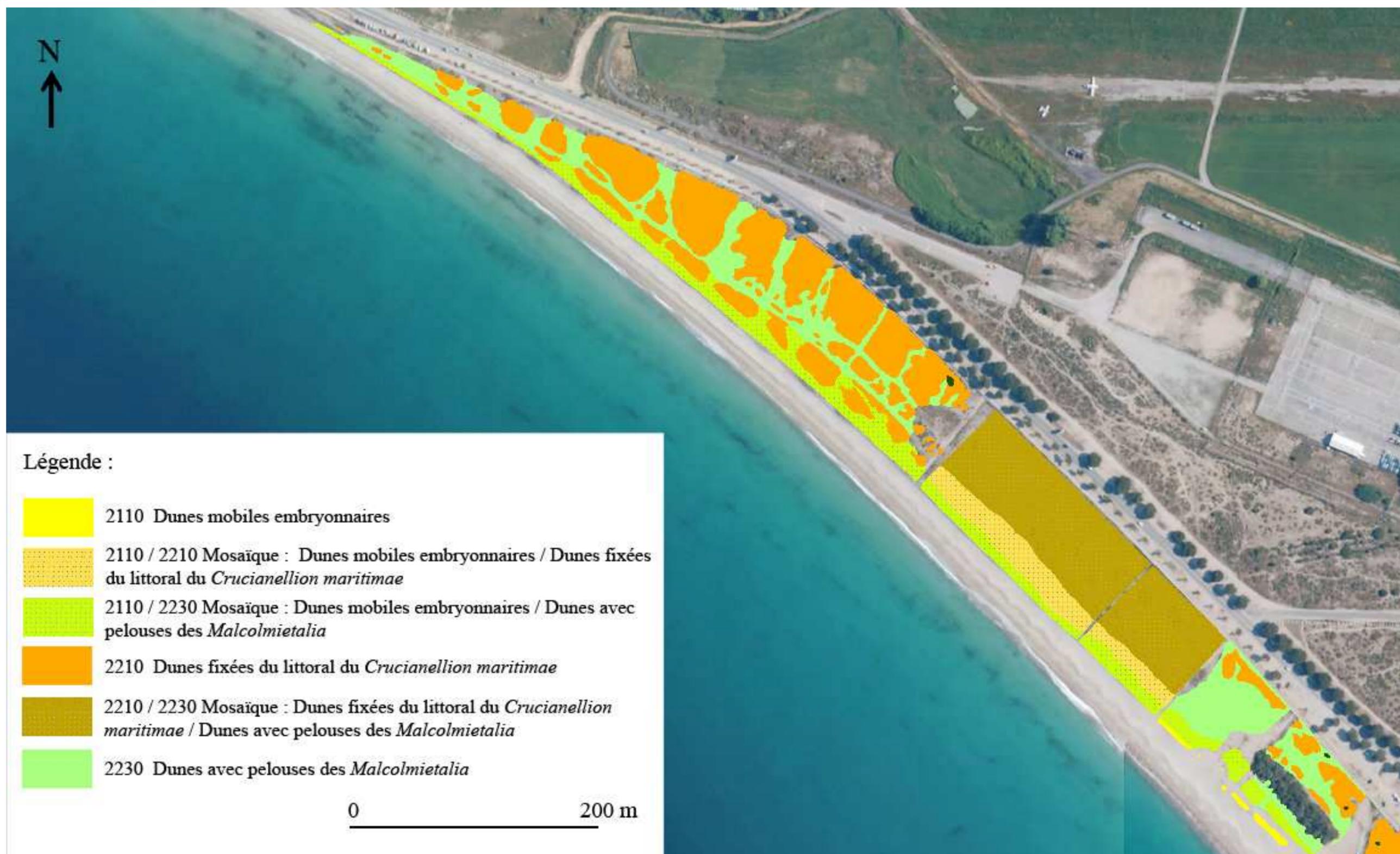


Figure 25 : Cartographie des habitats de la première partie du secteur Ouest (d'après SYMBIOSA, 2009 ; fond de carte IGN).

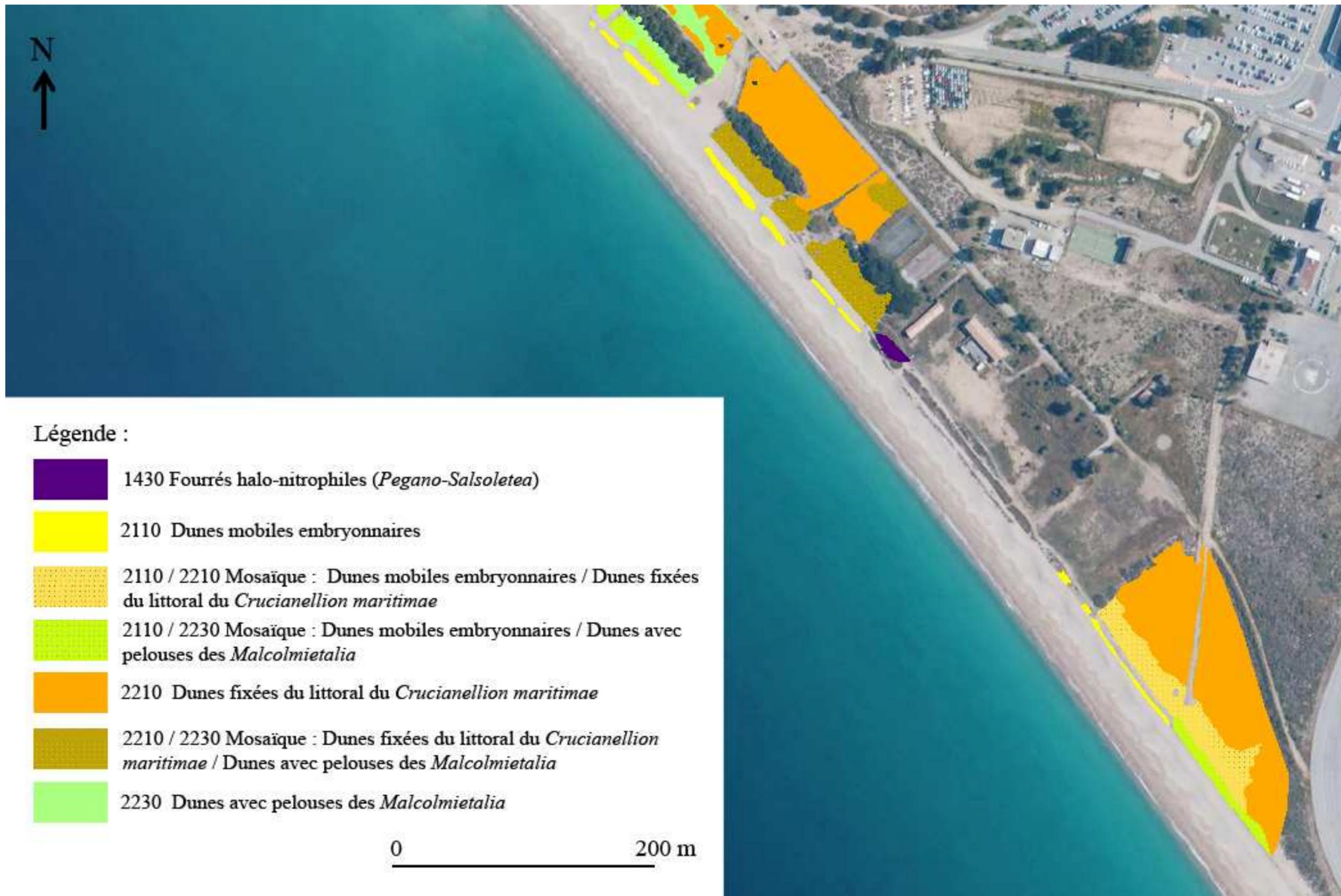


Figure 26 : Cartographie des habitats de la seconde partie du secteur Ouest (d'après SYMBIOSA, 2009 ; fond de carte IGN).

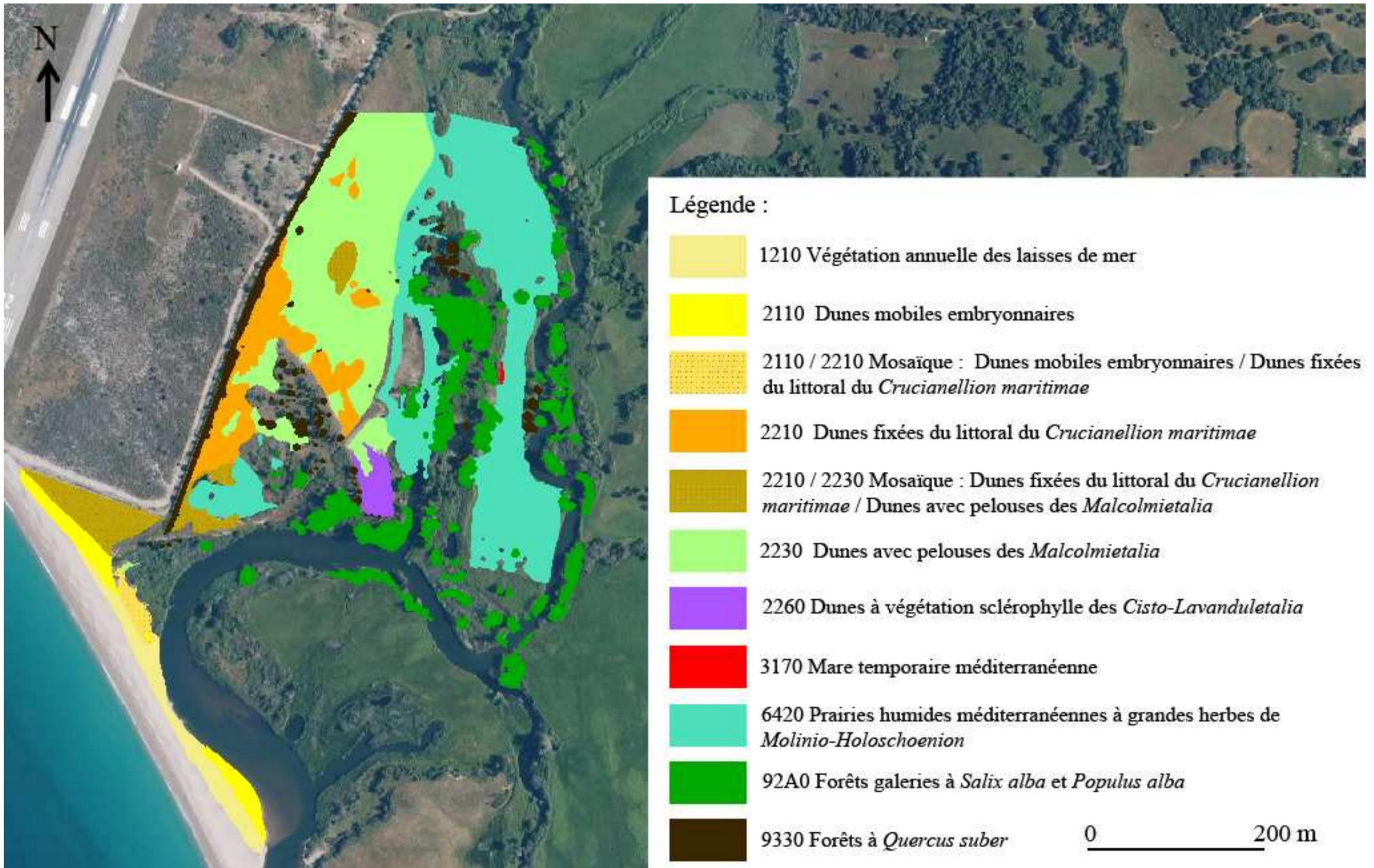


Figure 27 : Cartographie des habitats du secteur Est (d'après SYMBIOSA, 2009 ; fond de carte IGN).

## 4. Faune

### a. L'avifaune

Dans la partie la plus à l'Est du site du Ricantu, le long de la Gravona et du Prunelli, une importante population nicheuse d'oiseaux aquatiques a été observée. Ainsi de 1980 à 1994, 253 espèces ont été recensées (BONACCORSI, 1994). Certaines de ces espèces présentent un ou plusieurs statuts de protection (Tableau IV), on distingue ainsi :

- espèces protégées au niveau national par l'**Arrêté du 17/04/1981** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, Article 1 ; et l'**Arrêté du 09/07/1999** fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France, Article 1 ;
- espèces figurant sur la **Liste rouge** des espèces menacées en **France**, chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine ;
- espèces figurant dans la Directive Européenne sur la Conservation des Oiseaux sauvages n°79/409 CEE (dite **Directive « Oiseaux »**), Annexe I : espèces nécessitant la désignation de Zones de Protection Spéciale ;
  - espèces figurant sur la **Liste rouge** mondiale des espèces menacées de l'**UICN**<sup>9</sup> ;
  - espèces inscrites à la **Convention de Berne** sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, Annexe II : espèces strictement protégées ;
  - espèces inscrites à la **Convention de Bonn** sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Annexe II et Accord AEWA.

Le site du Ricantu et plus particulièrement les secteurs de Campo dell'Oro et de l'embouchure de la Gravona sont également un lieu d'hivernage ou de passage pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux, dont certaines présentent également plusieurs statuts de protection (Tableau V, Tableau VI).

---

<sup>9</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**Tableau IV** : Liste des oiseaux nicheurs observés sur le secteur de Campo dell’Oro et de l’embouchure de la Gravona et présentant des statuts de protection (A81 : Arrêté du 17/04/1981 ; A99 : Arrêté du 09/07/1999 ; LR : Liste Rouge ; DO : Directive « Oiseaux » ; CBe : Convention de Berne ; CBo : Convention de Bonn ; d’après BONACCORSI *in* SEGONY, 2003).

Nom	Statut de protection <sup>10</sup>						
	A81	A99	LR France	DO	LR UICN	CBe	CBo
<b>Blongios nain</b> ( <i>Ixobrychus minutus</i> )	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Bouscarle de Cetti</b> ( <i>Cettia cetti</i> )	✓		✓		✓	✓	✓
<b>Faucon crécerelle</b> ( <i>Falco tinnunculus</i> )	✓		✓		✓		✓
<b>Grèbe castagneux</b> ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )			✓		✓	✓	✓
<b>Guêpier d’Europe</b> ( <i>Merops apiaster</i> )	✓		✓		✓	✓	✓
<b>Oedicnème criard</b> ( <i>Burhinus oedicnemus</i> ) <sup>11</sup>	✓		✓	✓	✓	✓	✓
<b>Petit Gravelot</b> ( <i>Charadrius dubius</i> )	✓		✓		✓	✓	✓
<b>Pie grièche à tête rousse</b> ( <i>Lanius senator</i> )	✓		✓		✓	✓	
<b>Pipit rousseline</b> ( <i>Anthus campestris</i> )	✓		✓	✓	✓	✓	
<b>Rousserolle effarvate</b> ( <i>Acrocephalus scirpaceus</i> )	✓		✓		✓	✓	✓

<sup>10</sup> [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

<sup>11</sup> BONACCORSI, 2007

**Tableau V** : Liste des oiseaux en hivernage ou de passage sur le secteur de Campo dell’Oro et de l’embouchure de la Gravona et présentant des statuts de protection, 1<sup>ère</sup> partie (A81 : Arrêté du 17/04/1981 ; A99 : Arrêté du 09/07/1999 ; LR : Liste Rouge ; DO : Directive « Oiseaux » ; CBa : Convention de Barcelone ; CBe : Convention de Berne ; CBo : Convention de Bonn ; d’après BONACCORSI *in* SEGONY, 2003).

Nom	Statut de protection <sup>12</sup>							
	A81	A99	LR France	DO	LR UICN	CBa	CBe	CBo
<b>Aigrette garzette</b> ( <i>Egretta garzetta</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Balbuzard pêcheur</b> ( <i>Pandion haliaetus</i> )	✓		✓	✓	✓	✓		✓
<b>Barge à queue noire</b> ( <i>Limosa limosa</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Bécasseau cocorli</b> ( <i>Calidris ferruginea</i> )	✓				✓		✓	✓
<b>Bécasseau sanderling</b> ( <i>Calidris alba</i> )	✓				✓		✓	✓
<b>Bécasseau variable</b> ( <i>Calidris alpina</i> )	✓		✓		✓		✓	✓
<b>Bécassine des marais</b> ( <i>Gallinago gallinago</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Bécassine double</b> ( <i>Gallinago media</i> )	✓			✓	✓		✓	✓
<b>Busard des roseaux</b> ( <i>Circus aeruginosus</i> )	✓		✓	✓	✓			✓
<b>Chevalier culblanc</b> ( <i>Tringa ochropus</i> )	✓				✓		✓	✓
<b>Chevalier gambette</b> ( <i>Tringa totanus</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Chevalier stagnatile</b> ( <i>Tringa stagnatilis</i> )	✓				✓		✓	✓
<b>Chevalier sylvain</b> ( <i>Tringa glareola</i> )	✓			✓	✓		✓	✓
<b>Courlis cendré</b> ( <i>Numenius arquata</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Echasse blanche</b> ( <i>Himantopus himantopus</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Glaréole à collier</b> ( <i>Glareola pratincola</i> )	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
<b>Goéland d’Audouin</b> ( <i>Larus audouinii</i> )	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

<sup>12</sup> [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

**Tableau VI :** Liste des oiseaux en hivernage ou de passage sur le secteur de Campo dell’Oro et de l’embouchure de la Gravona et présentant des statuts de protection, 2<sup>nd</sup> partie (A81 : Arrêté du 17/04/1981 ; A99 : Arrêté du 09/07/1999 ; LR : Liste Rouge ; DO : Directive « Oiseaux » ; CBa : Convention de Barcelone ; CBe : Convention de Berne ; CBo : Convention de Bonn ; d’après BONACCORSI *in* SEGONY, 2003).

Nom	Statut de protection <sup>13</sup>							
	A81	A99	LR France	DO	LR UICN	CBa	CBe	CBo
<b>Gorge bleue</b> ( <i>Luscinia svecica</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	
<b>Guifette leucoptère</b> ( <i>Chlidonias leucopterus</i> )	✓				✓		✓	✓
<b>Héron bihoreau</b> ( <i>Nycticorax nycticorax</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Héron cendré</b> ( <i>Ardea cinerea</i> )	✓		✓		✓		✓	✓
<b>Héron pourpré</b> ( <i>Ardea purpurea</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Lusciniole à moustaches</b> ( <i>Acrocephalus melanopogon</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓
<b>Martin-pêcheur</b> ( <i>Alcedo atthis</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	
<b>Mésange rémiz</b> ( <i>Remiz pendulinus</i> )	✓		✓		✓		✓	
<b>Phragmite des joncs</b> ( <i>Acrocephalus schoenobaenus</i> )	✓		✓		✓		✓	✓
<b>Pluvier doré</b> ( <i>Pluvialis apricaria</i> )	✓			✓	✓		✓	✓
<b>Râle d’eau</b> ( <i>Rallus aquaticus</i> )	✓		✓	✓	✓		✓	✓

## b. L’ichtyofaune

Les principales espèces présentes dans les eaux de la Gravona et du Prunelli sont : le loup (*Dicentrarchus labrax*), le mulot, l’anguille (*Anguilla anguilla*) et la blennie fluviatile (*Salaria fluviatilis*) (SEGONY, 2003). Ces deux dernières sont inscrites sur la Liste rouge des poissons d’eau douce de France métropolitaine et sur la Liste rouge de l’UICN. L’anguille apparaît également sur l’Annexe III de la Convention de Barcelone, tandis que la blennie fluviatile est inscrite à l’Annexe III de la Convention de Berne (<http://inpn.mnhn.fr>).

Diverses espèces ont été introduites dans les gravières de Baleone et se sont répandues dans la Gravona. On peut citer entre autres la carpe (*Cyprinus carpio*), le gardon (*Rutilus rutilus*), le chevaine (*Squalius cephalus*) et le silure (*Silurus glanis*) (RECORBET com. verb.).

<sup>13</sup> [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

### c. L'herpétofaune

La zone humide située dans la partie Est du site abrite une herpétofaune variée, dont certaines espèces sont protégées (Tableau VII). Elles peuvent apparaître ainsi dans :

- la **Liste rouge** des espèces menacées en **France**, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine ;
- les Annexes II et IV de la **Directive « Habitats »** n°92/43 CEE (espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ; espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte) ;
- la **Liste rouge** mondiale des espèces menacées de l'**UICN** ;
- les Annexes II et III de la **Convention de Berne** sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

**Tableau VII** : Liste des reptiles et amphibiens présents sur le site du Ricantu et présentant des statuts de protection (CB : Convention de Berne ; DH : Directive « Habitats » ; LR : Liste Rouge ; d'après SEGONY, 2003).

Nom		Statut de protection <sup>14</sup>			
		LR France	LR UICN	DH	CB
Amphibiens	<b>Discoglosse sarde</b> ( <i>Discoglossus sardus</i> )	✓	✓	✓	
	<b>Rainette corse</b> ( <i>Hyla arborea sarda</i> )	✓	✓	✓	✓
	<b>Crapaud vert</b> ( <i>Bufo viridis</i> )	✓	✓	✓	✓
Reptiles	<b>Tortue d'Hermann</b> ( <i>Testudo hermanni</i> )	✓		✓	✓
	<b>Cistude d'Europe</b> ( <i>Emys orbicularis</i> )	✓		✓	✓
	<b>Couleuvre à collier corse</b> ( <i>Natrix natrix corsa</i> )	✓		✓	✓
	<b>Couleuvre verte et jaune</b> ( <i>Hierophis viridiflavus</i> )	✓	✓	✓	✓
	<b>Lézard sicilien</b> ( <i>Podarcis siculus</i> )	✓	✓	✓	✓

Dans la partie Ouest du site, aucune étude précise n'a été menée jusqu'à présent. Bien que certaines espèces telles que le lézard sicilien aient été observées, un inventaire précis reste à faire.

<sup>14</sup> [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)

#### d. Un escargot unique au monde

L'escargot de Corse *Tyrrhenaria ceratina* (Tableau VIII ; Figure 28) a été classé par l'UICN dans la catégorie des espèces « gravement menacées d'extinction ». En effet cet animal très rare ne vit qu'en Corse où sa répartition se restreint aujourd'hui à quelques hectares sur le site du Ricantu. Il s'agit sans aucun doute du mollusque – et de l'un des animaux invertébrés - le plus menacé de la faune de France, et sans doute de toute l'Europe occidentale. Les scientifiques ont longtemps considéré que l'espèce avait disparu, plus aucun spécimen n'ayant été observé depuis 1912... jusqu'à sa redécouverte en 1994 (BOUCHET *et al.*, 1997).

Au Néolithique, il était plus largement réparti sur l'île comme en témoignent les coquilles retrouvées au cours de fouilles archéologiques à Bonifacio et à Bastia. Dès le milieu du XIXe siècle, l'espèce semble déjà cantonnée à l'arrière-plage du Ricantu où elle est associée aux landes côtières à genêt de Salzmann et à scrophulaire, entre les embouchures de la Gravona (maintenant détournée) et du Prunelli. Son habitat naturel, déjà fort limité sans que l'on en comprenne bien les causes, n'a cessé de se réduire depuis lors. Au cours des 30 dernières années, le développement péri-urbain de l'agglomération d'Ajaccio a entraîné la perte ou la modification de 90% de l'habitat disponible par construction de hangars, pistes, parkings et bâtiments divers (aéroport d'Ajaccio et bâtiments militaires), piétinement et passage de véhicules (accès à la plage). Il reste aujourd'hui moins de 5 ha d'habitat fragmenté en plusieurs parcelles, sur une profondeur de 100 m le long de la plage.

Si l'évolution de l'habitat constatée depuis 30 ans devait se poursuivre, cet escargot pourrait disparaître définitivement dans un avenir très proche. Le Conservatoire du littoral, l'Etat et les collectivités territoriales ont donc une responsabilité particulière pour la conservation de cette espèce en danger. C'est pourquoi les aménagements réalisés sur le site ont été conçus et conduits de façon à reconstituer le biotope de l'espèce.

A l'initiative de la DREAL<sup>15</sup> Corse, des études sont menées par une équipe de l'UMR<sup>16</sup> CNRS<sup>17</sup> 6553 de l'Université de Rennes afin de mieux connaître la biologie et l'écologie de cette espèce<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>16</sup> Unité Mixte de Recherche

<sup>17</sup> Centre National de la Recherche Scientifique

<sup>18</sup> Avec le concours financier de la DIREN Corse et de l'Office de l'Environnement de la Corse

L'escargot de Corse est un mollusque gastéropode pulmoné stylommatophore (CHARRIER & NICOLAI, 2009). Nocturne, il est actif de l'automne au printemps, par temps doux et pluvieux. Par temps sec et pendant les mois chauds, il reste enfoui dans le sable au pied des genêts et des scrophulaires jusqu'à plusieurs dizaines de centimètres de profondeur. Comme les autres escargots, il est hermaphrodite et se reproduit par fécondation croisée avec un ou plusieurs partenaires, mais sa fécondité n'est pas connue. Les phases de croissance sont limitées à quelques mois favorables par an, sa durée de vie est probablement de 4 ans. Il se nourrit de plantes diverses, fraîches ou en décomposition ; les genêts constituant sa principale ressource alimentaire. Son alimentation présente une variation saisonnière très significative en fonction de la disponibilité des végétaux et de la phénologie des plantes (CHARRIER & NICOLAI, 2009).

*Tyrrhenaria ceratina* figure depuis l'édition de 1996 dans la rubrique « gravement menacé d'extinction » de la Liste rouge de l'UICN et dans la rubrique « en danger » de la Liste rouge de la France. Il bénéficie en France d'une protection nationale par Arrêté du 23 avril 2007 (publié au JORF n°106 du 06/05/07) et a été retenu par le Grenelle de l'environnement (circulaire 13/08/08) pour faire l'objet d'un Plan National d'Action (PNA ; actuellement en cours de rédaction). L'arrière plage du Ricantu fait l'objet depuis le 10/09/1997 d'un arrêté préfectoral de protection de biotope concernant la lande à genêt de Salzmann dans laquelle évolue l'escargot. Le site est également intégré dans le réseau européen Natura 2000 (FR 9400619).



**Figure 28** : l'escargot de Corse *Tyrrhenaria ceratina*.

**Tableau VIII** : Fiche d'identité de l'escargot de Corse *Tyrrhenaria ceratina*.

Fiche d'identité		
<b>Noms communs</b>	Escargot de Corse Hélix de Corse	
<b>Nom latin actuel</b>	<i>Tyrrhenaria ceratina</i> (Shuttleworth 1843)	
<b>Anciens noms latins</b>	<i>Helix ceratina</i> (Shuttleworth 1843) <i>Helix tristis</i> (Pfeiffer 1845)	
<b>Classification</b>	Règne : Animalia Embranchement : Mollusca    Classe : Gastropoda Ordre : Stylommatophora    Famille : Helicidae	
<b>Distribution géographique mondiale</b>	Site du Ricantu, Campo dell'Oro (Ajaccio, Corse-du-Sud). Superficie < 5 ha.	
<b>Habitat</b>	Lande en mosaïque ouverte dominée par le genêt <i>Genista salzmannii</i> et la scrophulaire <i>Scrophularia ramosissima</i> , près du haut de plage	
<b>Biologie</b>	Actif la nuit par temps de pluie, au printemps et en automne Espèce hermaphrodite. Accouplement au printemps Ponte 15 jours plus tard. Durée incubation : 31 jours Régime alimentaire essentiellement composé de <i>Genista salzmannii</i> , <i>Achillea maritima</i> , <i>Cakile maritima</i> , <i>Matthiola sinuata</i> et <i>Glaucium flavum</i>	
<b>Statuts de protection de l'espèce</b>	Espèce dont la destruction, la capture, le transport et la commercialisation sont interdits par arrêté ministériel du 23/04/07 Espèce classée « en danger critique d'extinction » par le grenelle de l'environnement Espèce bénéficiant d'un PNA (2009) Espèce inscrite comme « gravement menacée d'extinction » sur la Liste rouge de l'UICN (2000)	
<b>Statuts de protection de son habitat</b>	Site Natura 2000 FR9400619 (2002) ZNIEFF de type I APPB	
<b>Principales références bibliographiques</b>	BOUCHET <i>et al.</i> , 1997 BOUCHET <i>et al.</i> , 1998 CHARRIER <i>et al.</i> , 2005 CHARRIER & NICOLAI, 2009 CHEVALIER & CHARRIER, 2001 CHEVALIER & CHARRIER, 2002 FEDERICI, 1996 LECOQ, 1851	
<b>Principaux sites Internet</b>	<a href="http://inpn.mnhn.fr">http://inpn.mnhn.fr</a> <a href="http://www.conservatoire-du-littoral.fr">http://www.conservatoire-du-littoral.fr</a>	

## D. Activités humaines

### 1. Partie Ouest du site déjà aménagée

- **Fréquentation** : la partie Ouest du site du Ricantu est très fréquentée par la population ajaccienne et plus particulièrement depuis l'aménagement de la zone par le Conservatoire du littoral. Ainsi, elle représente un lieu de détente et de loisirs pour un grand nombre de personnes qui y pratiquent, entre autres, la marche à pied et le footing tout au long de l'année. Durant cette même période la plage est aussi fréquentée par des sportifs désireux de pratiquer divers sports nautiques (Figure 29). En période estivale, la plage du Ricantu est bien évidemment fréquentée par les baigneurs, qu'ils soient résidents ou vacanciers.

A proximité de l'aéroport, on peut également constater l'utilisation de la plage par des cavaliers qui viennent y entraîner leurs chevaux de courses (Figure 29).



**Figure 29** : Activités équestre (A) et nautique (B) sur le site du Ricantu.

- **Parking** : dans ce même secteur, la présence d'un parking gratuit permet aux usagers de l'aéroport qui le souhaitent de laisser leur véhicule garé pour la journée voire pendant quelques jours. Ce parking est actuellement dans un état très dégradé et il devient de plus en plus difficile d'y stationner en période de pluie car de grandes flaques s'y forment (Figure 30).



**Figure 30 :** Parking gratuit fréquenté par les usagers de l'aéroport Napoléon Bonaparte.

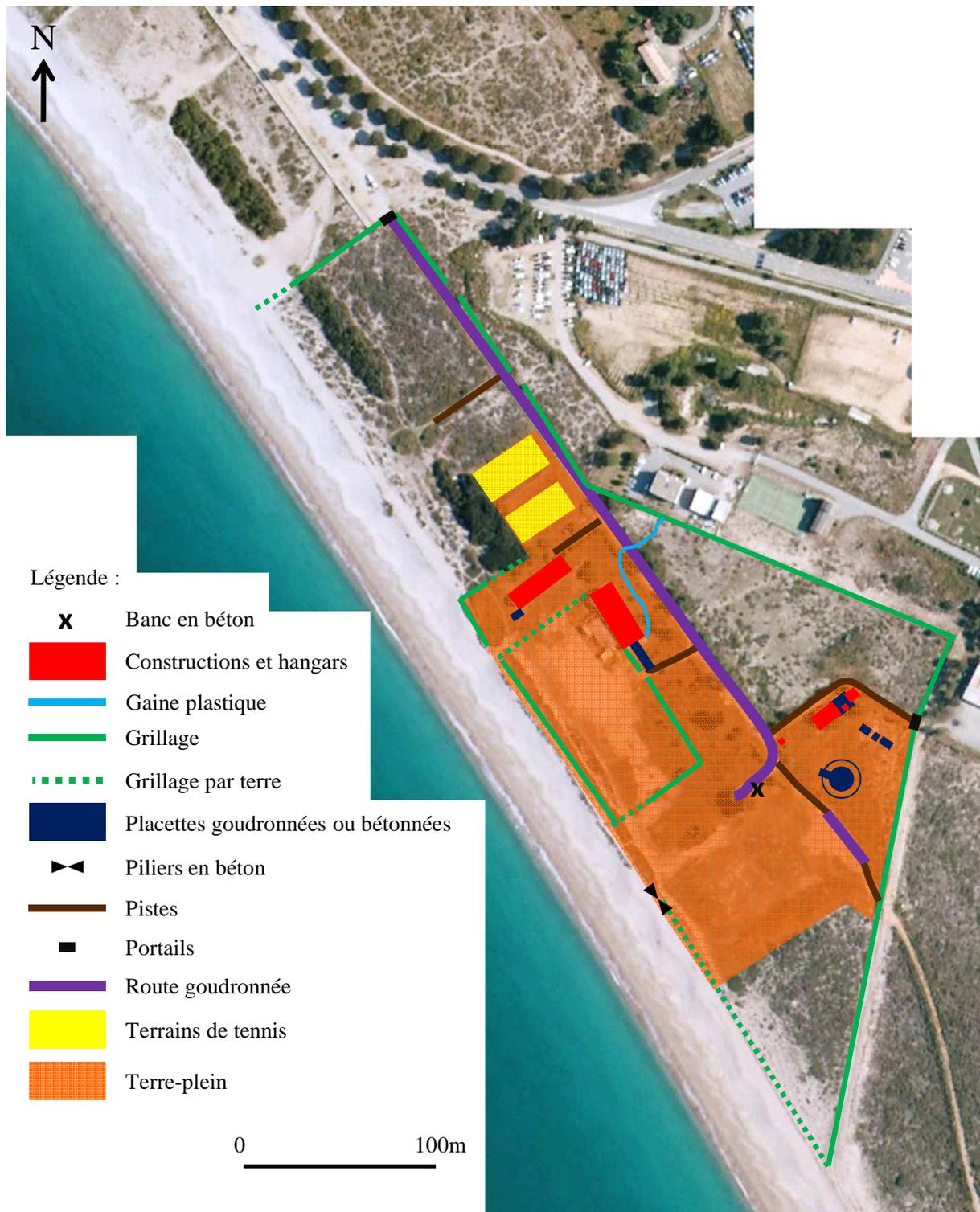
- **Sorties pédagogiques :** Plusieurs fois au cours de l'année, à l'initiative du Conseil général de Corse-du-Sud, l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain (APIEU) organise des sorties pédagogiques pour les scolaires afin de leur faire découvrir l'environnement du Ricantu, les familiarisant ainsi avec les notions de protection d'un milieu fragile et rare. Les Agents de Protection de l'Environnement du CG2A en charge du site, sont régulièrement associés à ces sorties, participant ainsi activement à la sensibilisation du jeune public.

## **2. Ancien camp de vacances de l'armée**

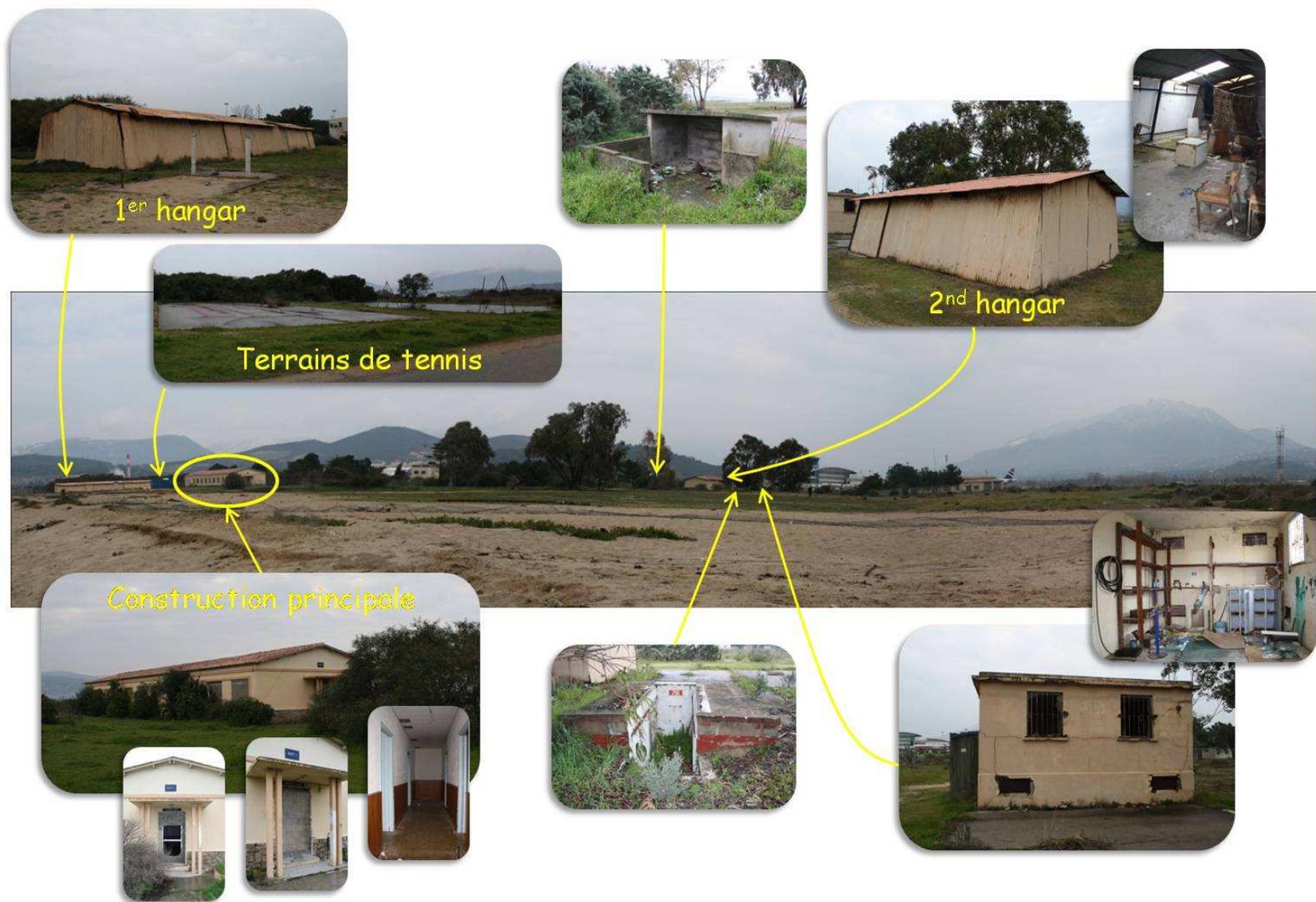
- **Constructions et aménagements :** dans les années 50, l'armée de l'air a construit trois bâtiments pour son Détachement 126, qui regroupait une cinquantaine de personnes et qui a fonctionné jusqu'en 1964. A partir de cette date, les locaux ont été utilisés comme camp de vacances par l'armée. Ce centre de Loisir Militaire est resté en activité jusqu'en 1999, date à laquelle un attentat a mis fin à son fonctionnement (ERG ENVIRONNEMENT, 2005).

Les constructions ainsi créées au fil des années sont, aujourd'hui encore, en partie présentes sur le secteur. On recense plusieurs constructions en dur, deux hangars et deux terrains de tennis, tous détériorés car laissés à l'abandon depuis la fermeture du camp (Figure 31 ; Figure 32).

De plus, l'aménagement de ce camp a nécessité l'apport de terres de remblai de granulométrie hétérogène, créant ainsi un terre-plein qui a remplacé la lande à genêt de Salzmann (Figure 31 ; Figure 33).



**Figure 31 :** Localisation des aménagements réalisés lors de la construction de l'ancien camp de vacances de l'armée et toujours en place aujourd'hui (fond de carte Google Earth).



**Figure 32 :** Constructions présentes sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée.



**Figure 33 :** Terre-plein de l'ancien camp de vacances de l'armée.

- **Accès et fréquentation :** l'accès à cette partie du site du Ricantu se faisait autrefois par une route goudronnée, fermée par un portail (Figure 31 ; Figure 34). Ce portail est aujourd'hui encore verrouillé, empêchant ainsi l'accès au public et plus particulièrement aux véhicules à moteur. Cependant le grillage délimitant l'ancien camp est en grande partie détruit (Figure 31), si bien que les piétons ont librement accès à cette zone où ils prolongent leur promenade ou leur footing commencés dans la partie aménagée du site.

Certaines constructions présentes sur ce secteur sont parfois utilisées par des personnes à la recherche d'un refuge pour dormir et se protéger des intempéries.

Les bosquets de tamaris présents sur cette partie du site sont, quant à eux, utilisés comme lieu de rencontres nocturnes et représentent un problème d'hygiène important à proximité immédiate d'une plage fortement fréquentée.



**Figure 34 :** Accès à l'ancien camp de vacances de l'armée. A : Route goudronnée ; B : Portail.

- **CLSH :** jusqu'en 2009, la mairie d'Ajaccio a utilisé une partie de ce secteur durant la période estivale comme Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) afin de proposer des activités nautiques à destination du jeune public (adolescent de plus de onze ans). Le CLSH n'utilisait pas les locaux déjà existants, seul le terre-plein et l'accès à la plage étaient exploités, les installations et matériels nécessaires étant apportés par la mairie au début de

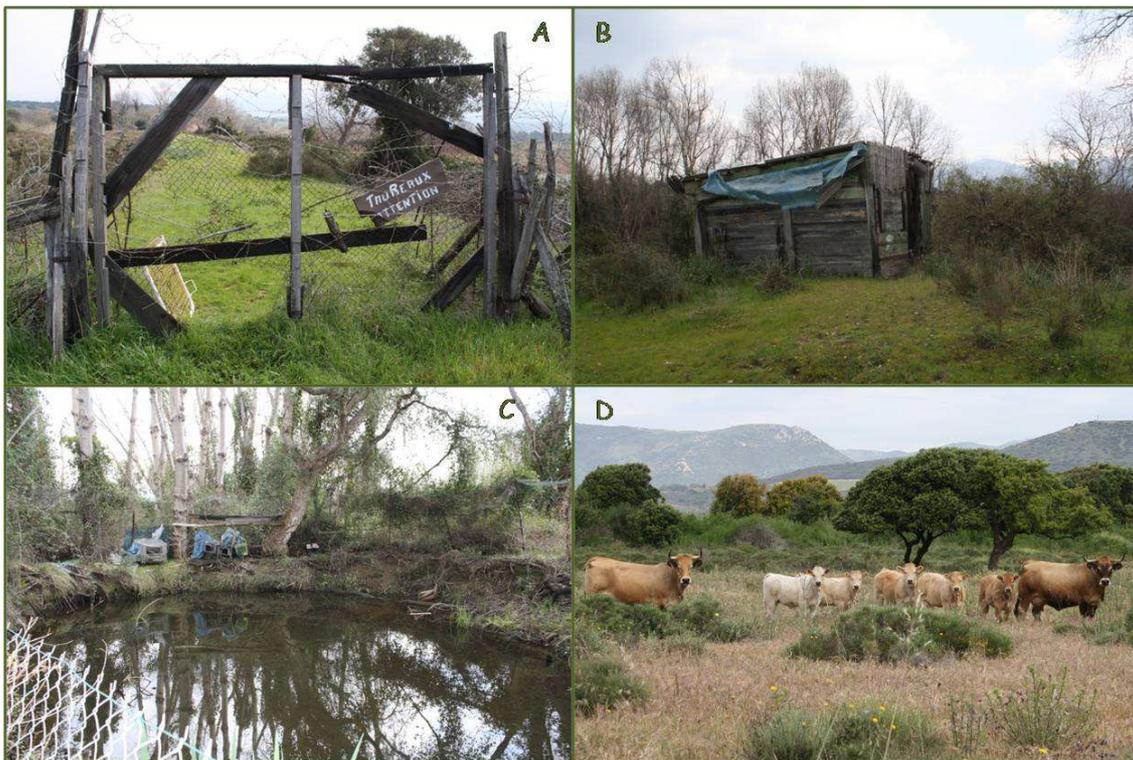
chaque saison, puis enlevés à la fin de l'été. En 2010, compte tenu des problèmes de vandalisme rencontrés les années précédentes, la mairie a décidé de suspendre l'utilisation de cette zone pour son CLSH, d'autant qu'un projet commun entre la ville d'Ajaccio et la CTC pour la création d'une centre pédagogique dans le secteur de Tahiti-plage est à l'étude.

### 3. Partie Est du site

- **Fréquentation** : la partie Est du site est quand à elle nettement moins fréquentée en raison de sa localisation de l'autre coté de l'aéroport et de son accès qui nécessite de traverser la plage sur plusieurs centaines de mètres. De plus un « portail » ornémenté de nombreux fils barbelés rend l'entrée sur la zone très délicate (Figure 35). Néanmoins certaines personnes arrivent à passer afin de pêcher sur les berges du Prunelli et de la Gravona.

- **Pastoralisme** : un éleveur utilise la parcelle 114 durant certaines périodes de l'année comme zone de pâturage pour ses bovins (Figure 35). Aucune convention d'usage n'a pour l'instant été établie entre l'éleveur et le Conservatoire du littoral.

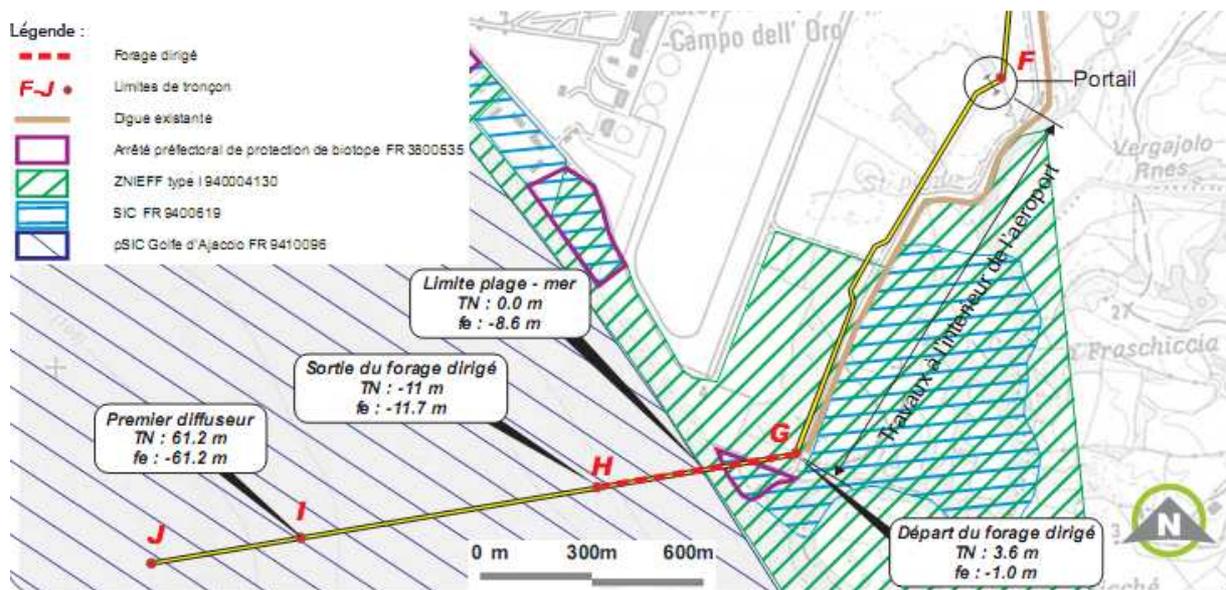
- **Chasse** : pendant plusieurs années, les chasseurs ont fréquenté cette partie du site, installant un élevage de canards et une cabane en bois (SEGONY, 2003). Aujourd'hui, bien que les chasseurs semblent avoir majoritairement déserté le secteur, leurs installations sont toujours présentes (Figure 35).



**Figure 35** : Installations et activités présentes sur la partie Est du site. A : Portail bloquant l'accès à la parcelle 114 ; B : Cabane en bois ; C : Ancien élevage de canards ; D : Vaches pâturant sur le site.

- **PPAM** : dans le cadre de la nouvelle procédure d’attribution du droit de cueillette des Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM) sur le domaine du Cdl, deux personnes ont conjointement exprimé leur souhait de mettre en culture de l’immortelle (*Helichrysum italicum*) sur la parcelle AD 114. Aucune autorisation ne leur a pour l’instant été donnée, car le Conservatoire du littoral souhaite au préalable évaluer l’incidence d’une telle plantation sur la faune, la flore et les habitats du secteur, en menant notamment une expertise conjointe avec le Conservatoire Botanique National de Corse.

- **Emissaire** : dans le cadre de la construction de la station d’épuration de Campo dell’Oro, un émissaire de rejet en mer des effluents épurés et désinfectés va être mis en place. Ainsi, dans le schéma d’implantation réalisé par la Communauté d’Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) il est actuellement prévu, qu’après avoir traversé les terrains de l’aéroport, la conduite de cet émissaire passe au niveau de la quatrième zone d’APPB du site du Ricantu (Figure 36). Afin de ne pas mettre en péril la lande à genêt de Salzmann et plus particulièrement l’escargot de Corse qu’elle abrite, la DREAL a demandé à ce que la canalisation passe sous la lande sans réaliser de tranchées. La CAPA a donc opté pour la technique du forage dirigé pour faire passer la conduite sous le secteur de l’APPB.



**Figure 36** : Tracé partiel de l’émissaire de la station d’épuration de Campo dell’Oro (© service infographie d’EGIS Eau).

## II. Bilan de l'aménagement et de la gestion

Au début des années 2000, le Conservatoire a mené une première phase d'aménagement du site du Ricantu (Figure 37). Le projet, basé sur une étude paysagère (FREYTET<sup>19</sup>, 1996), s'étirait sur environ 1,3 km en arrière de la plage et concernait une superficie d'une dizaine d'hectares ; en prenant appui au Nord sur les bâtiments commerciaux de Tahiti-plage et au Sud sur l'ancien camp de vacances de l'armée.

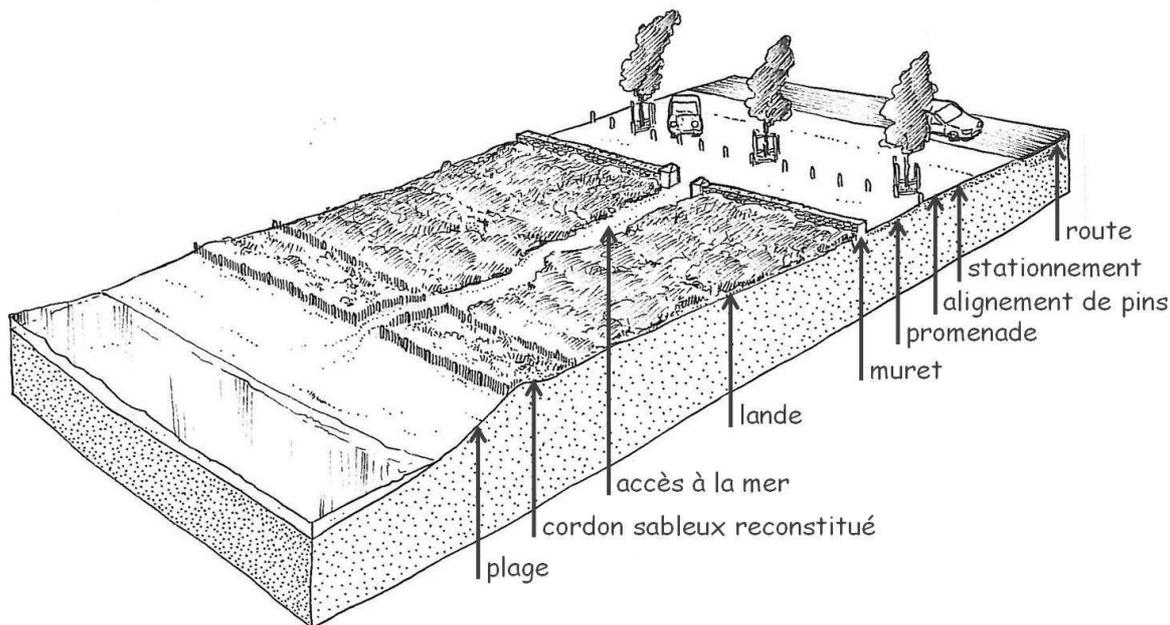


Figure 37 : Les principes généraux de l'aménagement du site du Ricantu (d'après un croquis d'A. Freytet).

### A. Le stationnement, la promenade et les pins

Le stationnement des véhicules qui se faisait de façon spontanée sur le grand terre-plein et sur une bande de terrain entre la route et la lande, a été organisé en épis tout le long de la route de desserte de l'aéroport (Figure 38). Une voie de dégagement permet aux usagers de manœuvrer sans gêner le trafic.

Une promenade piétonne, d'une largeur de 2,80 mètres, longe le stationnement d'un bout à l'autre du site. Les piétons peuvent l'emprunter en toute sécurité pour la marche ou le jogging car des plots en bois empêchent les voitures d'y accéder (Figure 39). Le sol a été stabilisé et égalisé, avec un aspect naturel et confortable pour les marcheurs. Un profil en pente légère favorise l'évacuation des eaux pluviales vers la lande grâce à des ouvertures régulières prévues au pied du muret.

<sup>19</sup> Paysagiste dplg



Figure 38 : Stationnement des véhicules sur le site du Ricantu, avant et après les travaux d'aménagement.

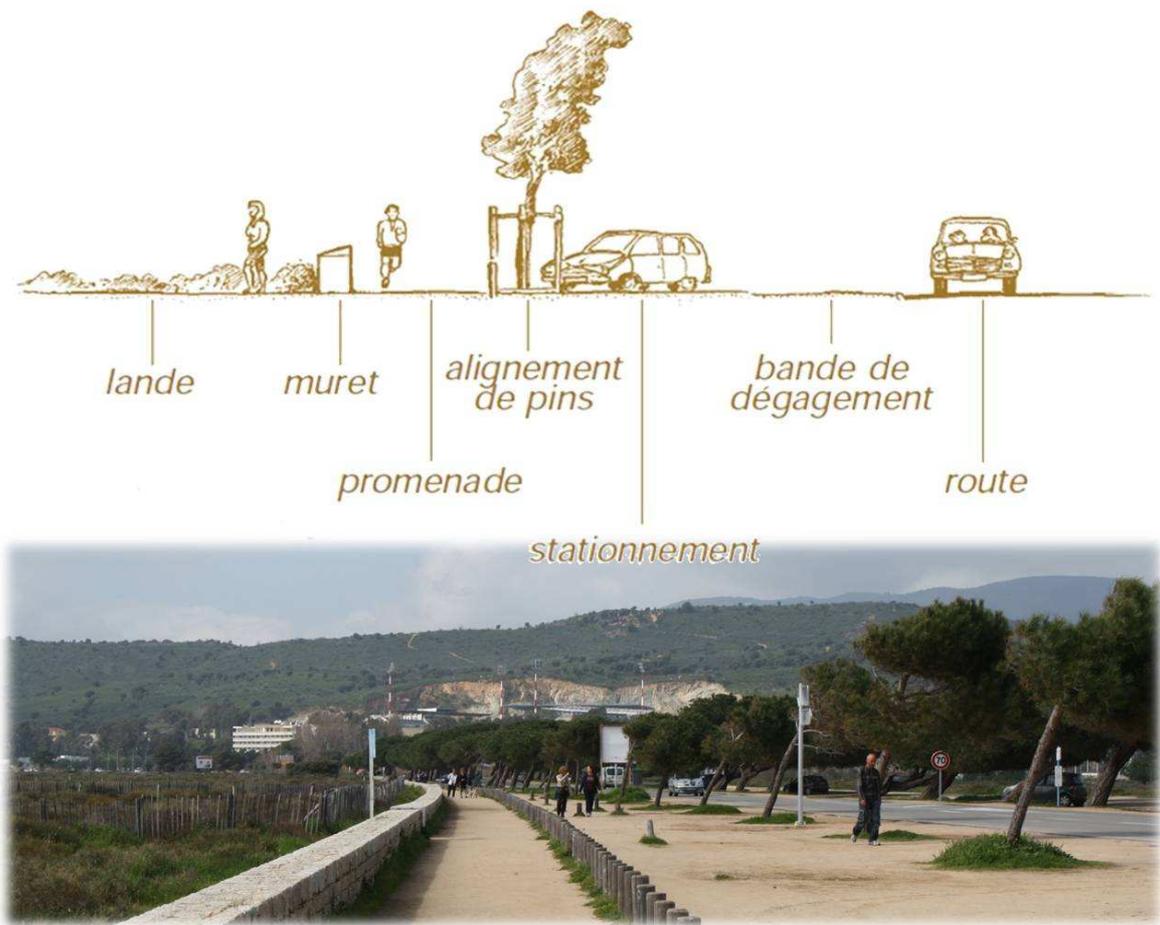


Figure 39 : Délimitation entre la promenade piétonne et la zone de stationnement des véhicules (croquis d'A. Freytet).

L'alignement des pins parasol qui borde la voie d'accès à l'aéroport, exemple spectaculaire d'anémomorphose (impact du vent dominant sur la morphologie des arbres) a été prolongé tout le long de la promenade, jusqu'au rond point ; 45 nouveaux arbres ont ainsi été plantés, protégés par des tuteurs en bois (Figure 40) et ont bénéficié d'un arrosage automatique enterré.



**Figure 40** : Jeune pin planté dans l'alignement des arbres plus âgés.

### **Bilan 2010 :**

Après près de dix ans, il est à ce jour évident que la population ajaccienne s'est parfaitement approprié le site du Ricantu comme lieu de détente et de loisirs. Le panel de personnes fréquentant la promenade est très varié, allant des simples passants aux sportifs professionnels. Dans son ensemble, la promenade est restée en très bon état et cela grâce à l'entretien quotidien effectué par les APE du Conseil Général de Corse-du-Sud. On peut cependant noter quelques problèmes mineurs dus aux intempéries, ainsi du sable, des flaques ou encore des zones d'érosion peuvent dégrader la promenade (Figure 41). La seule dégradation réalisée par les usagers est la mise en place d'une pseudo signalétique tous les 100 mètres pour le footing (Figure 41).



**Figure 41** : Dégradations de la promenade observées en mars 2010. A : flaques gênant la circulation des marcheurs et des joggeurs ; B : sable recouvrant une portion de la promenade et débordant sur la route ; C : pseudo signalétique pour marquer les 100 m le long de la promenade ; D, E : zones d'érosion.

Le stationnement en épis, mis en place lors de l'aménagement du site, a été très bien respecté par les usagers de la promenade ou de la plage, et n'a pas connu de dégradations particulières autres que la disparition de quelques plots de délimitation.

La plantation de jeunes pins s'est majoritairement bien maintenue sur le site, à l'exception de quelques individus qui ont souffert d'une trop grande proximité avec la mer (Figure 42). L'ensemble des tuteurs, bien que nécessitant de nouveaux réglages, leur assurent un soutien dans leur croissance pour lutter contre le vent (Figure 42).



**Figure 42** : Plantation de pins, mars 2010. A : Pin ayant souffert de la proximité avec la mer ; B : Pin relié à son tuteur par un cerclage en partie décroché.

## B. Le muret

Le muret s'étire sur une longueur d'environ 1,3 km d'un bout à l'autre du site. Grâce à sa présence, la lande et la plage, façonnées par les conditions naturelles au fil du temps, sont clairement séparées des secteurs qui ont été modifiés par l'homme : route, stationnement et promenade (Figure 39 ; Figure 43).

L'appareillage du muret rappelle celui des anciens murs en pierres sèches ; il a été construit à l'aide de moellons de granite dont la couleur a été soigneusement choisie pour s'intégrer au mieux dans le site (Figure 43). Des éclats de pierre ont été intercalés entre les blocs pour une finition au caractère plus traditionnel.

Des passages ont été aménagés tous les 100 m environ pour permettre l'accès à la plage. Chacun des accès est marqué par la présence de part et d'autre de monolithes de granite.



**Figure 43** : Le muret séparant la promenade de la lande. A : Sa construction en 2001 ; B : Le muret en 2010.

### Bilan 2010 :

Le muret a, au fil des années écoulées, bien rempli son rôle de protection de la lande en la séparant des zones très fréquentées par le public. Sa présence est naturellement intégrée dans le site en respectant pleinement la beauté des paysages. Il arrive malheureusement qu'il subisse parfois des dégradations telles que des tags ou des vols de pierres (Figure 44).

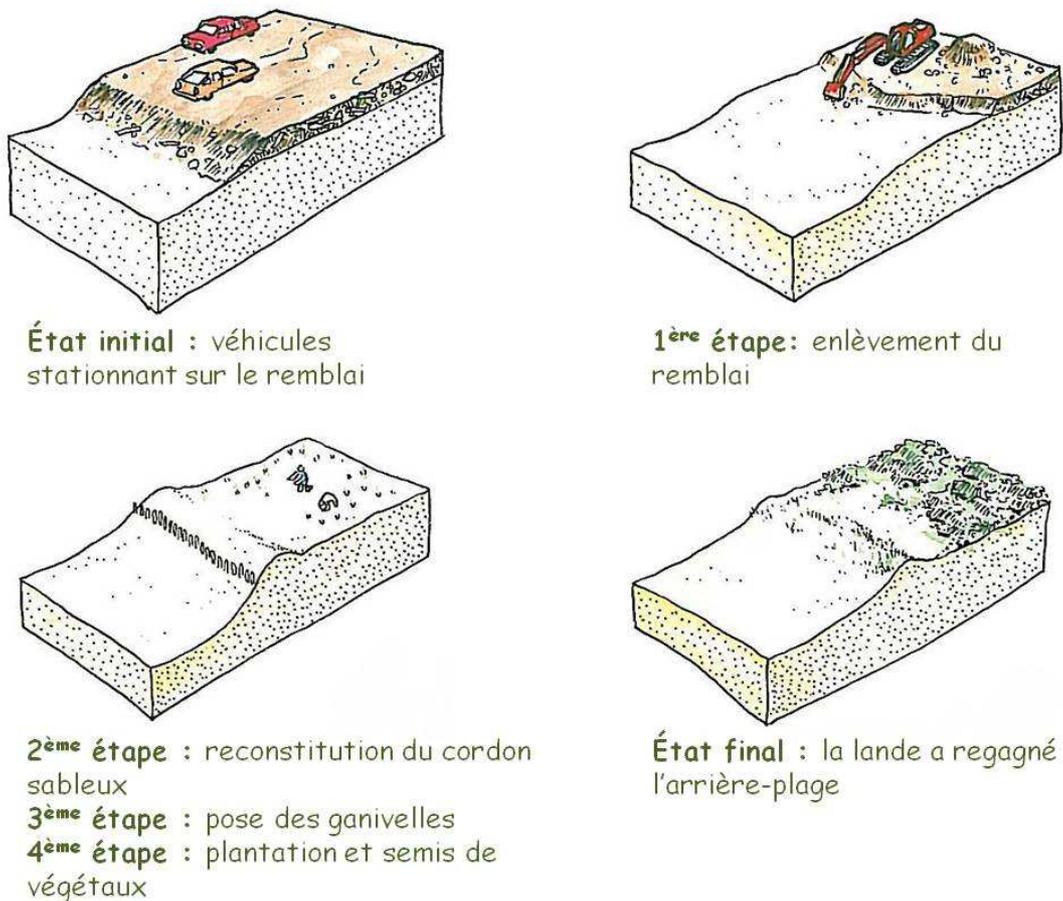
De plus, les tempêtes successives, qui ont eu lieu en 2008 et 2009, ont par endroits provoqué un recul de la plage entraînant alors un phénomène de déchaussement du socle en pierre et des monolithes qui délimitent certaines ouvertures du muret (Figure 44).



**Figure 44 :** Dégradations observées sur le muret en mars 2010. A : déchaussement de la base du muret côté plage ; B et C : tags.

### C. La reconstitution de la lande et du cordon sableux

La reconstitution de la lande en arrière de la plage a été une opération délicate et expérimentale (Figure 45).



**Figure 45 :** La reconstitution de la lande et du cordon sableux (d'après des croquis d'A. Freyret).

Le décapage du grand remblai ainsi que de deux autres petits terre-pleins a permis de remettre à nu le sol sableux sous-jacent. Après l'évacuation de près de 10 000 m<sup>3</sup> de déblais, la mise à disposition par la Mairie d'Ajaccio d'une machine de nettoyage des plages a permis de prélever le maximum de résidus du remblai et d'effectuer un nettoyage de la surface ainsi traitée.

Un vaste travail de revégétalisation a été ensuite entrepris à l'emplacement de l'ancien remblai : du sable de surface prélevé sur la zone aéroportuaire en accord avec la CCIACS, a été épandu sur toute la zone à traiter. Riche de sa banque de graines, de sa microflore et de sa microfaune, il a permis à la végétation naturelle de se développer spontanément. Par ailleurs, des graines de diverses espèces végétales présentes sur le site ont été récoltées manuellement puis dispersées sur ce sable. En complément, des plantations de genêt et de scrophulaire produits en pépinière à partir de boutures prélevées sur le site et de semences fournies par le Conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles, ont eu lieu.

Parallèlement à la reconstitution de la lande, le haut de plage a été également reprofilé au droit du grand terre-plein où il avait disparu. Un petit cordon sableux a ainsi été reformé avec du sable fin prélevé en surface sur la plage. Ramené en limite haute de la plage sur une longueur de 250 m et sur une dizaine de mètres de largeur, il a permis de restituer à cette partie du site son profil initial.

Dans un deuxième temps, la revégétalisation a été entreprise : des espèces végétales caractéristiques des milieux dunaires, issues de plants produits en pépinières, de bouturage ou de semis, ont été plantées pour fixer le sable et aider la reconstitution du couvert végétal naturel.

Enfin, un dispositif de mise en défens a été installé pour protéger les secteurs les plus fragiles du piétinement : des « ganivelles » (clôtures faites de lattes de châtaignier) ont été posées de part et d'autre du haut de plage tout le long du site, avec des ouvertures régulières pour permettre l'accès à la plage. De même, la partie revégétalisée à l'emplacement du grand terre-plein a été fermée par une clôture de même type.

### **Bilan 2010 :**

Près de dix ans après sa reconstitution, la lande se reforme bien, laissant petit à petit disparaître les dernières traces de l'ancien terre-plein (Figure 46). La revégétalisation s'est en effet rapidement amorcée et se poursuit aujourd'hui encore. Cela se remarque

particulièrement au niveau de la bordure Est de la zone revégétalisée, qui la sépare de la partie n'ayant pas subi de reconstitution de la végétation (Figure 46). Une campagne de comptage réalisée par A. TORRE (2005) a mis en évidence que *Linaria flava* subsp. *sardoa* a su recoloniser une partie de l'ancien terre-plein. Cette même année, un nid de pipit rousseline (*Anthus campestris*) fut également trouvé sur la zone, du fait de la quiétude du site (RECORBET com. verb.).

La végétation du cordon sableux s'était, quant à elle, très bien reconstituée. Les espèces végétales, plantées lors du processus de revégétalisation, s'étaient développées, tandis que d'autres s'étaient même spontanément installées. La végétation ainsi mise en place a, pendant plusieurs années, parfaitement rempli son rôle dans la fixation du sable sur le haut de plage. Cependant les violentes tempêtes de 2008 et 2009 ont mis à mal le cordon sableux, soit en le dégradant fortement, soit en le faisant complètement disparaître sur certains secteurs.



**Figure 46** : Revégétalisation de la lande et du cordon sableux. A : Photographie aérienne de la revégétalisation de l'ancien terre-plein (© M. Luccioni) ; B : Limite entre la partie ayant subi un processus de revégétalisation (à gauche) et la partie laissée dans un état « naturel » (à droite).

Il est important de noter aujourd'hui un nouveau phénomène de surfréquentation de certaines portions de la lande et de l'ensemble du cordon sableux de la partie Ouest du site du Ricantu. En effet, suite aux tempêtes de 2008 et 2009, la grande majorité des ganivelles protégeant les zones végétales fragiles ont disparu (PIAZZA, 2008). Ainsi le cordon sableux, déjà fortement dégradé par les vagues, subit actuellement beaucoup de piétinement par les usagers du site, qui y trouvent une zone de promenade et même un secteur de jeu pour leurs chiens. Cela représente d'une part un danger pour le milieu, mais aussi une situation nuisible à l'escargot de Corse et aux oiseaux qui tentent de coloniser le cordon sableux (RECORBET com. verb.).

### III. Enjeux et objectifs

#### A. Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire

- **Protection et ganivelles** : le site du Ricantu regroupe sur une faible superficie des habitats et des espèces nécessitant une attention particulière et la mise en place de mesures de protection. Il est en effet indispensable de préserver le cordon sableux, la lande et la population d'escargot de Corse grâce à des aménagements tels que la pose de ganivelles (I.A1, I.A2<sup>20</sup>) ou des actions comme le retrait des espèces végétales introduites par l'Homme (I.A3). La réalisation de la première phase des travaux au début des années 2000 et le phénomène de revégétalisation qui en a suivi, ont permis d'acquérir des techniques et des connaissances spécifiques à ce type de situation. Il en ressort, entre autres, la nécessité d'une souplesse et d'une adaptation constante dans les méthodes de protection de la lande en fonction de son évolution. Ainsi, par exemple, une zone nouvellement dégradée par le piétinement pourra être protégée par des ganivelles, tandis qu'une zone jusque là fermée au public, mais dont la lande a tendance à se refermer, pourra de nouveau être fréquentée par les usagers du site.

- **Etudes scientifiques** : l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques sur les espèces et les écosystèmes présents, est un point fondamental pour améliorer et développer des mesures efficaces de protection et de préservation de cet environnement. Il est donc important de poursuivre et d'approfondir les études sur la faune et la flore du site, en portant une attention particulière à la linaria jaune, l'escargot de Corse et certaines espèces d'oiseaux fréquentant le secteur de l'embouchure de la Gravona, tel que l'œdicnème criard par exemple (I.A4 à I.A7).

- **Secteur Est** : bien qu'en raison de sa position excentrée et de son enclavement qui la préservent d'une fréquentation trop importante, la partie Est du site a besoin d'être débarrassée de certains aménagements qui y ont été réalisés : déchets présents au niveau de l'ancien élevage de canards, ancienne cabane des chasseurs (I.A8). Ceci rendra au secteur un environnement naturel, où les traces d'une fréquentation humaine seront des plus minimales.

- **Nettoyage de la plage** : toujours dans l'optique de protéger et de préserver l'environnement particulier du Ricantu et en raison de l'importante fréquentation du site et de sa plage, une réflexion doit être menée quant aux techniques utilisées pour le nettoyage de

---

<sup>20</sup> Les codes entre parenthèses font référence aux fiches actions présentes dans le chapitre IV

l'estran (I.A9). En effet, il est aujourd'hui démontré qu'un usage excessif de machines mécanisées conduit à moyen terme à la détérioration de la plage et de la végétation pionnière d'avant-dune.

## **B. Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site**

- **Aménagements** : Une des principales vocations du site du Ricantu vis-à-vis de la population est de lui offrir un lieu de détente et de loisirs. L'utilisation permanente des premiers aménagements réalisés au début des années 2000 montre bien qu'ils répondent à une attente et à un besoin des usagers du site (II.A1 à II.A3). Les aménagements réalisés doivent donc être prolongés de la même façon sur la zone d'extension.

- **Partie Est** : elle est nettement moins connue et seules quelques personnes s'y aventurent. Une véritable réflexion doit être menée pour juger la pertinence ou non de la rendre accessible à un public plus important (II.B1). Cette réflexion doit aussi concerner les activités pastorales et la cueillette de plantes aromatiques susceptibles d'y être pratiquées (II.C1, II.C2).

- **Aéroport** : le site du Ricantu jouxte l'aéroport avec lequel il a plusieurs clôtures en commun. Afin d'assurer la sécurité de l'aéroport et celle des usagers du site, une politique commune doit être menée avec la CTC et la CCIACS afin de cibler les actions à mener et les entretiens à effectuer (II.D1).

- **Parking** : depuis l'entrée en vigueur de la convention de transfert de gestion entre la Collectivité Territoriale de Corse et le Conservatoire du littoral, ce dernier doit intégrer dans son projet l'aménagement du petit parking gratuit situé à l'entrée de l'aéroport. Ce secteur, actuellement dans un état dégradé, a besoin d'un programme de valorisation afin de le remettre en état tout en l'intégrant de manière à respecter la qualité paysagère du site (II.D2).

- **Sensibilisation et information** : tout projet de protection de l'environnement ne peut se passer d'une politique de sensibilisation du public. Cela doit lui permettre d'intégrer au mieux la fragilité et le caractère exceptionnel du site qu'il fréquente, tout en percevant l'importance de le protéger grâce, en grande partie, à un comportement responsable de sa part. En pratique, cela peut se concrétiser par des moyens matériels tels que des panneaux d'informations, mais aussi et surtout par des activités pédagogiques à destination des scolaires, qui seront amenés à devenir les usagers de demain (II.E1, II.E2).

## C. Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée

L'ancien camp de vacances de l'armée constitue une zone bien particulière qui va nécessiter un important travail de restauration. En effet, cette partie du site nécessite à la fois une requalification paysagère d'un espace fortement dégradé, ainsi que la reconstitution du biotope d'origine, élément indispensable à la sauvegarde de l'escargot de Corse. Pour mener à bien cet objectif, il est important de s'appuyer sur l'expérience acquise lors de la première phase des travaux.

- **Deux scénarii** : à la demande du Conservatoire du littoral, le paysagiste Alain Freydet a réalisé l'esquisse d'un projet de restauration et de revalorisation de ce secteur. En fonction de la nécessité ou non de conserver la principale construction du camp, deux scénarii ont été prévus. Dans le premier (Figure 47), la construction sera restaurée et utilisée comme élément d'accueil pour le CLSH de la ville d'Ajaccio, pour l'information du public et pour la gestion du site. Dans le second scénario (Figure 48), le bâtiment principal sera détruit comme l'ensemble des autres constructions et le site entièrement rendu à son état naturel (III.A1).

- **Terre-plein et revégétalisation** : quel que soit le scénario adopté, le terre-plein et l'ensemble des espèces végétales introduites devront être retirés de la zone (III.A2, III.B1). Le sable ainsi remis à nu pourra alors faire l'objet d'un processus de revégétalisation afin de restaurer la lande à genêt de Salzman et le cordon sableux tels qu'ils existaient avant la construction du camp (III.B2, III.B3). Les techniques utilisées lors de la première phase des travaux au début des années 2000 ayant fait leurs preuves, elles pourront être de nouveau utilisées (récolte de graines, bouturage, semis hydraulique, production de plants en pépinière...). Un système de mise en défens, via la pose de ganivelles, permettra à la nouvelle végétation de se développer en la préservant du piétinement.

- **Escargots** : La restauration du biotope devra se faire de manière à permettre la réintroduction de l'escargot de Corse dans le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée (III.B4). Pour cela, le programme de restauration de la zone devra être mené en collaboration avec l'équipe de l'UMR CNRS 6553 de l'Université de Rennes, qui est en charge de la réalisation du PNA de l'espèce.

- **Aménagements** : les aménagements « stationnement-pins-promenade-muret » seront prolongés sur cette partie du site, tout en veillant bien à ce qu'ils soient réalisés en harmonie avec ceux déjà présents sur la partie Ouest du site (III.A3).

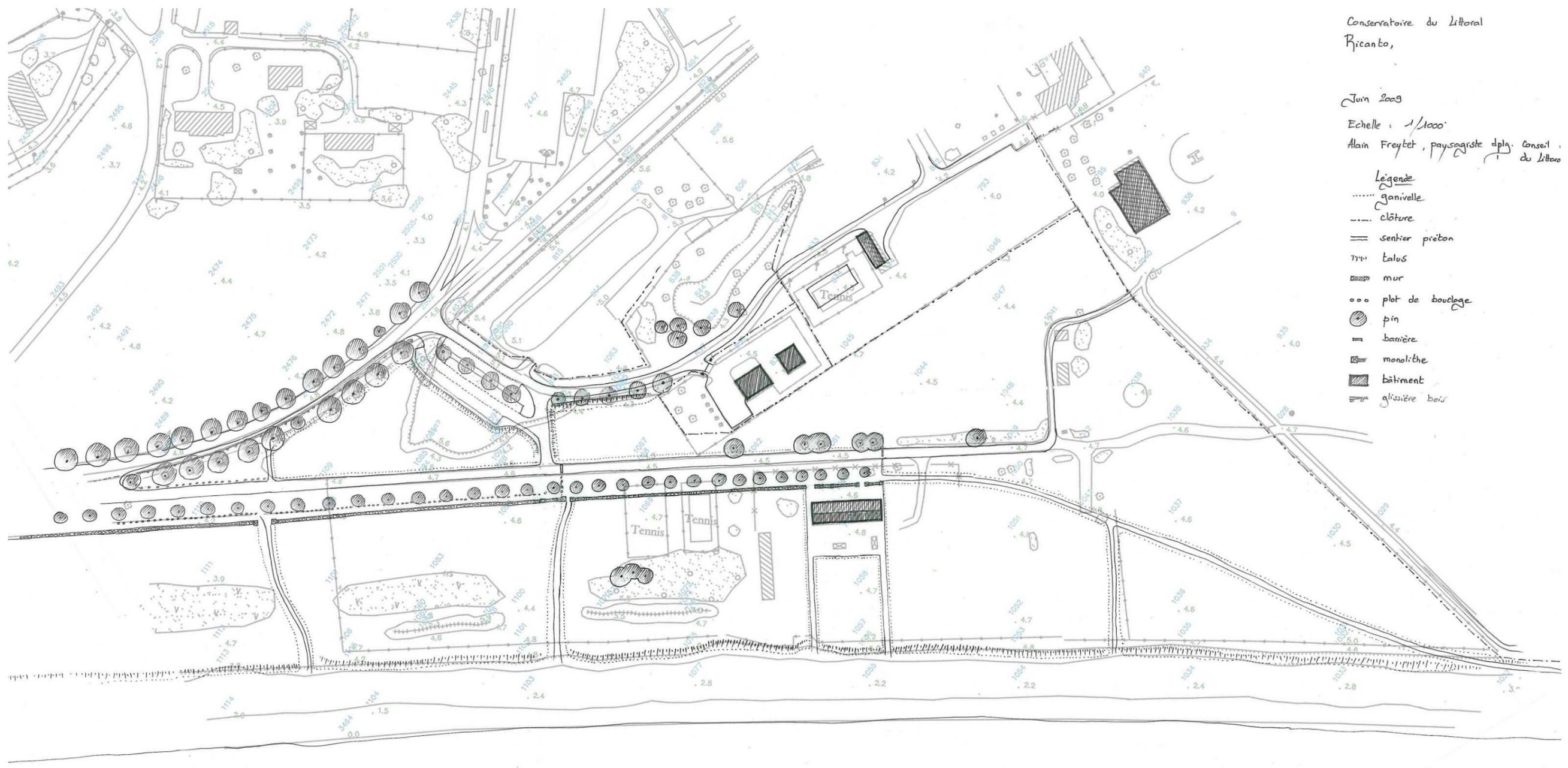


Figure 47 : Plan d'intention d'Alain Freybet pour le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée – Scénario 1, la construction sera conservée.

Conservatoire du Littoral  
Site du Ricanto, secteur Sud  
projet sans bâtiment

Novembre 2009  
échelle : 1/1000

Alain Freytet, paysagiste dplg,  
conseil du Conservatoire du Littoral

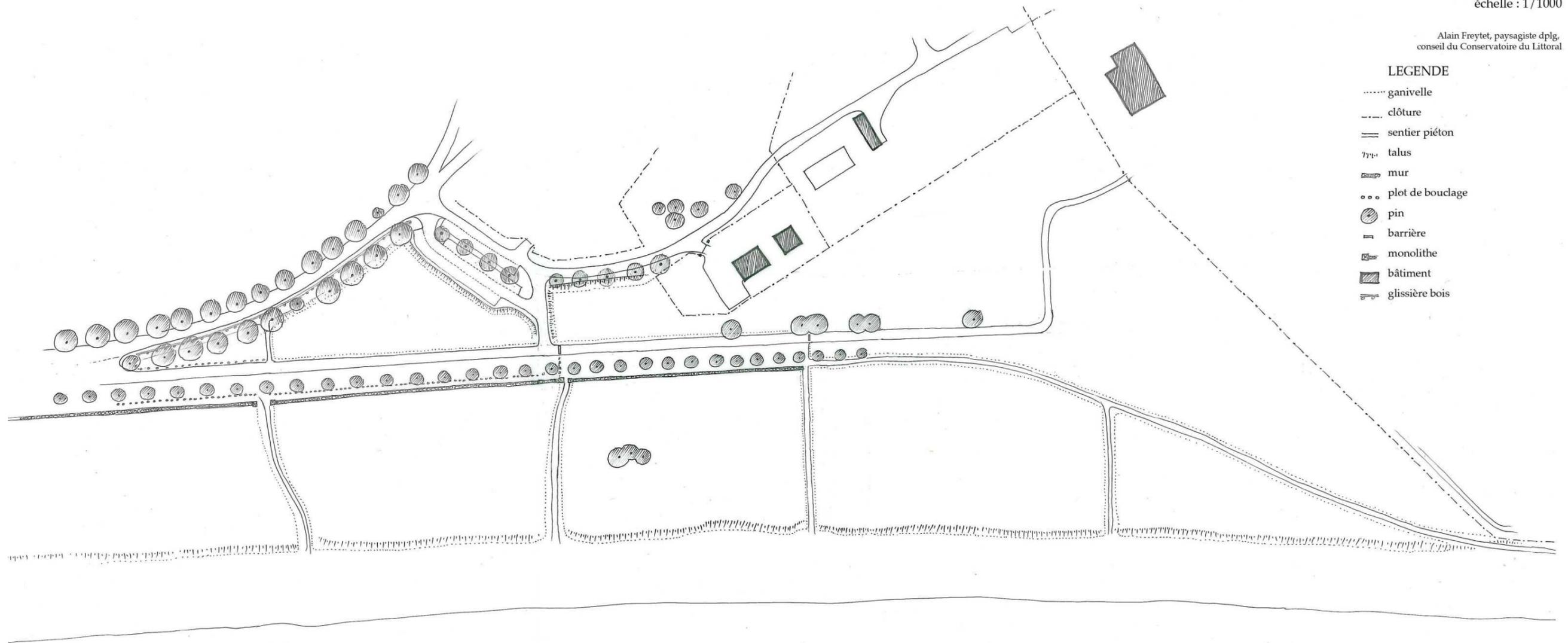


Figure 48 : Plan d'intention d'Alain Freytet pour le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée – Scénario 2, la construction ne sera pas conservée.

## D. Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré

- **Gestion optimale :** le site du Ricantu, par sa proximité avec la ville d'Ajaccio, est un lieu très fréquenté par la population de la ville et ses environs. De plus, sa localisation aux abords de l'aéroport Napoléon Bonaparte, en fait la porte d'entrée de la ville pour tous les voyageurs arrivant en Corse via cet aéroport. Cela représente donc un véritable enjeu en matière de gestion qui doit allier fréquentation, qualité paysagère et respect d'un environnement unique et fragile. Il est donc indispensable de prévoir une gestion pointue et optimale pour ce site. Cela peut, entre autres, se traduire par l'élaboration d'un cahier des charges de l'entretien qui réunira l'ensemble des actions à mener et les méthodes à utiliser au Ricantu (IV.A1).

- **DPM :** en raison de la grande fragilité du cordon sableux, de la lande et de la population d'escargot de Corse, la mise en place des mesures de protection par la pose de ganivelles est un des points les plus importants dans la gestion du Ricantu. Or, suite aux tempêtes de 2008 et 2009, force est de constater qu'on ne peut dissocier la gestion du cordon sableux et de la lande de celle du DPM. C'est pourquoi il serait nécessaire que le Conservatoire du littoral en obtienne l'attribution (IV.B1).

- **Quatrième zone d'APPB :** elle n'est pas incluse dans le domaine du Cdl et n'est que partiellement intégrée dans le périmètre Natura 2000. Or il s'agit d'un secteur très favorable à l'escargot de Corse car il présente une lande à genêt de Salzman en bon état. De par sa localisation, cette portion de lande est peu fréquentée par le public, si bien qu'elle n'est soumise qu'à un faible phénomène de piétinement. Ainsi préservée, elle représente l'habitat type de *Tyrrhenaria ceratina*. Au vu de son importance écologique, cette parcelle pourrait être ajoutée au domaine du Conservatoire du littoral en étant intégrée dans la convention de transfert de gestion entre la CTC et le Cdl (IV.B2).

- **Périmètre Natura 2000 :** les espèces et les espaces remarquables du site, ne se cantonnent pas uniquement aux délimitations des périmètres Natura 2000 ou du Cdl. Ainsi, par exemple, la linéaire jaune est présente sur les parcelles AD 84 et 85. De plus d'autres habitats communautaires sont très probablement présents à l'Est de la Gravona et près de Capitello, bien qu'aucune cartographie des habitats ne soit encore réalisée pour ce secteur. Il serait donc utile d'étendre le diagnostic écologique de la zone et d'envisager alors une éventuelle extension du périmètre Natura 2000 (IV.C1).

## **IV. Fiches actions**

Suite au diagnostic écologique et patrimonial et afin d'atteindre les objectifs fixés pour le site du Ricantu, plusieurs actions à mener ont été définies et réunies dans le Tableau IX. Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive, dite « fiche action » (les cartes présentes dans les fiches suivantes ont été réalisées à partir de fonds de carte Google Earth).

De nombreuses actions seront mises en œuvre au travers d'une vaste campagne de travaux d'aménagements, qui concernera à la fois le secteur déjà aménagé et la réhabilitation du secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée.

Les actions à mener sur la partie Est cibleront, quant à elles, essentiellement la mise en place d'études complémentaires et le conventionnement des activités agropastorales.

**Tableau IX :** Liste des actions à mener sur le site du Ricantu en fonction des enjeux et objectifs fixés.

Objectif	Action	Priorité	Planning prévisionnel				
			2011	2012	2013	2014	2015
<b>Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire</b>							
A	Restaurer et protéger le cordon sableux dans la partie du site déjà aménagée	I.A1	1				
	Restaurer et protéger la lande dans la partie du site déjà aménagée	I.A2	1				
	Éliminer les espèces invasives dans la partie du site déjà aménagée	I.A3	1				
	Poursuivre les études scientifiques sur l'escargot de Corse	I.A4	3				
	Poursuivre les études scientifiques sur la linéaire jaune	I.A5	3				
	Poursuivre les études scientifiques sur l'œdicnème criard	I.A6	3				
	Mener des études scientifiques sur la dynamique de la lande à genêt de Salzman	I.A7	2				
	Enlever les aménagements sur la partie Est du site	I.A8	3				
	Mener une réflexion sur les techniques de nettoyage de l'estran	I.A9	2				
	Restaurer la lande et le cordon sableux sur la partie Est de la 1 <sup>ère</sup> tranche d'aménagement et supprimer les tamaris	I.A10	1				
<b>Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site</b>							
A	Conserver et entretenir les aménagements réalisés sur la partie Ouest du site	Conserver et entretenir les aménagements « stationnement-pins-promenade-muret »	II.A1	1			Intervention régulière
		Réaménager des traversées de la lande sur les secteurs les plus fragiles	II.A2	1			
		Aménager l'extrémité Ouest du site	II.A3	2			
B	Étudier l'accessibilité du public à la partie Est du site	Mener une réflexion sur l'ouverture au public de la partie Est du site	II.B1	2			
C	Conventionner les activités agropastorales à l'Est du site	Mettre en place une convention agricole	II.C1	2			
		Mener une réflexion sur la récolte et la culture de plantes aromatiques	II.C2	2			
D	Gérer la proximité avec l'aéroport	Veiller au respect des clôtures de la zone aéroportuaire	II.D1	2			
		Réaménager le parking gratuit de l'aéroport	II.D2	1			
E	Informé et sensibiliser le public	Mettre en place une signalétique et des documents d'information	II.E1	2			
		Organiser des activités pédagogiques pour les scolaires	II.E2	2			
F	Assurer la sécurité du public	Maintenir des accès pour les secours	II.F1	1			
<b>Enjeu III : Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée</b>							
A	Renaturer le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée	Démolir les bâtiments et ouvrages	III.A1	1			
		Enlever les remblais du terre-plein	III.A2	1			
		Prolonger les aménagements en continuité de la première tranche des travaux	III.A3	1			
B	Restaurer le biotope d'origine	Éliminer les espèces végétales introduites	III.B1	1			
		Reconstituer le cordon sableux	III.B2	1			
		Reconstituer la lande	III.B3	1			
		Élaborer un programme de réintroduction de l'escargot de Corse sur ce secteur	III.B4	1			
<b>Enjeu IV : Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré</b>							
A	Prévoir une gestion optimale du site	Élaborer et mettre en application un cahier des charges de l'entretien du site	IV.A1	1			
		Créer le comité de gestion	IV.A2	3			
B	Élargir le domaine du Conservatoire du littoral	Obtenir l'attribution du DPM	IV.B1	2			
		Intégrer la 4 <sup>ème</sup> zone de l'APPB dans le domaine du Conservatoire du littoral	IV.B2	2			
C	Assurer la protection des zones en dehors du domaine du Conservatoire du littoral	Mener une réflexion sur l'extension du périmètre Natura 2000 et/ou la gestion des zones en dehors du domaine du Cdl	IV.C1	3			

**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A : Restaurer et préserver les habitats et les espèces**

<b>Fiche action I.A1</b>	Restaurer et protéger le cordon sableux dans la partie du site déjà aménagée	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
Lors de la première tranche des travaux, le Cdl avait restauré une grande partie du cordon sableux grâce à un reprofilage du haut de plage, une campagne de revégétalisation et la pose de ganivelles. Or, suite aux tempêtes de 2008 et 2009, le cordon sableux a été fortement dégradé par les vagues, qui ont aussi emporté une grande partie des ganivelles lui ôtant alors sa protection contre le piétinement. A l'heure actuelle, le public se déplace librement sur cette zone très fragile, menaçant ainsi plusieurs espèces végétales ou animales.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétation annuelle des laisses de mer 1210</li> <li>• Dunes mobiles embryonnaires 2110</li> <li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprofilage du cordon sableux</li> <li>• Mettre en place des ganivelles</li> <li>• Revégétaliser certains secteurs si nécessaire</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Les travaux de mise en défens et de revégétalisation seront réalisés en entreprise.		
<b>Contraintes</b>		
Les dégâts engendrés par les tempêtes de 2008 et 2009, sont susceptibles de se reproduire dans les années à venir.		
Le Cdl ne disposant plus de son AOT sur le DPM, une nouvelle autorisation devra être obtenue dans l'attente de l'attribution du DPM au Cdl (cf. fiche action IV.B1).		
Une partie de la zone à restaurer étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.		
<b>Echéancier</b>		
2010-2011		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Cf. l'estimation des dépenses en annexe		
<b>Financements possibles</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC		

**Partenaires**  
CBNC, Cdl, CG2A, DDTM, DREAL, OEC



**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A : Restaurer et préserver les habitats et les espèces**

<b>Fiche action I.A2</b>	Restaurer et protéger la lande dans la partie du site déjà aménagée	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
<p>La grande majorité de la lande à genêt de Salzman est laissée accessible au public sans que cela n'engendre de dégradation de son état. Cependant, la portion de lande située à l'extrémité Ouest du site (en orange sur la carte ci-jointe) a été fortement fragilisée par les tempêtes de 2008 et 2009. A présent, elle ne supporte plus aussi facilement le piétinement et a donc besoin d'être protégée.</p> <p>De plus, la zone revégétalisée lors de la première tranche des travaux (en jaune sur la carte ci-jointe) avait été préservée du piétinement par la pose de ganivelles. Les dernières tempêtes hivernales ont fait disparaître une partie de ces installations, exposant ainsi au public, une lande encore trop jeune pour supporter un passage régulier de piétons. La remise en place des installations de mise en défens est donc nécessaire à sa protection.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i></li> <li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li> <li>• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li> <li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>	2210	2230
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des ganivelles</li> <li>• Revégétaliser certains secteurs si nécessaire</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
<p>La récolte de graines pour la revégétalisation de la zone a été inscrite au programme d'intervention des APE du CG2A.</p> <p>Les travaux de mise en défens et de revégétalisation seront réalisés en entreprise.</p>		
<b>Contraintes</b>		
<p>Les dégâts engendrés par les tempêtes de 2008 et 2009, sont susceptibles de se reproduire dans les années à venir.</p> <p>La lande étant un milieu végétal en constante évolution, les zones à protéger peuvent varier au fil du temps. Le dispositif de protection devra donc être adaptatif. Une partie de la zone à restaurer étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.</p>		
<b>Echéancier</b>		

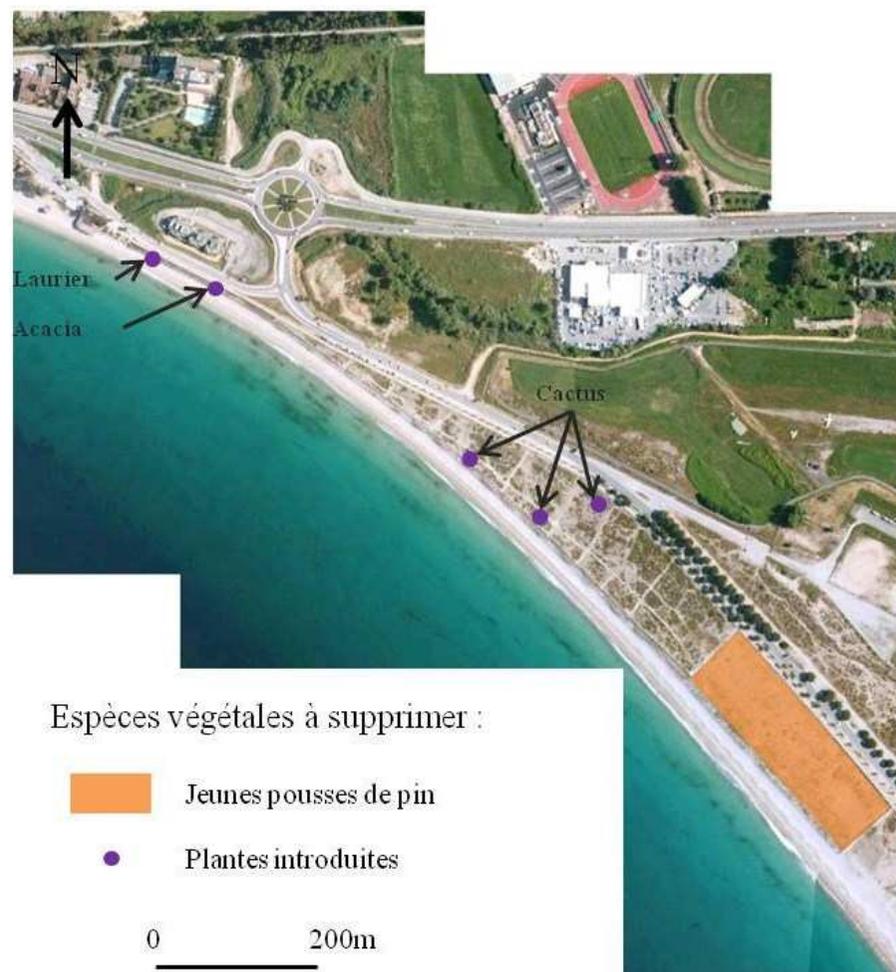
2010-2011
<b>Evaluation coût financier</b>
Cf. l'estimation des dépenses en annexe
<b>Financements possibles</b>
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC
<b>Partenaires</b>
CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, OEC



**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A : Restaurer et préserver les habitats et les espèces**

<b>Fiche action I.A3</b>	Eliminer les espèces invasives dans la partie du site déjà aménagée	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
<p>Dans la zone revégétalisée, on constate régulièrement la présence de jeunes pousses de pins. Si celles-ci venaient à se développer, elles représenteraient un danger pour la lande et les espèces végétales et animales qu'elle abrite. On observe également sur l'extrémité Ouest du site quelques plantes introduites (acacia, cactus et laurier) qui n'y ont pas leur place et qui doivent être arrachées.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i></li> <li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li> <li>• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li> <li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>	<p>2210</p> <p>2230</p>	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arracher les espèces introduites présentes</li> <li>• Surveiller régulièrement leur éventuelle réapparition</li> <li>• Veiller à ce que les plantes envahissantes situées un peu plus à l'Est (les griffes de sorcière par exemple) ne s'étendent pas sur cette partie du site</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Inscription au programme d'intervention des APE.		
<b>Contraintes</b>		
Des contrôles réguliers sont nécessaires afin d'arracher les nouvelles pousses de pins.		
<b>Echéancier</b>		
2010-2011		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
CG2A (en régie)		
<b>Partenaires</b>		
CBNC, CdI, CG2A, DREAL, OEC		



**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A :** Restaurer et préserver les habitats et les espèces

<b>Fiche action I.A4</b>	Poursuivre les études scientifiques sur l'escargot de Corse	<b>Priorité 3</b>
<b>Contexte</b>		
<p>L'escargot de Corse est une espèce endémique de Corse, qui n'est présente à l'échelle mondiale que sur le site du Ricantu où sa répartition se restreint à quelques hectares. Espèce considérée comme « gravement menacée d'extinction » par l'UICN, elle présente de nombreux statuts de protection au niveau national et international. Son habitat, quant à lui, est classé site Natura 2000 et en partie protégé par un APPB.</p> <p>Cette espèce bénéficie également d'un Plan National d'Action (PNA) confié à une équipe de l'UMR CNRS 6553 de l'Université de Rennes et fait donc actuellement l'objet d'études scientifiques visant à approfondir les connaissances sur l'espèce.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'étude actuelle (biologie et répartition de l'espèce) au-delà de l'échéance du PNA</li> <li>• Expérimenter des campagnes d'implantation de l'escargot en d'autres points du site</li> <li>• Etudier la recolonisation des zones réhabilitées</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
DREAL		
<b>Contraintes</b>		
Les suivis scientifiques rigoureux demandent du temps, de la main d'œuvre et l'obtention de financements.		
<b>Echéancier</b>		
PNA et durée du DOCOB		
<b>Evaluation coût financier</b>		
A définir		
<b>Financements possibles</b>		
DREAL		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, OEC, UMR CNRS 6553 - Université de Rennes 1		



**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A :** Restaurer et préserver les habitats et les espèces

<b>Fiche action I.A5</b>	Poursuivre les études scientifiques sur la linaira jaune	<b>Priorité 3</b>
<b>Contexte</b>		
<p>La linaira jaune est une espèce endémique cyrno-sarde présentant des statuts de protection à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>Lors de la revégétalisation de l'ancien terre-plein, il a été constaté que cette plante a su reconquérir la zone, ce qui a été confirmé par des comptages menés en 2005 à l'initiative de la DREAL. Ce suivi scientifique pourrait être renouvelé pour étudier la linaira sur cette zone mais aussi sur l'ensemble du site.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li> <li>• Linaira jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li> </ul>		2230
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une nouvelle campagne de comptage sur la zone de l'ancien terre-plein</li> <li>• Suivre la dynamique de la linaira sur l'ensemble du site</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
DREAL		
<b>Contraintes</b>		
Les suivis scientifiques rigoureux demandent du temps, de la main d'œuvre et l'obtention de financements.		
<b>Echéancier</b>		
A définir		
<b>Evaluation coût financier</b>		
A définir		
<b>Financements possibles</b>		
CBNC, DREAL		
<b>Partenaires</b>		
CBNC, CdI, CG2A, DREAL, OEC		



*Linaria flava* subsp. *sardoa*

**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A :** Restaurer et préserver les habitats et les espèces

<b>Fiche action I.A6</b>	Poursuivre les études scientifiques sur l'œdicnème criard	<b>Priorité 3</b>
<b>Contexte</b>		
L'œdicnème criard, espèce protégée à l'échelle nationale et internationale, a vu son aire de répartition et ses effectifs hivernaux réduire fortement au cours des dernières années. Au Ricantu, plusieurs individus ont été observés sur la partie Est du site par G. Bonaccorsi et la présence d'un couple nicheur est pour l'instant supposée. La poursuite des études scientifiques permettra de mieux connaître la présence de cette espèce sur le site.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Œdicnème criard <i>Burhinus oedicephalus</i></li> </ul>		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la dynamique de l'espèce sur la partie Est du site</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
DREAL		
<b>Contraintes</b>		
Les suivis scientifiques rigoureux demandent du temps, de la main d'œuvre et l'obtention de financements.		
<b>Echéancier</b>		
2011 et durée du DOCOB		
<b>Evaluation coût financier</b>		
A définir		
<b>Financements possibles</b>		
DREAL		
<b>Partenaires</b>		
Gilles Bonaccorsi, Cdl, CG2A, DREAL, OEC		



*Burhinus oedicephalus*

**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A :** Restaurer et préserver les habitats et les espèces

<b>Fiche action I.A7</b>	Mener des études scientifiques sur la dynamique de la lande à genêt de Salzmänn	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>		
<p>La lande à genêt de Salzmänn occupe l'arrière de la plage du Ricantu. Cette végétation buissonnante a su s'adapter aux sols sableux et arides du site. Elle s'accompagne d'un cortège diversifié de plantes et d'une litière de lichens dans ses stades les plus évolués.</p> <p>La grande majorité de la lande est actuellement laissée en libre accès pour le public qui fréquente le site. La partie ayant été revégétalisée lors de la suppression de l'ancien terre-plein est pour l'instant préservée du passage des piétons grâce aux ganivelles délimitant la zone. Un suivi du milieu pourrait permettre, entre autres, de déterminer quand cette portion de lande pourra être ouverte au public.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	
• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	2230	
<b>Actions à entreprendre</b>		
• Suivre l'évolution de la lande dans la partie revégétalisée		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Elaboration d'un protocole d'étude par le CBNC.		
<b>Contraintes</b>		
Les suivis scientifiques rigoureux demandent du temps, de la main d'œuvre et l'obtention de financements.		
<b>Echéancier</b>		
2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
A définir		
<b>Financements possibles</b>		
CBNC, DREAL		
<b>Partenaires</b>		
CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, OEC		



Lande à genêt de Salzmänn

**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A : Restaurer et préserver les habitats et les espèces**

<b>Fiche action I.A8</b>	Enlever les aménagements sur la partie Est du site	<b>Priorité 3</b>
<b>Contexte</b>		
Sur la partie Est du site, des traces d'une ancienne activité de chasse sont encore visibles. On recense ainsi la présence d'un ancien élevage de canards et d'une cabane en bois qui n'ont plus leur place sur le site.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
• Mare temporaire méditerranéenne	3170	
• Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	6420	
• Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	
• Forêts à <i>Quercus suber</i>	9330	
• Avifaune		
<b>Actions à entreprendre</b>		
• Démontez la cabane des chasseurs		
• Démontez l'élevage de canards		
• Evacuez les déchets		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Inscription au programme d'intervention des APE.		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
2010-2011		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
CG2A (en régie)		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A		



Aménagements à supprimer :

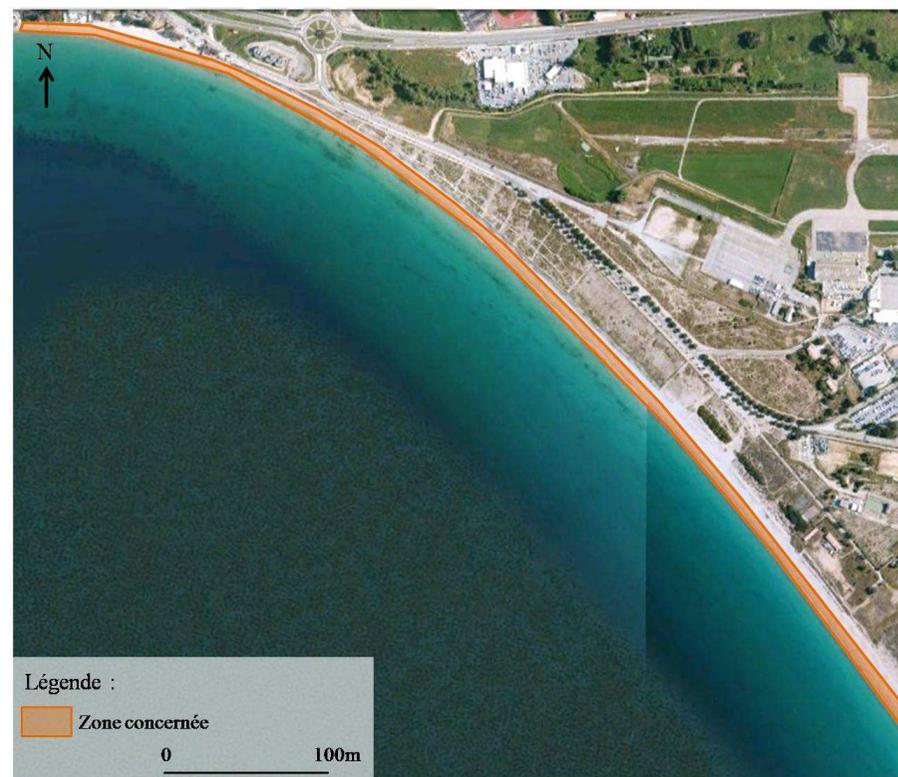
- Cabane des chasseurs
- Elevage de canards

0 300m

**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A : Restaurer et préserver les habitats et les espèces**

<b>Fiche action I.A9</b>	Mener une réflexion sur les techniques de nettoyage de l'estran	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>		
Une partie de l'estran est nettoyée durant la période estivale par la ville d'Ajaccio grâce au passage d'engins mécaniques de nettoyage. L'utilisation d'un tel matériel n'est pas sans danger pour les espèces végétales pionnières qui se développent sur le haut des plages. Ce type d'engins peut également provoquer des problèmes de déchaussement des ganivelles s'ils passent trop à proximité.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
•	Végétation annuelle des laisses de mer	1210
•	Dunes mobiles embryonnaires	2110
<b>Actions à entreprendre</b>		
•	Créer un groupe de travail constitué des représentants du Cdl, du CG2A et de la mairie d'Ajaccio	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
A définir		
<b>Contraintes</b>		
La réflexion devra déterminer la ou les techniques de nettoyage à utiliser sur la plage du Ricantu. Il sera important d'avoir pour objectif d'allier le respect de l'environnement et la propreté de la plage qui est un gage de confort pour ses usagers.		
<b>Echéancier</b>		
2011		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
Sans objet		
<b>Partenaires</b>		
CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, Entreprise de nettoyage, OEC, Ville d'Ajaccio		



**Enjeu I : Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire**

**Objectif A : Restaurer et préserver les habitats et les espèces**

<b>Fiche action I.A10</b>	Restaurer la lande et le cordon sableux sur l'extrémité Est de la première tranche d'aménagements et supprimer les tamaris	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
<p>Lors de la première tranche des travaux d'aménagement du site, une partie de la lande n'avait subi aucune opération de revégétalisation. Ceci avait pour objectif d'évaluer l'évolution spontanée de la végétation sur un secteur fortement dégradé. Après une dizaine d'années, on constate que ce secteur se revégétalise trop lentement et qu'il a par conséquent besoin de mesures de protection et d'une campagne de revégétalisation. Celle-ci pourrait également favoriser l'extension de l'escargot de Corse actuellement absent de cette zone.</p> <p>De plus, un bosquet de tamaris (<i>Tamarix parviflora</i>) est présent sur la zone, alors qu'il ne fait pas partie de la végétation naturelle du site. Il est utilisé comme lieu de rencontres nocturnes et représente un problème d'hygiène important en arrière d'une plage fortement fréquentée.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dunes mobiles embryonnaires 2110</li> <li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> 2210</li> <li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i> 2230</li> <li>• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li> <li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>	
<b>Actions à entreprendre</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer le bosquet de tamaris et son remblai</li> <li>• Reconstituer le cordon sableux</li> <li>• Protéger la zone avec des ganivelles</li> <li>• Revégétaliser la zone</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
	<p>La récolte de graines pour la revégétalisation de la zone a été inscrite au programme d'intervention des APE.</p> <p>Les travaux de restauration seront réalisés en entreprise.</p>	
<b>Contraintes</b>		
	<p>Les travaux ne devront pas endommager les portions de lande encore présentes.</p> <p>Le Cdl ne disposant plus de son AOT sur le DPM, une nouvelle autorisation devra être obtenue dans l'attente de l'attribution du DPM au Cdl (cf. fiche action IV.B1).</p>	

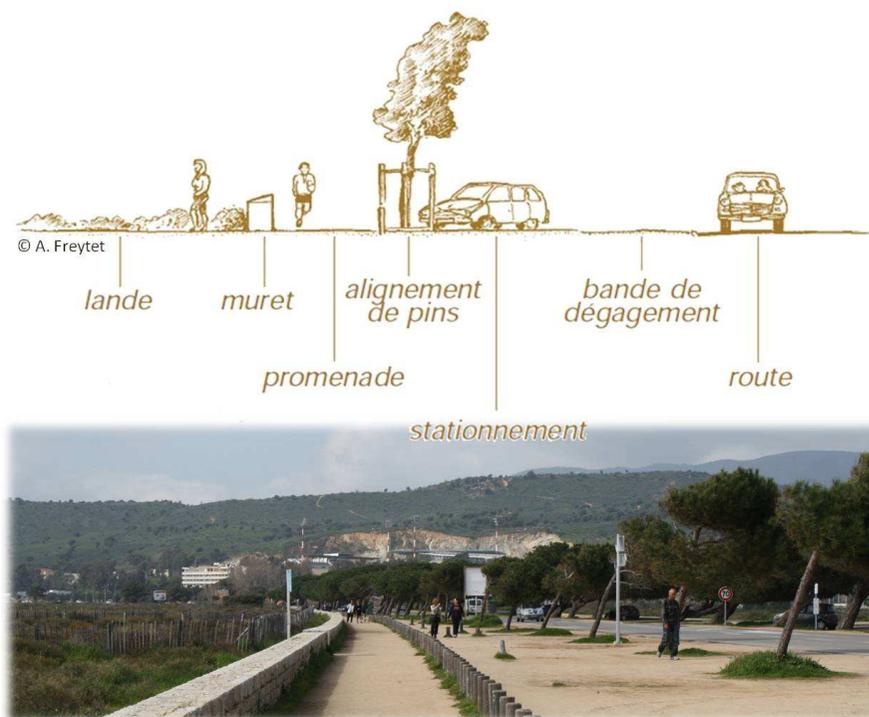
<p>Une partie de la zone à restaurer étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.</p> <p>Les techniques à utiliser pour revégétaliser la zone devront être choisies parmi celles ayant fait leurs preuves dans la précédente campagne de revégétalisation (semi hydraulique, bouturage, production de plants en pépinière ...)</p>
<b>Echéancier</b>
2011-2012
<b>Evaluation coût financier</b>
Cf. l'estimation des dépenses en annexe
<b>Financements possibles</b>
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC
<b>Partenaires</b>
CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, OEC



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif A :** Conserver et entretenir les aménagements réalisés sur la partie Ouest du site

<b>Fiche action II.A1</b>	Conserver et entretenir les aménagements « stationnement-pins-promenade-muret »	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
Lors de la première phase des travaux, les aménagements « stationnement-pins-promenade-muret » ont été mis en place. Ces derniers ont été parfaitement adoptés par les usagers. La gestion du site par le CG2A et les travaux d'entretien réalisés par les APE garantissent la bonne conservation de ces aménagements. Ils sont aussi le gage de la qualité de l'image du site vis-à-vis de ses usagers et des voyageurs qui découvrent la Corse en arrivant par l'aéroport Napoléon Bonaparte.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	
• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	2230	
• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i>		
<b>Actions à entreprendre</b>		
• Entretien la plantation de pins (réglage des tuteurs)		
• Entretien la promenade et de la zone de stationnement (désherbage, rechargement en terre pour combler les flaques, ramassage des déchets, remplacement des plots...)		
• Entretien le mur (retrait des tags, surveillance du déchaussement des monolithes de granite sur certains secteurs...)		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Inscription au programme d'intervention des APE.		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
Intervention régulière		
<b>Evaluation coût financier</b>		
CG2A (en régie)		
<b>Financements possibles</b>		
CG2A (en régie)		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A		



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif A :** Conserver et entretenir les aménagements réalisés sur la partie Ouest du site

<b>Fiche action II.A2</b>	Réaménager des traversées de la lande sur les secteurs les plus fragiles	<b>Priorité 1</b>	
<b>Contexte</b>			
<p>La partie Ouest du site a été aménagée de façon à permettre au public de rejoindre la plage depuis la promenade en traversant la lande et le cordon sableux, les zones les plus fragiles ayant été protégées à l'aide de ganivelles. Or, suite aux dernières tempêtes hivernales, une grande partie de ce système de mise en défens a été détruit, rendant certains accès mal délimités. La pose de ganivelles prévue pour la protection du cordon sableux et de la lande (Cf. fiches I.A1, I.A2 et I.A10) permettra également de remettre en place ces accès. Une attention particulière sera portée aux secteurs les plus fragiles afin de canaliser au mieux le passage du public et de minimiser ainsi l'impact du piétinement, tout en veillant à ne pas artificialiser l'ensemble des accès.</p>			
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dunes mobiles embryonnaires</li><li>• Dunes fixées du littoral de <i>Crucianellion maritima</i></li><li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li><li>• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li><li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li></ul>	2110	2210	2230
<b>Actions à entreprendre</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aligner les accès à la plage avec les passages dans le muret</li><li>• Poser des ganivelles pour protéger les secteurs les plus fragiles</li></ul>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>			
Les travaux d'aménagements seront réalisés en entreprise.			
<b>Contraintes</b>			
<p>Les dégâts engendrés par les tempêtes de 2008 et 2009, sont susceptibles de se reproduire dans les années à venir.</p> <p>Le Cdl ne disposant plus de son AOT sur le DPM, une nouvelle autorisation devra être obtenue dans l'attente de l'attribution du DPM au Cdl (cf. fiche action IV.B1).</p> <p>Une partie de la zone à restaurer étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.</p>			
<b>Echéancier</b>			
2010-2011			

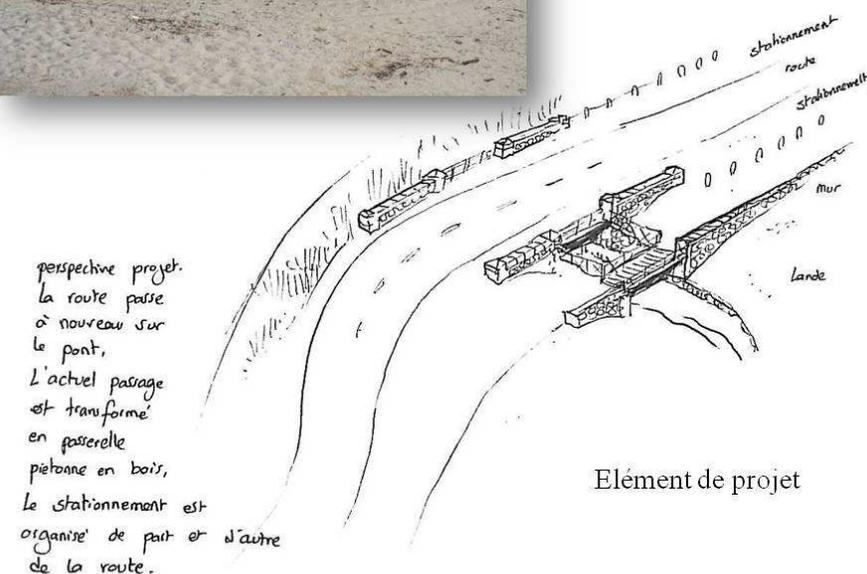
<b>Evaluation coût financier</b>
Cf. l'estimation des dépenses en annexe
<b>Financements possibles</b>
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC
<b>Partenaires</b>
CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, OEC



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif A :** Conserver et entretenir les aménagements réalisés sur la partie Ouest du site

<b>Fiche action II.A3</b>	Aménager l'extrémité Ouest du site	Priorité 2
<b>Contexte</b>		
L'extrémité Ouest du site est voisine du secteur de Tahiti-plage géré par la mairie d'Ajaccio. La jonction se fait au niveau de l'ancien bras de le Gravona où subsistent des ouvrages de franchissement au niveau de la petite route d'accès et qui représentent un élément du patrimoine géographique du site. Bien qu'en dehors du site Natura 2000 et du domaine du Cdl, la jonction entre le secteur de Tahiti-plage et les aménagements déjà existants au Ricantu devra se faire de façon harmonieuse afin de respecter la qualité paysagère du site.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
• Dunes mobiles embryonnaires	2110	
• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	
• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	2230	
<b>Actions à entreprendre</b>		
• Soumettre à la CCIACS et à la ville d'Ajaccio les éléments du projet d'Alain Freytet		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Réflexion à mener en partenariat avec la CCIACS et la ville d'Ajaccio.		
<b>Contraintes</b>		
L'aménagement ne dépend pas directement du Cdl		
<b>Echéancier</b>		
A définir		
<b>Evaluation coût financier</b>		
A définir		
<b>Financements possibles</b>		
CCIACS, Ville d'Ajaccio		
<b>Partenaires</b>		
CCIACS, Cdl, CG2A, Ville d'Ajaccio		



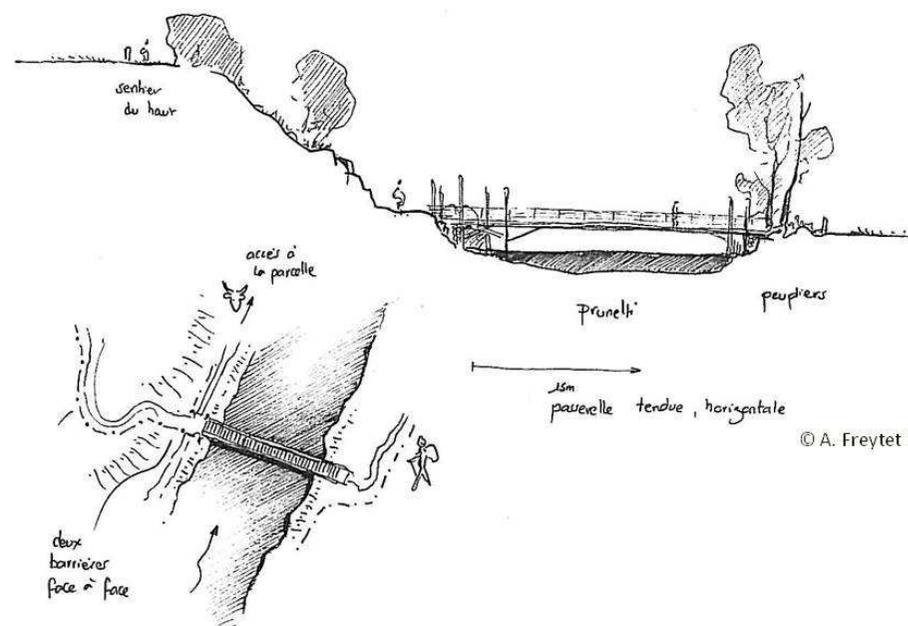
© A. Freytet

## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif B :** Etudier l'accessibilité du public à la partie Est du site

<b>Fiche action II.B1</b>	Mener une réflexion sur l'ouverture au public de la partie Est du site	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>		
<p>De par sa localisation et sa difficulté d'accès, la partie Est du site est très peu fréquentée par le public. Seules quelques personnes y accèdent pour pêcher sur les berges de la Gravona.</p> <p>Un plan d'intention d'aménagements d'un sentier pédestre reliant le Ricantu à la tour de Capitello a été élaboré par Alain Freytet. Un examen attentif devra être mené sur ce projet afin d'évaluer sa faisabilité en fonction de critères environnementaux et de la sécurité du public. En effet le PPRI de la Gravona classe ce secteur inondable en zone d'aléa très fort</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétation annuelle des laisses de mer</li> <li>• Dunes mobiles embryonnaires</li> <li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i></li> <li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li> <li>• Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i></li> <li>• Mare temporaire méditerranéenne</li> <li>• Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i></li> <li>• Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></li> <li>• Forêts à <i>Quercus suber</i></li> <li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> <li>• Avifaune</li> </ul>	<p>1210</p> <p>2110</p> <p>2210</p> <p>2230</p> <p>2260</p> <p>3170</p> <p>6420</p> <p>92A0</p> <p>9330</p>	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un groupe de travail regroupant des représentants de la CCIACS, du Cdl, du CG2A, de la DREAL</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
A définir		
<b>Contraintes</b>		
<p>Cette partie du site présente une avifaune riche et variée qu'il convient de préserver.</p> <p>Franchir la Gravona et le Prunelli nécessitera la construction de deux ouvrages et ne devra présenter aucun risque pour le public qui fréquentera le sentier reliant le Ricantu à la tour de Capitello.</p> <p>Accéder à la partie Est du site nécessitera de passer sur la plage, à proximité des pistes de l'aéroport.</p>		

<b>Echéancier</b>
Durée du DOCOB
<b>Evaluation coût financier</b>
Sans objet à ce stade
<b>Financements possibles</b>
Sans objet à ce stade
<b>Partenaires</b>
Gilles Bonaccorsi, CBNC, CCIACS, Cdl, CG2A, DREAL, OEC



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif C :** Conventionner les activités agropastorales dans la partie Est du site

<b>Fiche action II.C1</b> Mettre en place une convention agricole	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>	
Un éleveur utilise la parcelle AD 114, d'une surface de 24 ha, comme zone de pâturage pour ses bovins. L'établissement d'une convention tripartite entre le Cdl, le gestionnaire et l'éleveur est nécessaire pour définir un cahier des charges en accord avec les objectifs de gestion du site.	
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i></li><li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li><li>• Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i></li><li>• Mare temporaire méditerranéenne</li><li>• Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i></li><li>• Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></li><li>• Forêts à <i>Quercus suber</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>2210</li><li>2230</li><li>2260</li><li>3170</li><li>6420</li><li>92A0</li><li>9330</li></ul>
<b>Actions à entreprendre</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédiger un cahier des charges pour définir les modalités d'occupation du secteur par l'éleveur</li></ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	
La rédaction de la convention sera réalisée par le Cdl.	
<b>Contraintes</b>	
Un espace pâturé permet de laisser le milieu ouvert et d'entretenir les habitats présents sur cette partie du site. Il convient néanmoins de veiller à ce que la quantité d'animaux présents n'augmente pas et d'éviter ainsi tous risques de surpâturage.	
<b>Echéancier</b>	
2011	
<b>Evaluation coût financier</b>	
Sans objet	
<b>Financements possibles</b>	
Sans objet	
<b>Partenaires</b>	
CBNC, Cdl, CG2A, Chambre d'agriculture de Corse-du-Sud, l'éleveur	



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif C :** Conventionner les activités agropastorales dans la partie Est du site

<b>Fiche action II.C2</b>	Mener une réflexion sur la récolte et la culture de plantes aromatiques	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>		
Dans le cadre de la nouvelle procédure d'attribution du droit de cueillette des PPAM sur le domaine du Cdl, celui-ci a reçu une demande d'autorisation de plantation d'immortelle ( <i>Helichrysum italicum</i> ) sur une portion de la partie Est du site. Aucune autorisation n'a pour l'instant été donnée, car le Cdl souhaite au préalable mener une expertise conjointe avec le CBNC.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i> 2210</li><li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i> 2230</li></ul>		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mener une expertise conjointe entre le CBNC et le Cdl</li><li>• Si l'expertise donne un avis favorable à la mise en culture d'immortelle, établir une convention</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
CBNC, Cdl		
<b>Contraintes</b>		
La mise en culture d'immortelle doit être compatible avec le respect de la faune, de la flore des habitats et avec la présence de bovins sur le site.		
<b>Echéancier</b>		
2011		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
Sans objet		
<b>Partenaires</b>		
CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, OEC		



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif D** : Gérer la proximité avec l'aéroport

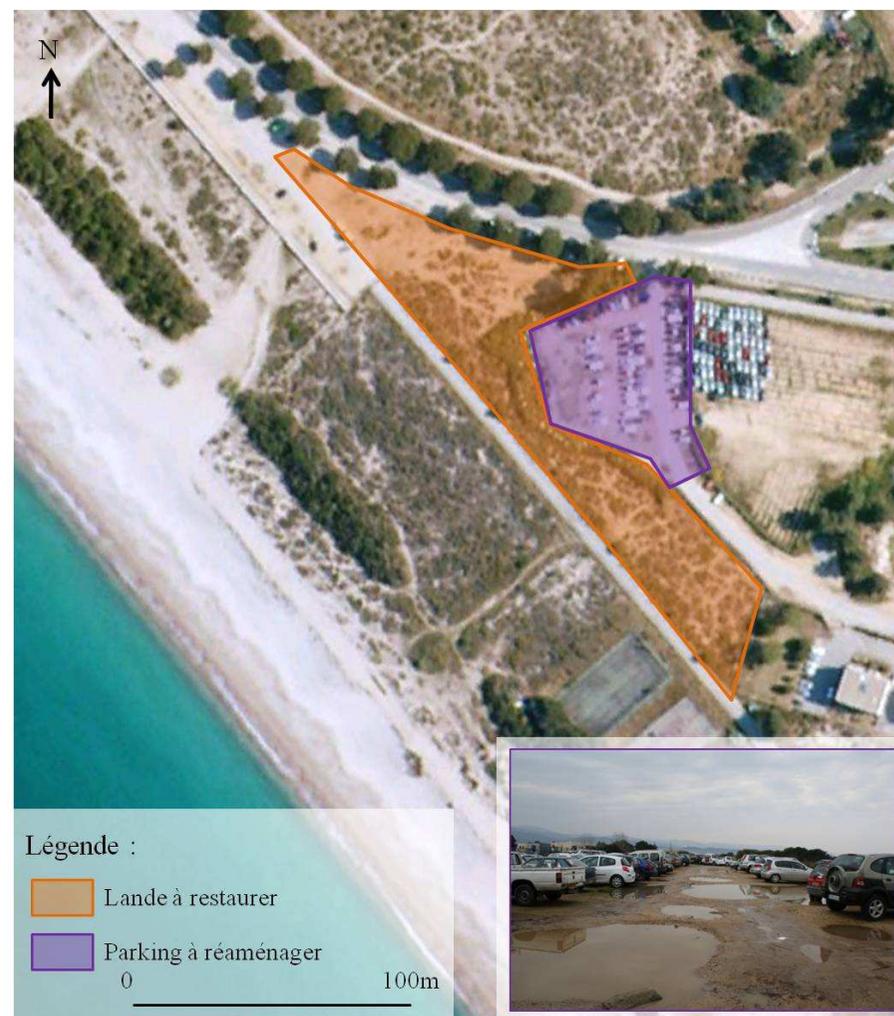
<b>Fiche action II.D1</b>	Veiller au respect des clôtures de la zone aéroportuaire	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>		
En raison de sa localisation, le site a plusieurs clôtures en commun avec l'aéroport Napoléon Bonaparte. L'entretien de ces clôtures est un élément important pour assurer la sécurité de l'aéroport et de ses usagers, ainsi que celle du public fréquentant le site du Ricantu. Cet entretien incombe à la CCIACS, concessionnaire de la zone aéroportuaire.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
Ensemble du site		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à ce que la fréquentation du site par le public et la présence de bovins sur le secteur Est n'engendrent pas de problèmes dans l'entretien des clôtures.</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
L'entretien des clôtures est assuré par la CCIACS. Si les APE sont amenés à constater d'éventuelles détériorations des clôtures, ils pourront les signaler à la CCIACS.		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
Sans objet		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
Sans objet		
<b>Partenaires</b>		
CCIACS, Cdl, CG2A, l'éleveur		



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

Objectif D : Gérer la proximité avec l'aéroport

<b>Fiche action II.D2</b>	Réaménager le parking gratuit de l'aéroport	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
<p>Suite au transfert du domaine public aéroportuaire de l'Etat à la CTC, une convention de transfert de gestion a été signée entre la CTC et le Cdl pour le site du Ricantu. Dans cette convention a été inclus le parking gratuit mis à disposition des usagers de l'aéroport Napoléon Bonaparte, sur la partie Ouest du site. Bien qu'actuellement dans un état dégradé, il reste malgré tout fortement fréquenté. En accord avec la CCIACS, le Cdl a inclus le réaménagement de cette aire de stationnement dans son projet d'extension.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i></li><li>• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li></ul>	2210	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Reconfigurer le stationnement</li><li>• Prolonger l'alignement de pins</li><li>• Retirer l'excès de remblais</li><li>• Restaurer la lande</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Les travaux d'aménagements seront réalisés en entreprise.		
<b>Contraintes</b>		
Le parking est situé au voisinage d'une portion de lande à genêt de Salzman qu'il faudra préserver lors des travaux de réaménagement.		
<b>Echéancier</b>		
2011-2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Cf. l'estimation des dépenses en annexe		
<b>Financements possibles</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC		
<b>Partenaires</b>		
CCIACS, Cdl, CG2A, DREAL, OEC		



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif E :** Informer et sensibiliser le public

<b>Fiche action II.E1</b>	Mettre en place une signalétique et des documents d'information	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>		
<p>Le site du Ricantu présente un environnement unique et fragile et il suscite un fort attrait auprès du public. La mise en place d'une signalétique permettra d'accueillir les usagers et de les sensibiliser à la vulnérabilité du patrimoine naturel du site.</p> <p>De plus, l'ensemble des travaux de restauration déjà réalisés sur le site, ainsi que ceux à venir, mériteraient d'être valorisés dans un ouvrage à destination du grand public.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dunes mobiles embryonnaires</li> <li>Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i></li> <li>Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li> <li>Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li> <li>Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>	<p>2110</p> <p>2210</p> <p>2230</p>	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir un projet de signalétique et le mettre en œuvre</li> <li>Concevoir et éditer un ouvrage dans la série des carnets de mission du Cdl, pour présenter la mission de réhabilitation du site.</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Cdl		
<b>Contraintes</b>		
Les caractéristiques de la signalétique doivent être bien réfléchies afin de favoriser leur bonne intégration dans le paysage, tout en conservant une bonne visibilité.		
<b>Echéancier</b>		
2011-2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Cf. l'estimation des dépenses en annexe		
<b>Financements possibles</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, OEC		



© A. Freydet



## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

Objectif E : Informer et sensibiliser le public

<b>Fiche action II.E2</b>	Organiser des activités pédagogiques pour les scolaires	Priorité 2
<b>Contexte</b>		
La partie Ouest du site du Ricantu, par sa localisation et sa facilité d'accès, se prête bien à l'organisation de sorties scolaires. Celles-ci permettent de faire découvrir aux enfants le patrimoine naturel présent sur le site et de les sensibiliser à sa protection. A l'heure actuelle, à l'initiative du CG2A, des animations sont réalisées par le CPIE.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dunes mobiles embryonnaires</li><li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i></li><li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li><li>• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li><li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>2110</li><li>2210</li><li>2230</li></ul>	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Concevoir et réaliser des supports d'animation</li><li>• Organiser les sorties en présence des APE</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
APIEU/CPIE et APE		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
A définir selon le programme du CG2A et de l'APIEU/CPIE		
<b>Evaluation coût financier</b>		
A définir		
<b>Financements possibles</b>		
CG2A		
<b>Partenaires</b>		
APIEU/CPIE, Cdl, CG2A		



© CG2A

## Enjeu II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site

**Objectif F** : Assurer la sécurité du public

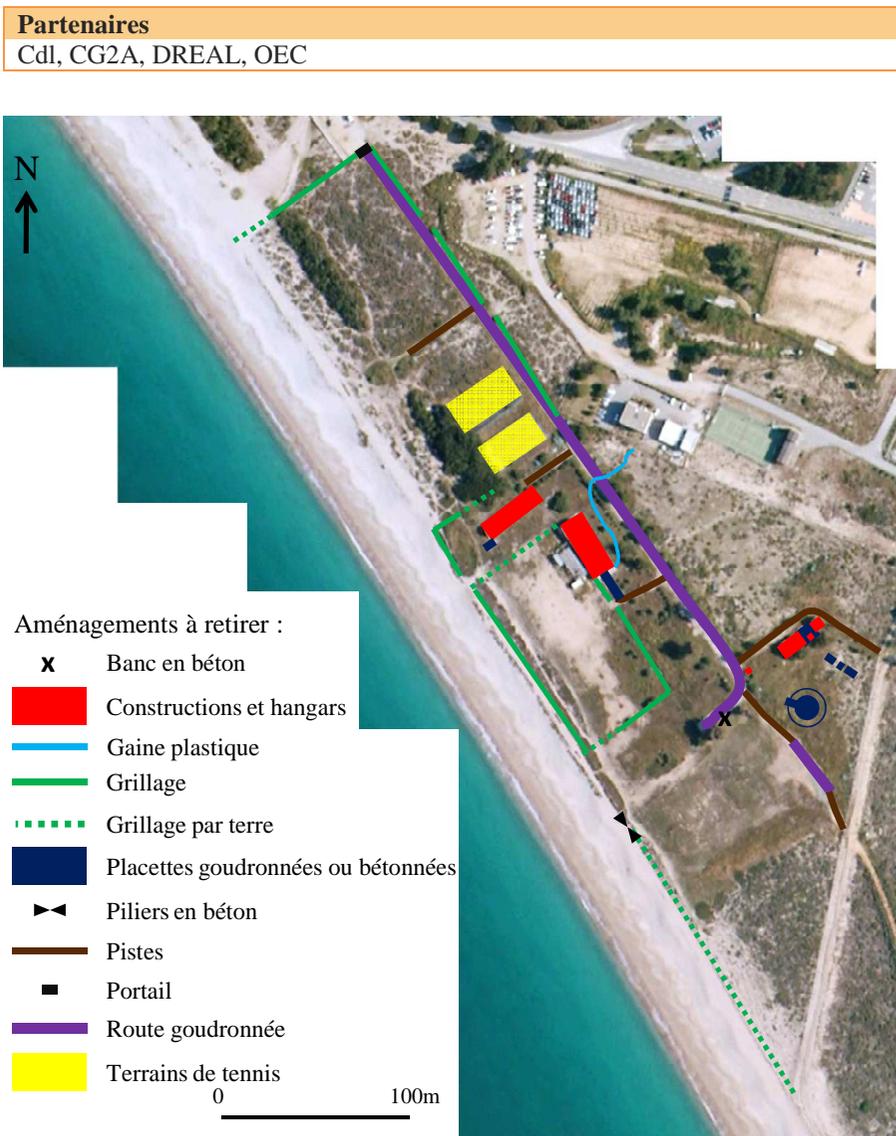
<b>Fiche action II.F1</b>	Maintenir des accès pour les secours	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
Lors de la réalisation de l'aménagement de la partie Ouest du Ricantu, deux accès pour les secours ont été mis en place. Ainsi deux ouvertures d'une largeur d'environ 4 m, délimitées par des monolithes de granite et fermées par des chaînes, ont été incluses dans la construction du muret.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>Maintenir et entretenir les équipements en place</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
CG2A		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
Sans objet		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
Sans objet		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A, SDIS, Ville d'Ajaccio		



**Enjeu III : Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée**

**Objectif A :** Renaturer le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée

<b>Fiche action III.A1</b>	Démolir les bâtiments et ouvrages	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
<p>Dans les années 50 l'armée de l'air a construit plusieurs bâtiments et réalisé des aménagements sur une partie du site qu'elle a ensuite utilisés comme camp de vacances jusqu'à la fin des années 90. Bien qu'à présent inutilisées, ces constructions sont encore en grande majorité présentes et sont dans un état détérioré car elles ont été laissées à l'abandon depuis la fermeture du camp. Le Cdl a pour projet de renaturer ce milieu fortement dégradé, selon le plan d'intention réalisé par le paysagiste Alain Freytet.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
Ensemble du secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détruire les constructions</li> <li>• Détruire les aménagements divers</li> <li>• Evacuer les gravats</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Les travaux seront réalisés en entreprise.		
<b>Contraintes</b>		
<p>Les travaux ne devront pas endommager les portions de lande présentes dans l'ancien camp de vacances de l'armée.</p> <p>En fonction des besoins de la mairie d'Ajaccio, la construction principale pourrait être conservée et restaurée afin d'accueillir notamment le CLSH de la ville. Cependant en raison des problèmes d'isolement et de vandalisme subit par le CLSH sur ce secteur, la ville envisage de retenir un autre site pour cette activité, la construction serait alors démolie avec le reste des bâtiments et des ouvrages.</p> <p>Une partie de la zone concernée par le projet de renaturation étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.</p>		
<b>Echéancier</b>		
2011-2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Cf. l'estimation des dépenses en annexe		
<b>Financements possibles</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC		



**Enjeu III : Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée**

**Objectif A :** Renaturer le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée

<b>Fiche action III.A2</b>	Enlever les remblais du terre-plein	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
La construction des locaux de l'armée de l'air dans les années 50 a nécessité le nivellement de la zone et l'apport de remblais pour la réalisation d'un grand terre-plein. La lande à genêt de Salzmann présente auparavant a ainsi été détruite. Le projet de renaturation du site nécessite le retrait de ce remblai afin de remettre le sable à nu et de permettre une revégétalisation du secteur.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dunes mobiles embryonnaires</li> <li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i></li> <li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li> <li>• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>saroda</i></li> <li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2110</li> <li>2210</li> <li>2230</li> </ul>	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des sondages pour estimer l'épaisseur du remblai</li> <li>• Effectuer des analyses chimiques du sable situé sous le remblai pour détecter une éventuelle contamination</li> <li>• Retirer le remblai</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Les travaux seront réalisés en entreprise.		
<b>Contraintes</b>		
Les travaux ne devront pas endommager les portions de lande présentes dans l'ancien camp de vacances de l'armée.		
<b>Echéancier</b>		
2011-2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Cf. l'estimation des dépenses en annexe		
<b>Financements possibles</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, OEC		



**Enjeu III : Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée**

**Objectif A :** Renaturer le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée

**Fiche action III.A3** Prolonger les aménagements en continuité de la première tranche des travaux **Priorité 1**

**Contexte**

Bien qu'à l'heure actuelle rien ne soit prévu pour l'accueil du public au niveau de l'ancien camp de vacances de l'armée, on constate que de nombreuses personnes fréquentent ce secteur pour continuer leur promenade ou leur footing commencé dans la partie aménagée du site.

L'opération envisagée sur cette partie du Ricantu prévoit donc de prolonger les aménagements réalisés dans la première tranche des travaux : « stationnement-pins-promenade-muret », selon le plan d'intention réalisé par le paysagiste Alain Freydet.

**Habitats et/ou espèces concernés**

Ensemble du secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée

**Actions à entreprendre**

- Prolonger le muret
- Prolonger la promenade
- Prolonger l'alignement de pins
- Prolonger l'aire de stationnement

**Modalités de mise en œuvre**

Les travaux seront réalisés en entreprise.

**Contraintes**

La partie Ouest du site du Ricantu étant en partie aménagée, les nouveaux aménagements devront se faire en harmonie avec ceux déjà existants. Ainsi, par exemple, les pierres qui seront utilisées pour prolonger le muret devront avoir une couleur similaire à celles mises en place dix ans auparavant.

Une partie de la zone à aménager étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.

**Echéancier**

2011-2012

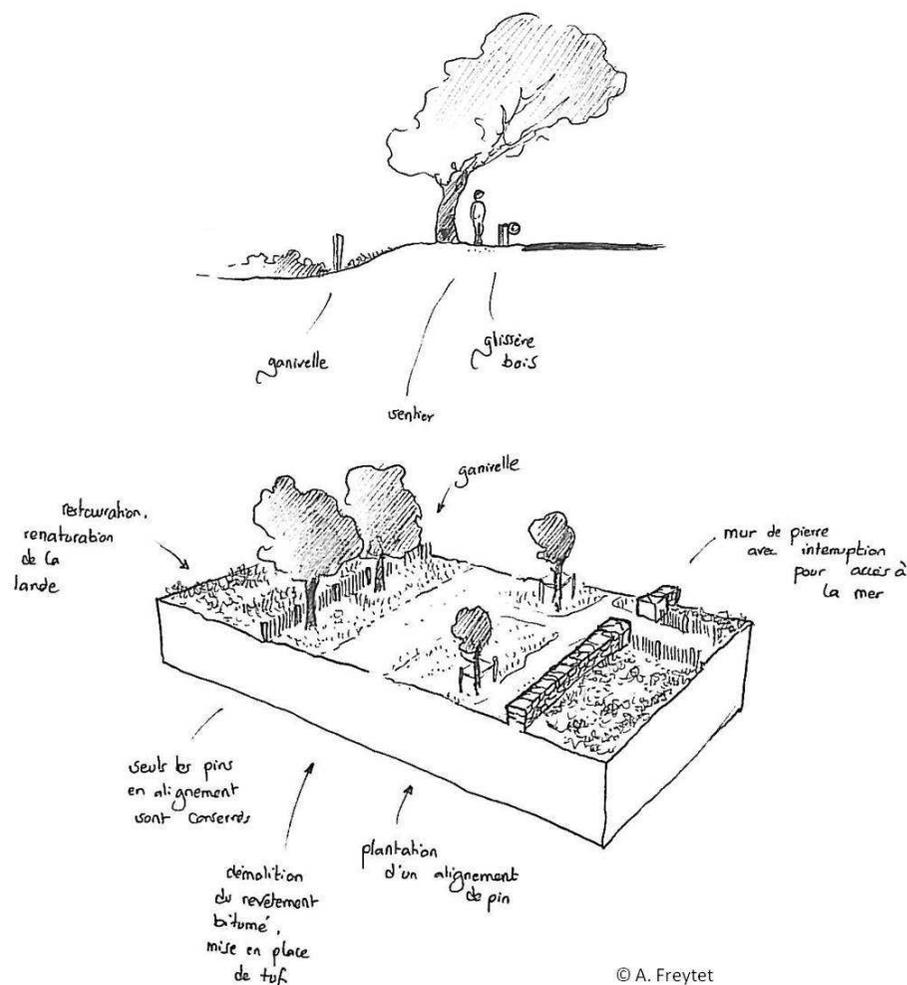
**Evaluation coût financier**

Cf. l'estimation des dépenses en annexe

**Financements possibles**

Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC

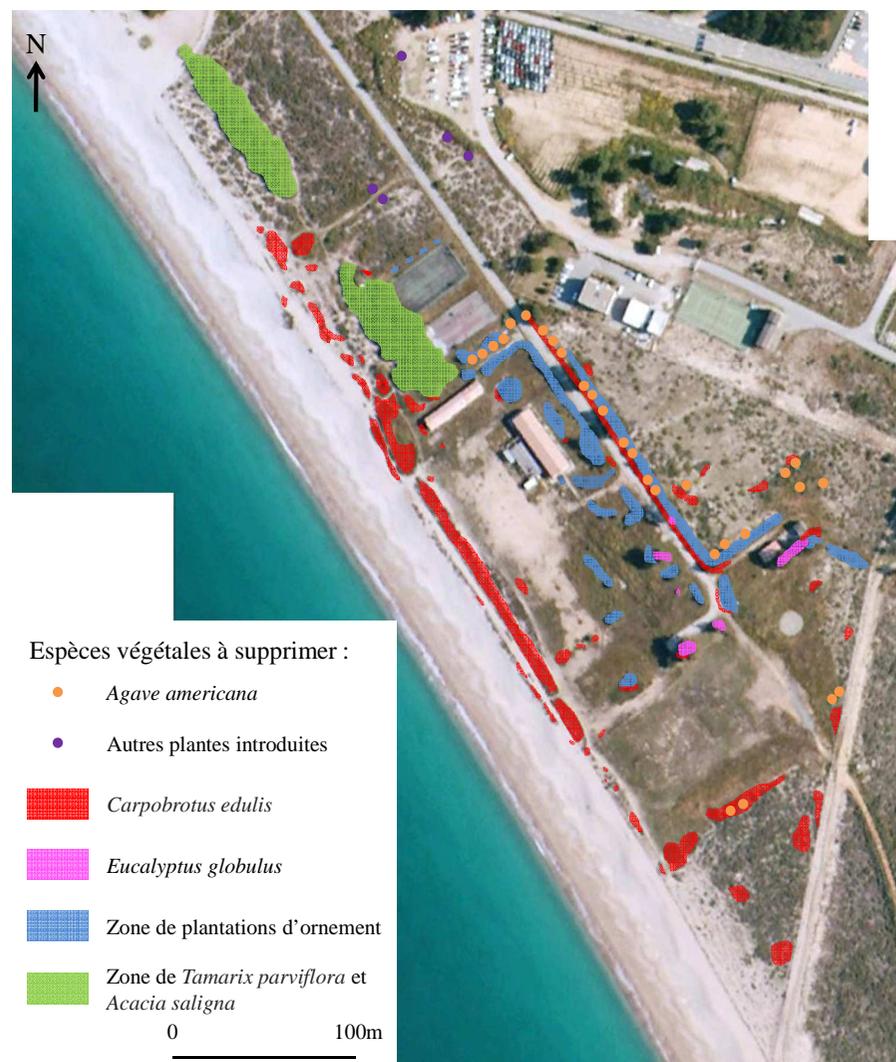
**Partenaires**  
Cdl, CG2A, DREAL, OEC



**Enjeu III : Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée**

**Objectif B : Restaurer le biotope d'origine**

<b>Fiche action III.B1</b>	Eliminer les espèces végétales introduites	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
La création des locaux de l'armée de l'air à été accompagnée de l'introduction de nombreuses plantes d'ornement dont certaines sont à présent considérées comme des espèces invasives. Ces plantes n'étant pas naturellement présentes sur le site, elles devront être retirées afin de permettre au biotope d'origine de retrouver sa place.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
Ensemble du secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arracher les espèces végétales introduites</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Les travaux seront réalisés en entreprise.		
<b>Contraintes</b>		
Après un premier arrachage, des contrôles réguliers seront nécessaires afin d'arracher les nouvelles pousses issues des semences dans le sol.		
Les griffes de sorcières, agaves et cactus étant considérés comme des espèces invasives, leur retrait devra être réalisé avec le plus grand soin et il faudra rester vigilant quand à leur éventuelle réapparition.		
Une partie de la zone concernée par le projet de renaturation étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.		
<b>Echéancier</b>		
2011-2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Cf. l'estimation des dépenses en annexe		
<b>Financements possibles</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC		
<b>Partenaires</b>		
CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, OEC		



**Enjeu III : Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée**

**Objectif B : Restaurer le biotope d'origine**

<b>Fiche action III.B2</b>	Reconstituer le cordon sableux	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
La construction des locaux de l'armée de l'air dans les années 50 a nécessité le nivellement de la zone et l'apport de remblais pour la réalisation d'un grand terre-plein, faisant ainsi disparaître le cordon sableux et les nombreuses espèces végétales qui s'y développaient. Les rares espèces qui ont pu se maintenir sur le secteur sont cernées par les plantes invasives qui s'y développent. La restauration du biotope d'origine passe donc par la reconstitution du cordon sableux.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dunes mobiles embryonnaires</li> <li>Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>	2110	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprofilier le haut de plage afin de reconstituer le cordon sableux</li> <li>Protéger la zone avec des ganivelles</li> <li>Revégétaliser la zone</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Les travaux seront réalisés en entreprise.		
<b>Contraintes</b>		
La reconstitution du cordon sableux devra se faire avec du sable dont la granulométrie correspond à l'habitat de l'escargot de Corse, qui pourra par la suite être réintroduit dans cette zone. Dans la même optique, les espèces végétales utilisées pour la revégétalisation du cordon sableux devront être des plantes naturellement présentes sur le site et favorables à <i>Tyrrhenaria ceratina</i> .		
Le Cdl ne disposant plus de son AOT sur le DPM, une nouvelle autorisation devra être obtenue dans l'attente de l'attribution du DPM au Cdl (cf. fiche action IV.B1).		
Une partie de la zone concernée par le projet de renaturation étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.		
<b>Echéancier</b>		
2011-2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Cf. l'estimation des dépenses en annexe		
<b>Financements possibles</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC		
<b>Partenaires</b>		

CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, OEC, UMR CNRS 6553 - Université de Rennes 1



**Enjeu III : Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée**

**Objectif B :** Restaurer le biotope d'origine

<b>Fiche action III.B3</b>	Reconstituer la lande	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
<p>La construction des locaux de l'armée de l'air et en particulier la création du terre-plein ont fortement réduit la lande naturellement présente sur le site. Seuls quelques secteurs en périphérie des constructions ont conservé leur lande, la majorité du biotope d'origine ayant disparu.</p> <p>La lande sera restaurée sur ce secteur en s'appuyant sur l'expérience acquise par le Cdl lors de la première tranche des travaux.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dunes mobiles embryonnaires</li> <li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i></li> <li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li> <li>• Linaire jaune <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i></li> <li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li> </ul>	<p>2110</p> <p>2210</p> <p>2230</p>	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récolter des graines sur d'autres parties du site en vue de la campagne de revégétalisation</li> <li>• Mise en culture de plants en pépinière</li> <li>• Protéger la zone avec des ganivelles</li> <li>• Revégétaliser la zone</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
<p>La récolte de graines pour la revégétalisation de la zone a été inscrite au programme d'intervention des APE.</p> <p>Les travaux seront réalisés en entreprise.</p>		
<b>Contraintes</b>		
<p>Les espèces végétales à réintroduire devront d'une part, être des espèces naturellement présentes sur le site, mais également choisies avec soin afin de correspondre au mieux aux besoins de l'escargot de Corse, amené à être réintroduit sur ce secteur.</p> <p>Les techniques à utiliser devront être choisies parmi celles ayant fait leurs preuves dans la précédente campagne de revégétalisation (semi hydraulique, bouturage, production de plants en pépinière ...).</p> <p>Une partie de la zone concernée par le projet de renaturation étant en APPB, une demande d'autorisation de travaux auprès du préfet sera nécessaire.</p>		

<b>Echéancier</b>
2011-2012
<b>Evaluation coût financier</b>
Cf. l'estimation des dépenses en annexe
<b>Financements possibles</b>
Cdl, CG2A, DREAL, FEDER, OEC
<b>Partenaires</b>
CBNC, Cdl, CG2A, DREAL, OEC



**Enjeu III : Restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée**

**Objectif B : Restaurer le biotope d'origine**

<b>Fiche action III.B4</b>	Elaborer un programme de réintroduction de l'escargot de Corse sur ce secteur	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
En raison de la forte régression de la lande suite à la construction des locaux de l'armée de l'air, l'escargot de Corse a perdu une grande partie de son habitat sur ce secteur d'où il est à présent quasiment absent. Une fois que la végétation aura recolonisé la zone, un programme de réintroduction de <i>Tyrrhenaria ceratina</i> pourra être envisagé.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li></ul>		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Déterminer un protocole de réintroduction</li><li>• Elaborer et mettre en œuvre un programme de réintroduction</li><li>• Réaliser un suivi du programme de réintroduction</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
DREAL		
<b>Contraintes</b>		
L'escargot de Corse étant une espèce endémique au site du Ricantu, chaque individu a son importance. Le transfert de certains d'entre eux sur un nouveau lieu de vie devra être étudié avec soins afin de limiter au maximum les risques de décès. Les zones de réintroduction devront être choisies de façon à leur fournir un habitat viable sur le long terme. Les effectifs d'escargots déplacés devront être calculés de façon à permettre leur reproduction et la colonisation de leur nouvel espace, mais sans pour autant fragiliser le reste de la population.		
<b>Echéancier</b>		
2011-2013 Elaboration du programme		
La date de réintroduction de l'escargot dépendra du développement de la lande sur les secteurs revégétalisés		
<b>Evaluation coût financier</b>		
A définir		
<b>Financements possibles</b>		
A définir		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A, DREAL, OEC, UMR CNRS 6553 - Université de Rennes 1		



#### Enjeu IV : Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré

**Objectif A :** Prévoir une gestion optimale du site

<b>Fiche action IV.A1</b>	Elaborer un cahier des charges de l'entretien du site	<b>Priorité 1</b>
<b>Contexte</b>		
Le site du Ricantu nécessite une gestion optimale car c'est à la fois un espace naturel remarquable, une zone très fréquentée par le public et une vitrine de la Corse du fait de sa localisation aux portes de l'aéroport. Un groupe de travail regroupant le Cdl et le CG2A devra élaborer un cahier des charges de l'entretien qui sera mis en œuvre par les APE en charge du site.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
Ensemble du site		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lister les missions d'entretien et préciser leur mode de réalisation</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Cdl, CG2A		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
2011		
<b>Evaluation coût financier</b>		
CG2A (en régie)		
<b>Financements possibles</b>		
CG2A (en régie)		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A		

#### Enjeu IV : Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré

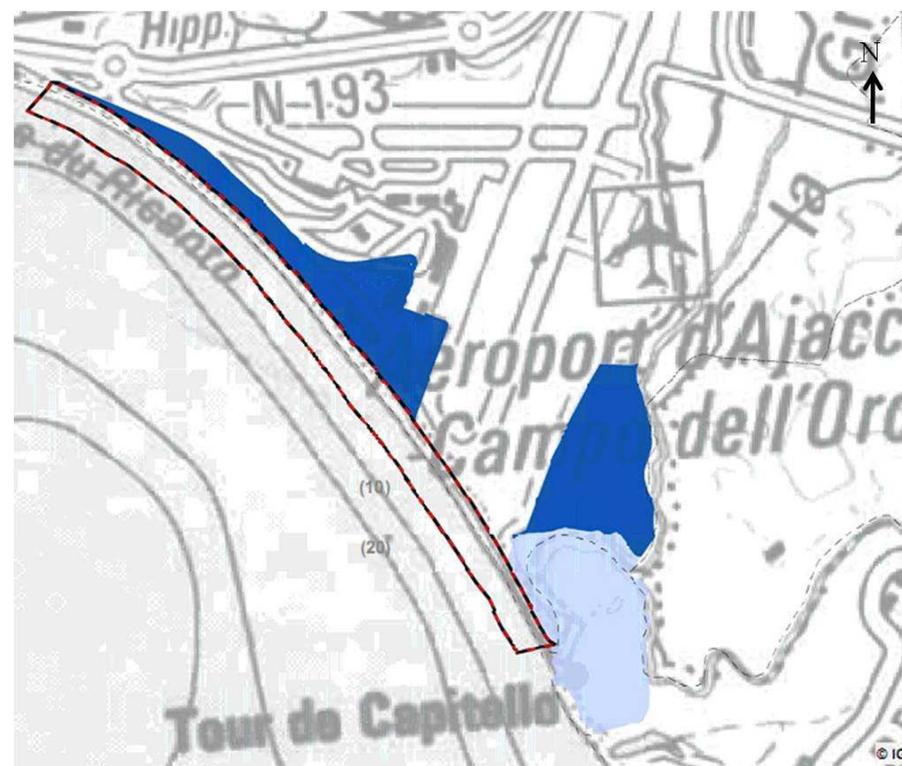
**Objectif A :** Prévoir une gestion optimale du site

<b>Fiche action IV.A2</b>	Créer le comité de gestion	Priorité 3
<b>Contexte</b>		
La convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Cdl dans le département de Corse-du-Sud prévoit que chaque site, ou groupe de sites, soit pourvu d'un comité de gestion. Ce dernier a pour rôle d'assurer la concertation avec les acteurs locaux et de veiller à la bonne gestion du site.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
Ensemble du site		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer le comité de gestion</li><li>• Organiser des réunions annuelles</li><li>• Travailler en relation avec le COPIL</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
CG2A et Cdl		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
Fréquence annuelle à minima		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
Sans objet		
<b>Partenaires</b>		
Membres du COPIL actuel		

#### Enjeu IV : Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré

**Objectif B :** Elargir le domaine du Conservatoire du littoral

<b>Fiche action IV.B1</b>	Obtenir l'attribution du DPM	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>		
De 2001 à 2006, le Cdl a bénéficié d'une AOT du DPM pour mener à bien ses travaux de restauration du haut de plage. Cette autorisation est aujourd'hui caduque. Depuis 2002, la loi « Démocratie de proximité » permet au Cdl, s'il le souhaite, d'exercer ses missions sur le DPM qui lui est affecté ou confié. Compte tenu de la dégradation du haut de plage par les tempêtes de 2008 et 2009 et de la forte fréquentation de la plage du Ricantu, le Cdl souhaite obtenir l'attribution du DPM afin de restaurer le secteur et de s'assurer que les usages de la plage sont en accord avec la protection du site.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
• Végétation annuelle des laisses de mer		1210
• Dunes mobiles embryonnaires		2110
<b>Actions à entreprendre</b>		
• Instruire le dossier d'attribution		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Le Cdl instruera la procédure d'attribution, en relation avec la DDTM et la ville d'Ajaccio		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
2011-2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
Sans objet		
<b>Partenaires</b>		
Cdl, CG2A, DDTM, Ville d'Ajaccio		



#### Légende :

##### Intervention du Conservatoire du littoral

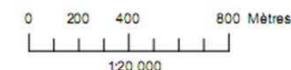
■ Périmètre réalisé: 41 ha

##### Orientation d'intervention sur le DPM

□ Périmètre proposé: 44 ha

##### Stratégie d'intervention sur le domaine terrestre

■ Périmètre autorisé: 74 ha



## Enjeu IV : Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré

**Objectif B :** Elargir le domaine du Conservatoire du littoral

<b>Fiche action IV.B2</b>	Intégrer la 4 <sup>ème</sup> zone de l'APPB dans le domaine du Conservatoire du littoral	<b>Priorité 2</b>
<b>Contexte</b>		
<p>L'APPB est subdivisé en quatre zones. Celle située à l'Est fait partie du domaine public aéroportuaire et n'est pas incluse dans le domaine du Cdl. Elle n'est que partiellement prise en compte dans le périmètre Natura 2000. Il s'agit cependant d'un secteur très favorable à l'escargot de Corse car il présente une lande à genêt Salzman en bon état et il n'est pas soumis à un piétinement excessif. Afin d'en assurer sa protection, cette zone pourrait être ajoutée au domaine du Cdl en étant intégrée dans la convention de transfert de gestion entre la CTC et le Cdl.</p>		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dunes mobiles embryonnaires</li><li>• Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i></li><li>• Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i></li><li>• Escargot de Corse <i>Tyrrhenaria ceratina</i></li></ul>	2110 2210 2230	
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablir un avenant à la convention de transfert de gestion</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Le Cdl sollicitera la CTC		
<b>Contraintes</b>		
Si la parcelle est dans la concession de la CCIACS, il conviendra de l'en extraire au préalable.		
<b>Echéancier</b>		
2011-2012		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
Sans objet		
<b>Partenaires</b>		
CCIACS, Cdl, CG2A		



#### Enjeu IV : Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré

**Objectif C :** Assurer la protection des zones en dehors du domaine du Conservatoire du littoral

<b>Fiche action IV.C1</b>	Mener une réflexion sur l'extension du périmètre Natura 2000 et/ou la gestion des zones en dehors du domaine du CdI	<b>Priorité 3</b>
<b>Contexte</b>		
Du fait de leur richesse patrimoniale, de nouveaux terrains pourraient être ajoutés au site Natura 2000 FR 9400619. Ceci serait intéressant d'une part pour les parcelles AD 84 et 85, présentant une population de linaria jaune ( <i>Linaria flava</i> subsp. <i>sardoa</i> ). D'autre part cette extension de périmètre pourrait concerner le secteur situé le long de la rive Est de la Gravona, aux environs de son embouchure et susceptible d'abriter de nombreux habitats communautaires.		
<b>Habitats et/ou espèces concernés</b>		
A déterminer par un nouveau diagnostic écologique		
<b>Actions à entreprendre</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Compléter le diagnostic écologique existant</li><li>• Engager la procédure d'extension</li></ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
DREAL		
<b>Contraintes</b>		
Sans objet		
<b>Echéancier</b>		
2012-2013		
<b>Evaluation coût financier</b>		
Sans objet		
<b>Financements possibles</b>		
Sans objet		
<b>Partenaires</b>		
CBNC, CdI, CG2A, DREAL, OEC		



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BONACCORSI G., 1994. Avifaune de la basse vallée de la Gravona et du Prunelli. Travaux scientifiques du Parc Naturel Régional et réserves naturelles de Corse, Fr, 49 : 1-88
- BONACCORSI G., 2007. Oiseaux de la basse vallée de la Gravona 2000-2004 - 3ème partie, année 2006 et suite de l'analyse 1980-2006 : 1-224
- BOUCHET P., RIPKEN T., RECORBET B., 1997. Redécouverte de l'escargot de Corse *Helix ceratina* au bord de l'extinction. Rev. Ecol. (Terre Vie), vol. 52 : 97-111
- BOUCHET P., RIPKEN T., RECORBET B., 1998. Conservation of a narrow-range mediterranean island endemic, *Helix ceratina* from Corsica. Journal of Conchology Special Publication n° 2 : 205-208
- CHARRIER M., CHEVALIER L., PARADIS G., RECORBET B., 2005. Field observations on spatial distribution and diet in the terrestrial snail *Tyrrhenaria ceratina*, an endemic species from Corsica. Notiziario S.I.M. Supplemento al Bollettino Malacologico. Anno 23. N. 5-8 : 8
- CHARRIER M., NICOLAI A., 2009. Plan national d'actions en faveur de l'Hélice de Corse *Tyrrhenaria ceratina*. Version 1.0. : 1-24
- CHEVALIER L., CHARRIER M., 2001. Premier rapport intermédiaire sur : l'étude démographique d'*Helix ceratina* et interactions nutritionnelles entre l'escargot et la végétation du site d'Ajaccio en vue de la conservation de l'espèce et de sa réimplantation en d'autres sites de Corse
- CHEVALIER L., CHARRIER M., 2002. Etude de la démographie d'*Helix ceratina* et des interactions nutritionnelles entre cet escargot et la végétation du site du Ricantu - Campo dell'Oro à Ajaccio, en vue de la conservation de l'espèce et de sa réimplantation en d'autres sites de corse. Rapport d'étude final : 1-153 + annexes
- DONNET A., SALICETI M-F., 1996. Etude de l'évolution de la végétation du site du Ricantu par utilisation d'un Système d'Information Géographique : 1-15
- ERG ENVIRONNEMENT, 2005. Diagnostic environnemental initial simplifié, étape A. Armée de l'air, Centre Militaire de Loisir BA 126, Campo dell'Oro, 2A- Ajaccio : 1-25 + annexes
- FEDERICI S., 1996. Etude de l'habitat et de l'abondance de l'Escargot de Corse (*Helix ceratina*) dans le cadre de la protection du site de Campo Dell'Oro. Mémoire de stage, Univ. de Corse, France : 1-40 + annexes
- FREYTET A., 1996. Schéma d'orientations paysagères et de fonctionnement du site du Ricantu à Ajaccio : 1-63
- GALLERAS F., 1996. Etude de la fréquentation du Ricantu – Ajaccio- Rapport d'étape. Cdl publ., Corse : 1-24

- GALLERAS F., 1997. Etude de fréquentation du Ricantu à Ajaccio. Cdl publ., Corse : 1-36 + annexes
- LECOQ M., 1851. Note sur les mœurs de l'*Helix tristis* (Pfeiffer). Journal de Conchyliologie : 146-151
- MILANO A., 1989. Étude phytosociologique et cartographique de quatre plages du sud du Golfe d'Ajaccio : Ricantu, Capitello, Porticcio, Verghia. Mémoire de stage MST, Univ. de Corse, France : 1-31 + annexes
- OLIVEROS C., HERVE J-Y., DELPONT G., DESPRATS J-F., DUTARTRE P., GIRAULT F., 1997. Littoral occidental corse. Evolution du trait de côte de 1951 à 1996. Etude de 25 plages des Agriates au golfe de Ventilegne. BRGM Publ. : 1-107
- PARADIS G., LORENZONI C., PIAZZA C., 1997. Contribution à la connaissance des stations corses de *Linaria flava* subsp *sardoa* dans un but conservatoire : chronologie, synécologie, menaces, propositions de gestion et mise en place de parcelles de suivi. Programme life : 1-39
- PARADIS G., PIAZZA C., 1992. Description de la végétation littorale des parties sableuses et graveleuses du fond du golfe de Lava (Corse). Bulletin de la société botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, tome 23 : 111-138
- PARADIS G., PIAZZA C., 2003. Effectifs de l'endémique rare et protégée *Linaria flava* (Poiret) Desf. Subsp. *Sardoa* (Sommier) A. Terracc. dans ses stations de la Corse-du-sud en 2002 et 2003. J. Bot. Soc. Bot. France 23 : 43-55
- PARADIS G., PIAZZA C., LORENZONI C., 1995. Chronologie et synécologie en Corse d'une endémique cyrno-sarde rare, *Linaria flava* subsp. *sardoa* (*Scrophulariaceae*). Estimation des menaces pesant sur elle. Acta botanica Gallica, 142 (7) : 795-810
- PIAZZA C., 2008. Ricantu. Etat de lieux après les tempêtes d'octobre 2008 (commune d'Ajaccio, Corse du Sud). Flore 2B Publ., Corse : 1-24
- SEGONY V., 2003. L'embouchure de la Gravona et du Prunelli, un site naturel remarquable. Propositions d'aménagements et de gestion. Rapport de stage « Brevet de Technicien Supérieur Agricole » : 1-39 + annexes
- SYMBIOSA, 2009. Inventaire phytosociologique et Cartographie de la végétation du site Natura 2000 n°FR9400619 Campo dell'Oro. Contrat DREAL de Corse : 1-52 + annexes
- TORRE A., 2005. Evaluation de la mise en œuvre des Documents d'Objectifs Natura 2000 sur le site du Ricantu (commune d'Ajaccio, n° FR 9400619). Mémoire de stage, Univ. de Corse, France : 1-50 + annexes

## SOURCES INTERNET

Escargot de Corse :

[http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Espece&typeAction=10&pageReturn=ficheEspeceDescription.jsp&numero\\_taxon=163394](http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Espece&typeAction=10&pageReturn=ficheEspeceDescription.jsp&numero_taxon=163394)

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content.asp?rub=8&rubec=375&site=2085&entite=375>

INPN :

Pour chaque espèce animale ou végétale, les fiches ont été consultées sur le site de l'INPN en utilisant leur moteur de recherche par espèce.

<http://inpn.mnhn.fr>

Légifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000006814923&dateTexte=20100329>

Linaire jaune :

[http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Espece&typeAction=10&pageReturn=ficheEspeceDescription.jsp&numero\\_taxon=106172](http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Espece&typeAction=10&pageReturn=ficheEspeceDescription.jsp&numero_taxon=106172)

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/especes/1715.html>

Œdicnème criard :

[http://www.seguin-images.com/Faune/Oiseaux/oedictn%C3%A8me-criard/12120222\\_K2wzz#861545572\\_wCzcN](http://www.seguin-images.com/Faune/Oiseaux/oedictn%C3%A8me-criard/12120222_K2wzz#861545572_wCzcN)

Site Natura 2000 FR 9400619 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9400619.html>

Site Natura 2000 FR 9402017 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9402017.html>

Site Natura 2000 FR 9410096 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9410096.html>

Site Natura 2000 FR 9412001 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9412001.html>

ZNIEFF 940004130 :

[http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ZoneServlet?action=Znieff1&typeAction=5&pageReturn=znief/fiche\\_znieff\\_1.jsp&nm\\_sffzn=940004130](http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ZoneServlet?action=Znieff1&typeAction=5&pageReturn=znief/fiche_znieff_1.jsp&nm_sffzn=940004130)

Zones de protection :

<http://195.221.141.2/ATLAS/Map.aspx>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

**AOT** : Autorisation d'Occupation Temporaire

**APE** : Agent de Protection de l'Environnement

**APIEU** : Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain

**APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**CAPA** : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

**CBNC** : Conservatoire Botanique National de Corse

**CCIACS** : Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud

**Cdl** : Conservatoire du littoral

**CG2A** : Conseil Général de Corse-du-Sud

**CLSH** : Centre de Loisirs Sans Hébergement

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**COPIL** : COmité de PILotage

**CPIE** : Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

**CTC** : Collectivité Territoriale de Corse

**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DIREN** : DIrection RÉgionale de l'ENvironnement

**DOCOB** : DOcument d'OBjectifs

**DPM** : Domaine Public Maritime

**DREAL** : Direction RÉgionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Economique et Régional

**OEC** : Office de l'Environnement de la Corse

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PNA** : Plan National d'Action

**POS** : Plan d'Occupation des Sols

**PPAM** : Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales

**PPRI** : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SIC** : Site d'Importance Communautaire

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UMR** : Unité Mixte de Recherche

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

## ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral de création et composition du Comité de Pilotage .....	I
Annexe 2 : Compte rendu de Réunion du COPIL du 25 Novembre 2008 .....	IV
Annexe 3 : Compte rendu de Réunion du COPIL du 25 Novembre 2009 .....	VIII
Annexe 4 : Compte rendu de Réunion du COPIL du 30 Mai 2010.....	XII
Annexe 5 : Compte rendu de Réunion du COPIL du 29 Septembre 2010.....	XVII
Annexe 6 : Seconde liste actualisée des SIC en Corse (2008) .....	XXVII
Annexe 7 : Convention de transfert de gestion CTC - Cdl.....	XXIX
Annexe 8 : APPB des landes à genêt de Salzman de Campo dell'Oro / Ajaccio.....	XXXVI
Annexe 9 : Fiche de présentation de la ZNIEFF n°00750000.....	XXXIX
Annexe 10 : Estimation des dépenses pour le programme d'aménagement et de mise en valeur.....	XLIV
Annexe 11 : Formulaire standard de données .....	XLV
Annexe 12 : Arrêté préfectoral de validation du DOCOB .....	LII
Annexe 13 : Un peu d'humour.....	LV

## Annexe 1 : Arrêté préfectoral de création et composition du Comité de Pilotage



### PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
SNAP

**Arrêté n°08 - 0327 du 3 avril 2008 portant création et composition du Comité de Pilotage du Site Natura 2000 FR 9400619 " Campo dell'Oro (Ajaccio)" (directive habitats)**

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement ;
- VU** le décret du Président de la République du 21 juin 2007 nommant **M. Christian LEYRIT** en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud ;
- VU** le courrier du 25 mars 2008 de la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Corse-du-Sud ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** Il est créé un Comité de pilotage local du site NATURA 2000 **FR 9400619 " Campo dell'Oro (Ajaccio)"** (directive habitats), chargé d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB), puis d'en suivre la mise en oeuvre.

**Article 2** La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée ainsi qu'il suit :

**- Services de l'État :**

- le Préfet de la Corse-du-Sud,
- la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse,
- le Directeur départemental de l'équipement de la Corse-du-Sud,
- le Délégué régional de la Direction de l'Aviation Civile Sud-Est - District aéronautique Corse,

**ou leurs représentants ;**

**- Élus, représentants des collectivités territoriales :**

- le Président du Conseil exécutif de Corse,
- le Président du Conseil général de la Corse-du-Sud,
- le Président de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien,
- le Maire d' Ajaccio,
- le Maire de Bastelicaccia,
- le Maire de Grosseto-Prugna,

**ou leurs représentants ;**

**- Représentants des établissements publics :**

- le Directeur de l'Office de l'environnement de la Corse,
- le Directeur de l'Agence du tourisme de Corse,
- le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- le Délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

**ou leurs représentants ;**

**- Représentants des socioprofessionnels et usagers :**

- le Président de la Chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie d' Ajaccio et de la Corse du Sud,
- le Directeur de l'aéroport d' Ajaccio - Campo dell' Oro,
- le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Corse du Sud,

**ou leurs représentants ;**

**- Personnes qualifiées au titre des Sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :**

- Mademoiselle Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire botanique de Corse,
- Monsieur Guilhan PARADIS, botaniste, membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN),
- Monsieur Gilles BONACCORSI, ornithologue,
- Madame Christine NATALI, directrice de l'atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain d' Ajaccio (APIEU).

- Article 3** Les membres du Comité de pilotage local du site Natura 2000 FR 9400619 " Campo dell'Oro (Ajaccio)" sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.
- Article 4** Le Président du Comité de pilotage local est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi eux. A défaut, la présidence est assurée par le représentant de l'Etat.
- Article 5** Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'administration siègent à titre consultatif.
- A défaut, l'élaboration du document d'objectifs et le suivi de sa mise en œuvre sont assurés par le représentant de l'Etat.
- Article 6** Dans le cas où représentant de l'Etat assure la présidence, le secrétariat du Comité de pilotage local est assuré par la direction régionale de l'environnement en liaison avec la préfecture.
- Article 7** Le comité de pilotage peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux plénières, soit dans les groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.
- Article 8** Le Secrétaire général de la Préfecture de la Corse-du-Sud et la Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 03 Avril 2008

  
Le Préfet  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

**Thierry ROGELET**

Site Natura 2000  
**FR 9400619 « Campo dell'Oro »**  
Commune d'Ajaccio

---

COMPTE-RENDU des réunions du 25 novembre 2008  
à Ajaccio

La réunion préalable au Comité de pilotage s'est tenue le matin en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées, dans les locaux des services techniques de la ville d'Ajaccio sous la présidence de M. ROGELET, Secrétaire général de la Préfecture de Corse du Sud.

Elle a été suivie, l'après-midi, de la réunion du Comité de pilotage local sous la présidence de M. RECORBET, adjoint au chef de SNAP à la DIREN de Corse, représentant M. le Secrétaire Général.

Site Natura 2000 FR 9400619 «Campo dell'Oro»  
Compte-rendu de la réunion préalable au COPIL  
du 25 novembre 2008 au matin

## Participants

<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisme - Qualité</b>
LUCIANI P.A.	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire d'Ajaccio
CASILI J.	Conseiller Général
CIATTONI J.P.	Directeur de l'environnement, ville d'Ajaccio
DIROSA JM	Conseil Général de la Corse du Sud, Directeur de l'environnement
GALLERAS F.	CELRL
RECORBET B.	Direction Régionale de l'Environnement de Corse, adjoint au chef du SNAP
ROGELET T.	Secrétaire général de la Préfecture de la Corse du Sud

Cette réunion préalable au COPIL a pour objet, après une présentation du contexte Natura 2000 par MM. ROGELET et RECORBET et une présentation du site, de procéder à la désignation du président du COPIL et de la collectivité responsable de la maîtrise d'ouvrage du DOCOB, conformément à l'article R414-8-1 du code de l'Environnement (à défaut, la présidence et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par l'Etat).

Après avoir remercié M. LUCIANI pour son accueil, et procédé aux présentations de Natura 2000 et du site, M. ROGELET demande aux élus de choisir au sein des collectivités le président du COPIL et la collectivité maître d'ouvrage du DOCOB.

Après discussion entre la mairie d'Ajaccio et le conseil général, les décisions suivantes sont actées :

**-Présidence du COPIL : M. J. CASILI**

**-Vice-Présidence : Mme I. MORACCHINI**

**-Maîtrise d'Ouvrage du DOCOB : Conseil Général de la Corse du sud**

Site Natura 2000 FR 9400619 «Campo dell'Oro»

Compte-rendu de la réunion du COPIL

du 25 novembre 2008 après-midi

Cette réunion a lieu sous la présidence de M. RECORBET, adjoint au chef de SNAP à la DIREN de Corse, représentant M. le Secrétaire Général.

## Participants

<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisme - Qualité</b>
LUCIANI P.A.	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire d'Ajaccio
CASILI J.	Conseiller Général
BONACCORSI G.	Naturaliste ornithologue
CIATTONI J.P.	Directeur de l'environnement, ville d'Ajaccio
CUTTOLI J.B.	Chambre départementale d'agriculture de la Corse du Sud
DIROSA JM	Conseil Général de la Corse du Sud, Directeur de l'environnement
GALLERAS F.	CELRL

JACQUEMIN S. Conseil Général de la Corse du Sud, Direction de l'environnement  
MOSTRAG D. DGAC  
MURACCIOLE M. Délégué régional du CELRL  
NATALI C. CPIE d'Ajaccio  
PARADIS G. Phytosociologue  
POGGI L. CCIACS Aéroport d'Ajaccio  
RECORBET B. Direction Régionale de l'Environnement de Corse, adjoint au chef du SNAP  
SORBA L. OEC  
UCCIANI J. Conseil Général de la Corse du Sud, Direction de l'environnement  
VALENTI M. Chambre départementale d'agriculture de la Corse du Sud  
VALLI S. Conseil Général de la Corse du Sud, Direction de l'environnement

**Absents excusés :**

HUGOT Laetitia Responsable du Conservatoire botanique de Corse

Après avoir remercié une nouvelle fois la mairie pour son accueil ainsi que les participants, M. RECORBET assure une présentation du réseau Natura 2000, politique contractuelle définie à l'échelle européenne par deux directives et déclinée au plan national dans le code de l'environnement. Des documents sont distribués en séance.

M. RECORBET informe le comité de pilotage du choix de la présidence (M. J. CASILI), de la vice-présidence (Mme I. MORACCHINI) et de la maîtrise d'ouvrage (Conseil Général de la Corse du Sud). Il indique qu'en conséquence, l'Etat, tout en continuant à participer au COPIL n'aura pour seule mission que d'accompagner la démarche en veillant au respect des textes, le DOCOB étant validé par un arrêté préfectoral. Le Maître d'Ouvrage a un délai de 2 ans pour mener à bien la rédaction du document.

M. CASILI précise que l'implication du conseil général est important sur le site, avec plusieurs agents qui interviennent pour l'entretien. Il évoque la possibilité de revoir le périmètre Natura 2000, en particulier de l'autre coté de la route où un aménagement du même type que sur le front de mer serait intéressant.

M. LUCIANI souligne le succès des aménagements sur le site, les Ajacciens s'étant approprié le site, véritable vitrine d'Ajaccio et réussite sociale. Il évoque la possibilité à terme (PLU en cours d'élaboration) d'un nouvel accès plus direct à l'aéroport à partir de la voie rapide permettant de libérer encore plus cet espace pour sa protection et la détente des ajacciens.

M. CASILI évoque également l'idée d'un sentier pédestre qui relirait Campo dell'Oro à Porticcio auquel le conseil général réfléchit.

M. PARADIS évoque la richesse et l'originalité écologique du site en insistant sur la réussite des aménagements réalisés par le Conservatoire.

M. BONACCORSI qui réalise un suivi ornithologique depuis plus de 20 ans souligne la grande richesse en oiseaux du site, notamment lors de la migration de printemps ; plus de 270 espèces différentes ont été recensées.

M. MURACCIOLE apporte des précisions sur le statut du site (AOT donnée au CELRL) avec une opération en cours, d'un transfert de gestion des terrains Natura 2000 au CELRL, la CCI renonçant à une partie de la concession. Il indique que le COPIL Natura vaut comme comité de gestion des terrains du CELRL.

Concernant l'arrachage récent des ganivelles de protection par de fortes tempêtes, le Conservatoire a fait expertiser les dégâts mais considère que celles-ci ont agi comme des fusibles sur des phénomènes naturels non maîtrisables.

M. CIATTONI s'interroge sur les menaces qui pèsent sur le site ?

M. RECORBET évoque l'Escargot de Corse dont c'est l'unique localité mondiale ; cette espèce, en danger critique d'extinction va faire l'objet d'un plan national d'action dans le cadre du Grenelle de l'environnement (une des espèces phares retenues dans le cadre de la conservation de la biodiversité) ; sur le site, il est trop tôt pour voir les bénéfices éventuels apportés à l'espèce dans la restauration des habitats en 2001. Concernant la Linaire, il a constaté une très bonne re-colonisation des zones d'exclos.

M. MURACCIOLE indique que le CELRL va continuer à travailler à la reconquête écologique et paysagère du site, notamment sur l'ancien terrain de l'Armée de l'Air, en concertation avec la municipalité.

La réunion se termine à 16 h.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Thierry ROGELET

**SITE NATURA 2000**

**FR 9400619 : « Campo dell’Oro » Ricantu**

**Compte rendu de la réunion du comité de pilotage « Campo dell’Oro »  
Le 25 novembre 2009**

La 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Campo dell’oro » s’est tenue le 25 novembre 2009 sous la présidence de Madame Nathalie RUGGERI.

**Etaient présents :**

- |                |                      |  |
|----------------|----------------------|--|
| - Monsieur     | BORGHESI José        | CG 2A  |
| - Madame       | CECCALDI Sandrine    | CCIACS Aéroport                              |
| - Monsieur     | CIATTONI Jean Pascal | Mairie d’Ajaccio                             |
| - Monsieur     | DI ROSA Jean Michel  | CG 2A  |
| - Monsieur     | FREYTET Alain        | Paysagiste conseil conservatoire du littoral |
| - Monsieur     | FRISONI Guy François | OEC  |
| - Madame       | GALLERAS Fabienne    | Conservatoire du Littoral                    |
| - Monsieur     | GRISONI Charles      | Fédération des Chasseurs de Corse du Sud,    |
| - Mademoiselle | JACQUEMIN Stéphanie  | CG 2A  |
| - Madame       | NATALI Christine     | APIEU  |
| - Madame       | NUCCI Stéphanie      | CPIE Ajaccio                                 |
| - Monsieur     | PARADIS Guilhan      | Conservatoire Botanique National Corse       |
| - Madame       | PIAZZA Carole        | Conservatoire Botanique National Corse       |
| - Monsieur     | PLATZER Bernard      | CTC / Direction des ports et aéroports       |
| - Monsieur     | RECORBET Bernard     | DREAL Corse                                  |
| - Madame       | RUGGERI Nathalie     | Conseillère Générale CG 2A                   |
| - Mademoiselle | SANTONI Angélique    | CG 2A  |
| - Monsieur     | SORBA Laurent        | OEC  |
| - Monsieur     | UCCIANI Joseph       | CG 2A  |

**Madame RUGGERI** a ouvert la séance en remerciant l’ensemble des participants pour leur présence et a rappelé l’ordre du jour.

**Point 1 : Natura 2000**

**Monsieur RECORBET** a succinctement rappelé la démarche NATURA 2000 et précisé que le site a été retenu au réseau NATURA 2000 en application de l’annexe 2 de la directive habitat pour la protection de la *Linaria flavia*.

Il a été mis en évidence une bonne connaissance du site : plusieurs études y ont déjà été menées et des inventaires ont été réalisés sur l’ensemble de la flore et également sur les lichens.

## **Point 2 : le Plan National d'Action pour l'escargot de Corse**

**Monsieur RECORBET** a précisé que l'escargot de Corse ne faisait pas partie des espèces listées sur les directives Natura 2000 mais qu'il faisait néanmoins l'objet d'un Plan National d'Action issu du Grenelle de l'environnement. Le maître d'œuvre de ce PNA est le CNRS de RENNES. La première réunion d'installation du COPIL de ce PNA a eu lieu le 04 novembre 2009. La mise en place de ce plan nécessite de prévoir des mesures de protection et d'aménagement.

Une recolonisation de l'escargot corse sur un périmètre de 100m<sup>2</sup> a été constatée lors de la campagne de comptage réalisée dans le courant du mois de novembre.

## **Point 3 : Extension de l'intervention du Conservatoire du littoral :**

### **- Point sur le transfert de gestion CTC – Cdl**

**Madame GALLERAS** a expliqué le changement de statut des conventions d'occupation ainsi que l'extension du site. En effet le Cdl bénéficiait d'une AOT de 18 ans consentie par l'Etat sur des parcelles incluses au domaine public aéroportuaire. Celui-ci étant désormais transféré à la CTC, l'AOT est remplacée par une convention de transfert de gestion pour une durée illimitée de la CTC au Cdl, et sur un périmètre plus grand permettant l'extension du site protégé.

De plus les 2 principaux objectifs à atteindre sur le site ont été énoncés :

- Restaurer le milieu naturel
- Organiser l'accueil du public

### **- Présentation du programme prévisionnel de travaux :**

**Monsieur FREYTET** a présenté le programme prévisionnel des travaux, sur les secteurs non encore aménagés, marqués par 3 orientations principales (cf. plan ci-joint) :

- la poursuite de la promenade en renaturant l'ancien camp
  - Dépollution
  - Prolongement de la lande
  - Prolongement de la promenade et du mur
  - Mise en place de ganivelles
- l'amorce de la promenade au nord (Tahiti)
  - mise en valeur
- mise en place de la jonction sud – Capitello
  - création du sentier
  - maîtrise du pâturage
  - renaturation

Concernant le bâtiment la question se pose sur sa démolition ou sa réhabilitation. Selon la solution choisie, différents scénarii seront envisagés afin de permettre la meilleure valorisation du site.

Le projet prévoit de maintenir une possibilité de stationnement gratuit comme souhaité par la CCI. De plus il a été signalé la présence de plantes envahissantes sur l'ensemble du site qui nécessite un arrachage.

**Monsieur FREYTET** a également abordé le sujet de la tour de Capitello en précisant les actions à mener pour retrouver l'image de la tour génoise dans un milieu naturel

- renaturation de la tour
- revégétaliser les abords de la tour en prairie
- créer un escalier avec la possibilité de monter en haut de la tour

- **Articulation avec les actions de la ville d'Ajaccio**

**Monsieur CIATTONI** a souligné que la réalisation du projet de base nautique (sur le secteur de « Tahiti ») aurait pour conséquence de désintéresser la mairie de l'ancien camp qui sert actuellement de centre aéré. L'utilisation d'équipement en dur ne paraît donc pas nécessaire, seul un équipement léger serait utile (structure temporaire pour le dépôt des bateaux).

- **Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Corse**

**Monsieur DI ROSA** a rappelé le partenariat qui avait été établi avec le Conservatoire Botanique National de Porquerolles durant la 1<sup>ère</sup> phase de réhabilitation du site pour la revégétalisation : il conviendra d'envisager, pour cette 2<sup>ème</sup> phase, un partenariat avec le Conservatoire Botanique National Corse, récemment créé (d'autant que Madame Carole PIAZZA a maintenant intégré celui-ci).

**Monsieur PARADIS** pense qu'il y a une menace sur l'*Anchusa Crispa* en raison des aménagements prévus pour l'aéroport ; de plus il s'interroge sur la conservation des pins dans la lande.

**Madame PIAZZA** a souligné l'absence d'*Anchusa Crispa* dans le périmètre actuel de Natura 2000.

#### **Point 4 : Liaison vers Capitello**

- **Réflexion sur la création d'une liaison piétonne**

Les contraintes réglementaires ayant évolué, **Madame CECCALDI** a informé le Comité de Pilotage d'une demande de dérogation faite par la CTC afin de conserver la piste aux mêmes dimensions.

Si la dérogation est accordée, le passage en contrebas de la piste ne poserait aucun problème : seule une signalétique interdisant le stationnement des piétons au droit de la piste est à prévoir en raison des problèmes de sécurité.

**Madame GALLERAS** a également signalé qu'aucun aménagement n'était prévu dans le prolongement de la piste.

**Madame CECCALDI** a mis en évidence la nécessité de renforcer la clôture de sécurité de la piste ainsi que la signalétique.

Elle a également soulevé la nécessité pour l'aéroport de se développer sur une zone constructible.

**Monsieur RECORBET** souligne que les impacts dus au développement de l'aéroport sont à surveiller notamment sur l'escargot Corse.

De plus, il a mentionné la présence de chasseurs à l'embouchure de la Gravona ce qui pose un problème de conflit d'usage entre ces derniers et les promeneurs.

**Monsieur GRISONI** va se renseigner sur la fréquentation de cet espace par les chasseurs.

**Madame CECCALDI** a indiqué qu'elle n'avait aucune compétence pour interdire cette pratique et précisé qu'une action de lutte contre le péril aviaire est nécessaire et qu'elle est menée à proximité des avions.

**Madame RUGGERI** a soulevé la question du foncier et il apparaît que l'ensemble des propriétaires n'est pas connu.

**Madame CECCALDI** a informé le Comité de Pilotage du fait que la gendarmerie possède un accès privatif pour accéder aux hélicoptères et que cet accès devra sûrement être conservé.

## **Point 5 : Divers**

### **- Point sur le projet de station d'épuration et incidences**

**Madame CECCALDI** a émis un avis plutôt favorable, il pourrait il y avoir un problème concernant les travaux mais les incidences devraient être réduites.

**Monsieur RECORBET** a précisé qu'un passage en souterrain (à environ 8-9 mètres) était prévu et qu'il n'y aurait donc pas d'incidence sur le site Natura 2000. Le chantier devrait être contrôlé par la DREAL.

**Madame GALLERAS** a demandé à ce que le Cdl soit associé aux discussions car il est prévu le passage d'une partie des aménagements sur le terrain transféré au Cdl.

**Monsieur RECORBET** a rappelé que la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage pour le site de CAMPO DELL'ORO a eu lieu fin 2008. Le Document d'objectif devant être terminé dans les 2 ans suivant la 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage, il devra par conséquent être prêt pour fin 2010 début 2011.

Il a également précisé que le document d'objectif devait être finalisé et approuvé pour permettre l'obtention des subventions FEADER.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame RUGGERI a remercié les participants et clôt la réunion

SITE NATURA 2000

**FR 9400619 : « Campo dell'Oro » Ricanto**

**Compte rendu de la réunion du comité de pilotage « Campo dell'Oro »**

**Le 31 mai 2010**

La 3<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Campo dell'Oro » s'est tenue le 31 mai 2010 sous la présidence de Madame Nathalie RUGGERI.

**Etaient présents :**

- Madame	AMIDEI Félicia	Technicienne forestière
- Monsieur	BONACORSI Gilles	Ornithologue
- Monsieur	BORGHESI José	CG 2A
- Madame	CECCALDI Sandrine	CCIACS Aéroport
- Madame	CHARRIER Maryvonne	Université Rennes 1 CNRS
- Monsieur	CIATTONI Jean Pascal	Mairie d'Ajaccio
- Monsieur	DI ROSA Jean Michel	CG 2A
- Madame	GALLERAS Fabienne	Conservatoire du littoral
- Mademoiselle	JACQUEMIN Stéphanie	CG 2A
- Mademoiselle	LEONARDINI Roselyne	Conservatoire du littoral
- Madame	NATALI Christine	APIEU - CPIE Ajaccio
- Madame	NUCCI Stéphanie	APIEU - CPIE Ajaccio
- Monsieur	PARADIS Guilhan	Consultant Botaniste
- Monsieur	PERONI Xavier	ONCFS BMI Corse
- Madame	PIAZZA Carole	Consultant botaniste
- Monsieur	POZZO DI BORGO Laurent	Mairie de Grosseto Prugna
- Monsieur	RECORBET Bernard	DREAL Corse
- Madame	RUGGERI Nathalie	Conseillère Générale CG 2A
- Madame	SANTONI Anne Marie	OMT Porticcio
- Mademoiselle	SANTONI Angélique	CG 2A
- Monsieur	UCCIANI Joseph	CG 2A

**Madame RUGGERI et Monsieur DI ROSA** ont ouvert la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et rappelé l'ordre du jour.

**Point 1 : Présentation du projet de Docob du site du « Campo dell'Oro »**

**Mademoiselle LEONARDINI** a présenté le projet de Docob en développant plusieurs éléments essentiels concernant le site de Campo dell'Oro :

- Le diagnostic écologique et patrimonial : duquel 4 points ont été développés.
  - Tout d'abord la situation « géographique » du site,
  - puis le milieu physique.
  - ensuite le patrimoine naturel, le site comporte 9 habitats communautaires et 1 habitat prioritaire ;

- enfin l'activité humaine a également été décrite.
- Le bilan de la gestion et de l'aménagement : ce point a également été développé.
  - Dans un premier temps, le stationnement, la promenade et les pins : il en est ressorti que le stationnement qui était auparavant anarchique a été organisé et donc une amélioration de ce dernier a été constatée. Autre constatation, les usagers se sont approprié la promenade. En ce qui concerne les pins, le prolongement de l'alignement a été remarqué, les quelques dégradations intervenues sont principalement dues aux intempéries.
  - Dans un deuxième temps, le muret en pierre construit tout le long de la promenade, c'est-à-dire sur 1,300 Km, avec des ouvertures permettant l'accès à la plage remplit pleinement son rôle de protection.
  - Enfin la lande et le pseudo cordon dunaire : celui-ci a été restauré, protégé par la pose de ganivelles. Le processus de revégétalisation a bien fonctionné notamment en ce qui concerne la *Linaria flava* (linaire jaune) qui s'est bien approprié le site.

Il a été mis en évidence que les tempêtes successives survenues en 2009 et 2010 ont endommagé les rangées de ganivelles et le pseudo cordon dunaire. Les ganivelles emportées ou dégradées par les tempêtes laissent cette zone sans protection et n'empêchent plus le passage des usagers. On note ainsi depuis un piétinement intensif et une surfréquentation de la zone initialement protégée.

- les enjeux, objectifs et actions, il s'agit là du dernier point abordé et développé. Plusieurs enjeux sont ressortis induisant les objectifs à atteindre ainsi que les actions permettant leur réalisation.
  - L'enjeu 1 : mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire ; l'objectif assorti est de restaurer et préserver les habitats et les espèces.
  - L'enjeu 2 : d'organiser les modalités de fréquentation et d'usage. Cet enjeu est assorti de plusieurs objectifs : tout d'abord conserver et développer les aménagements réalisés sur la partie Ouest du site, puis étudier l'accessibilité de la partie Est au public, ensuite conventionner les activités agropastorales, gérer la proximité avec l'aéroport, informer et sensibiliser le public et enfin assurer la sécurité du public.
  - L'enjeu 3 : restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée. Il s'agit ici de réaliser une requalification paysagère d'un espace fortement dégradé et également de restaurer le biotope d'origine.
  - L'enjeu 4 : mettre en œuvre des procédures de gestion du site et l'élargissement du périmètre fréquenté. Il faut prévoir une gestion pointue et optimale du site. Dans cette optique, le Cdl souhaiterait notamment élargir son domaine, et enfin assurer la protection des zones hors domaine Cdl.

Mademoiselle LEONARDINI ayant fini sa présentation les participants ont été invités à poser des questions ou à faire part de leurs observations.

**Monsieur PARADIS** est intervenu sur la question de l'érosion du site qui selon les différentes constatations est plus importante coté Ouest du site (contrairement à ce qui avait été annoncé par le BRGM en 1997). Tandis que du coté Est (Capitello) il y a un phénomène de sédimentation. De plus, la présence de blocs de pierre en bout de piste de l'aéroport favorise ce phénomène de sédimentation. Puis, il a abordé la présence de la linaire jaune au-delà du périmètre initial. Il précise que cette espèce a également colonisé les parcelles situées de l'autre côté de la route. Il souhaite par ailleurs que l'on qualifie de « cordon pseudo-dunaire » le bourrelet de haut-de-plage plutôt que de cordon « dunaire ».

**Madame CHARRIER** a confirmé les propos de Monsieur PARADIS concernant l'érosion du site.

**Madame CECCALDI** a précisé que les blocs de pierre en bout de piste sont essentiels à la sécurité de la piste et doivent donc rester.

**Monsieur PARADIS** a soulevé l'hypothèse d'installer des blocs de pierre plus au Sud Est du site (devant la petite parcelle où se trouve la buglosse crépue) et a précisé que la présence des blocs de pierre à leur place actuelle empêche le transit du sable.

**Madame CECCALDI** a rappelé que ces blocs protègent le seuil de piste et que l'objectif aéroportuaire devait être prioritaire.

**Madame CECCALDI** est revenue sur les différents éléments présents dans le projet de Docob :

- La restauration des milieux naturels (revégétalisation de la dune) qui ne doit pas entraîner une attraction aviaire. Le risque d'attraction aviaire devra être pris en compte dans l'étude du projet de mise en culture d'immortelle à l'Est de la piste ;
- Le passage en bas de la piste : une barrière existe, cette dernière est entretenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Il semble donc opportun d'en créer une autre afin d'optimiser leur utilité et de maintenir la sécurité du public qui sera amené à passer. Dans le cadre du projet d'extension côté Ricanto, la CCI renouvelle sa demande au Conservatoire d'installer une clôture venant doubler la clôture existante entretenue par la CCI ;
- L'extension du périmètre protégé de l'autre côté de la route : la CCI n'y est pas favorable et souhaite mettre en œuvre ses propres projets.

**Monsieur RECORBET** a répondu à Madame CECCALDI en lui précisant que la volonté de la CCI d'aménager l'autre côté de la route pourrait être difficile étant donné le cadre juridique local et les différents périmètres de protection existants.

**Madame CECCALDI** a précisé qu'il existe une volonté forte d'aménager afin de développer l'économie qui devra passer obligatoirement par un développement de l'activité maritime et aéroportuaire.

**Monsieur CIATTONI** précise que la zone est en ND au POS / PLU mais qu'il faut prendre en compte les remarques de la CCI. Par ailleurs, il constate que les aménagements réalisés sur le site sont un réel succès qui bénéficie à la population locale et que l'effet « vitrine » du site est assuré.

**Monsieur PERONI** a soulevé la nécessité de la présence des différents services de police afin de développer une présence accrue sur le site plutôt pour pratiquer une politique d'information et de sensibilisation.

**Madame GALLERAS** a indiqué que le site bénéficiait de la présence de gardes assermentés et qu'il n'y avait pas pour l'heure de politique de verbalisation.

**Monsieur BORGHESI** a précisé qu'il n'y avait pas de réel besoin de verbaliser et que la proximité de l'aéroport engendrait une présence policière régulière et donc un appui aux gardes.

**Monsieur BONACORSI** est revenu sur la problématique de l'attraction aviaire liée au projet de mise en culture d'immortelle. La présence d'oiseaux ne peut pas être amplifiée par la plantation de différentes espèces végétales, car l'aéroport est lui-même déjà attractif pour les oiseaux. Cependant le passage des promeneurs sur le sentier engendrant un dérangement pour les oiseaux présents pourrait amener ces derniers à se disperser, notamment sur le périmètre aéroportuaire.

**Monsieur RECORBET** a confirmé les propos énoncés par Monsieur BONACORSI.

**Monsieur RECORBET** indique qu'un phénomène de fermeture du lido au niveau de l'embouchure de la Gravona est à signaler.

**Madame GALLERAS** a mentionné l'appel à candidature entrepris par le Cdl en lien avec le Conservatoire Botanique de Corse concernant les demandes de cueillette ou de mise en culture de plantes à parfums aromatiques et médicinales (PPAM) sur les sites du Cdl en Corse. Pour le site de Campo dell'Oro, une demande de mise en culture d'immortelle a été recensée sur la parcelle située à l'Est de la piste.

Pour le moment aucune autorisation n'a été délivrée ; la question doit être étudiée avec le CBNC, ainsi que la conformité avec les objectifs du DOCOB, l'impact paysager et la sécurité de la zone aéroportuaire.

**Monsieur DI ROSA** est revenu sur des questions abordées durant le précédent comité de pilotage. Il s'est tout d'abord adressé à Madame CECCALDI concernant la question de la dérogation demandée par la CCI relative à la longueur de piste.

**Madame CECCALDI** a répondu que pour le moment aucune réponse n'avait été donnée mais que quoi qu'il en soit la longueur de l'enrobé ne changerait pas.

**Monsieur DI ROSA** a ensuite questionné le représentant de la mairie d'Ajaccio concernant l'utilisation du bâtiment destiné au CLSH de la Ville.

**Monsieur CIATTONI** a répondu que pour le moment aucune décision n'avait été prise.

## **Point 2 : le Plan National d'Action pour l'escargot de Corse**

**Madame CHARRIER** a présenté une partie de l'étude menée sur l'escargot de Corse. Seuls les résultats des inventaires réalisés en octobre 2009 sont présentés.

Il a été procédé à une capture et à un marquage de chaque individu prélevé. Cette opération permet après recapture l'identification des individus mais également de voir leur courbe de croissance ainsi que leur durée de vie.

Puis un maillage de la zone a été fait.

Ces différentes opérations ont permis de relever qu'il existe 5 variables physico-chimiques qui interviennent sur la présence et la colonisation de l'escargot sur certaines parties du site et la caractérisation des habitats de bonne ou mauvaise qualité :

- La granulométrie.
- La profondeur du sol.
- Le PH.
- Le type de végétation.
- L'occupation du sol.

Puis il a été constaté la présence de plusieurs espèces d'escargot sur le site, mais l'étude a montré que les niches écologiques des différentes espèces ne se recoupaient quasiment pas.

Enfin, il a été cherché une corrélation entre les groupements végétaux et la présence de l'Hélix de Corse. La conclusion est que la pelouse et les graminées ne sont pas propices à l'installation des escargots ainsi que les lichens et les mousses présents dans la lande.

L'Hélix de Corse est très présent au niveau de Capitello et il n'occupe que la frange littorale du secteur Est, il a également été précisé que les tempêtes de 2009/ 2010 ont eu un effet dévastateur sur la population de l'Hélix de Corse dans le secteur

La zone revégétalisée semble poser problème concernant la recolonisation de l'Helix de Corse. En effet il n'y a aucune trace de présence de l'escargot. La présence de terre mélangée au sable ainsi que l'impossibilité pour l'escargot de migrer sur de longues distances pourraient expliquer ce phénomène.

**Madame CHARRIER** a soulevé l'urgence d'intervenir pour maintenir la présence de l'hélix sur le site qui est la seule station mondiale connue. Le remplacement des ganivelles arrachées par les intempéries et qui protégeaient auparavant la frange littorale du secteur, habitat de prédilection de l'escargot, est préconisé.

*Suite à l'intervention de Madame CHARRIER durant le Copil une visite du site a été faite. Cette visite a permis d'évaluer les besoins de gestion du site relatifs à la conservation de cette station d'Helix de Corse. Dans l'attente du remplacement des ganivelles et pour éviter le passage trop fréquent du public sur les parcelles où se trouve l'escargot de Corse, il est convenu que les Agents de Protection de l'Environnement du Département de la Corse du Sud installent, pour l'été, un dispositif léger de protection provisoire (poteaux, rubalise, signalétique, panneaux d'information...) pour guider et orienter la circulation du public et diminuer le piétinement de ces parcelles.*

**Madame CHARRIER** a demandé de penser la prochaine revégétalisation en fonction notamment des habitats des escargots.

### **Point 3 : Divers**

**Madame GALLERAS** est intervenue en précisant la poursuite du partenariat avec le Conservatoire Botanique de Corse et que la prochaine revégétalisation serait faite en tenant compte des recommandations de Madame CHARRIER. De plus la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site du Ricanto partie Ouest a été définie et attribuée à Techni Route Corse.

**Madame CHARRIER** a précisé que l'Helix est opportuniste et qu'il peut coloniser un biotope qui lui est favorable.

**Monsieur RECORBET** est revenu sur la question du calendrier Natura 2000 et a suggéré une prochaine réunion du Copil en septembre 2010 qui pourrait également inclure le suivi du Plan National de l'Hélix de Corse.

La proposition de Monsieur RECORBET a été validée par l'ensemble des participants.

**Monsieur DI ROSA** a proposé de prévoir la présentation des fiches actions pour la prochaine réunion prévue en septembre 2010.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame RUGGERI a remercié les participants et clôt la réunion.

SITE NATURA 2000

**FR 9400619 : « Campo Dell’Oro » Ricanto**

**Compte rendu de la réunion du comité de pilotage « Campo Dell’Oro »  
du 29 septembre 2010**

La 4<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Campo dell’Oro » s’est tenue le 29 septembre 2010 sous la présidence du Conseil Général de la Corse du Sud

**Etaient présents :**

- Monsieur	BONACORSI Gilles	Ornithologue
- Monsieur	BORGHESI José	CG 2A
- Madame	CECCALDISandrine	CCIACS Aéroport
- Monsieur	CIATTONI Jean Pascal	Mairie d’Ajaccio
- Monsieur	DI ROSA Jean Michel	CG 2A
- Monsieur	FRANCIS Laurent	CTC
- Madame	GALLERAS Fabienne	Conservatoire du littoral
- Monsieur	GRISONI Charles	Fédération des Chasseurs
- Mademoiselle	JACQUEMIN Stéphanie	CG 2A
- Monsieur	LECCIA Sébastien	OEC / ECOTER
- Monsieur	MADEC Patrick	Chargé de mission CAPA
- Monsieur	MERIT Christophe	DDTM 2A
- Monsieur	MURACCIOLE Michel	Conservatoire du littoral
- Madame	NATALI Christine	APIEU - CPIE Ajaccio
- Monsieur	PARADIS Guilhan	Consultant Botaniste
- Monsieur	PERONI Xavier	ONCFS BMI Corse
- Madame	PIAZZA Carole	Conservatoire Botanique Corse
- Monsieur	POZZO DI BORGO Laurent	Mairie de Grosseto Prugna
- Monsieur	RECORBET Bernard	DREAL Corse
- Mademoiselle	SANTONI Angélique	CG 2A
- Monsieur	SORBA Laurent	OEC / ECOTER
- Monsieur	UCCIANI Joseph	CG 2A

**Etaient excusés :**

- Madame	CHARRIER Maryvonne	Université Rennes 1 CNRS
- Mademoiselle	LEONARDINI Roselyne	Conservatoire du littoral
- Madame	RUGGERI Nathalie	Conseillère Générale CG 2A

**Monsieur DI ROSA** ouvre la séance en remerciant l’ensemble des participants pour leur présence et demande si des compléments ou des remarques devaient être formulés sur le procès-verbal de la dernière réunion : en l’absence d’observations, celui-ci est validé.

Il rappelle ensuite l’ordre du jour, à savoir la présentation des projets de fiches actions du DOCOB, en demandant à ce qu’elles soient débattues et validées au fur et à mesure.

Il propose si possible, et en fonction des débats, l'approbation du DOCOB en fin de séance.

**Monsieur RECORBET** précise la procédure qui sera engagée si la validation du document d'objectif présenté ce jour intervenait en fin de réunion, à savoir que le Docob serait validé par arrêté préfectoral. Une nouvelle réunion devra ensuite être organisée pour déterminer la présidence du COPIL et désigner « l'animateur » du DOCOB.

**Monsieur DI ROSA** remercie **Mademoiselle LEONARDINI** Roselyne, excusée, pour l'excellent travail effectué sur le projet de DOCOB et invite **Madame GALLERAS** à commencer la présentation.

### **Rappel des enjeux et des objectifs, présentation des fiches actions :**

**Madame GALLERAS** rappelle les 4 enjeux majeurs relatifs au site de Campo dell'Oro, vus lors de la précédente réunion :

1. Enjeu N° I: Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire.
2. Enjeu N° II : Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site.
3. Enjeu N° III : restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée.
4. Enjeu N° IV : Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré.

**Madame GALLERAS** présente ensuite les différents objectifs liés à ces enjeux ainsi que les fiches action inhérentes aux objectifs.

- ❖ **ENJEU I** : «Mettre en œuvre une stratégie de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire».

Un seul objectif :

- **Objectif A** : Restaurer et préserver les habitats et les espèces :

Dix actions proposées :

- **IA1** Restaurer et protéger le cordon dunaire

**Madame PIAZZA** intervient en demandant ce que signifiait le reprofilage du cordon dunaire.

**Madame GALLERAS** explique qu'il s'agissait dans un premier temps de ramener le sable de la plage pour reformer le bourrelet sableux puis de mettre en place éventuellement un géotextile afin d'éviter le ravinement au niveau du passage pour piétons.

**Monsieur MURACCIOLE** précise que l'adaptation était nécessaire.

**Madame GALLERAS** poursuit la présentation des objectifs.

- **IA2** : Restaurer et protéger la lande :

Il s'agit de la disparition des ganivelles en front de mer et donc de la revégétalisation.

- **IA3** : Eliminer les espèces invasives dans la partie du site déjà aménagée :

Cette action, déjà conduite dans le cadre de la gestion courante du site est à poursuivre.

- **IA4** : Poursuivre les études scientifiques sur l'escargot de Corse.

- **IA5** : Poursuivre les études scientifiques sur la linaires jaune.

- **IA6** : Poursuivre les études scientifiques sur l'oedicnème criard.

**Monsieur RECORBET** intervient en proposant que les études scientifiques soient classées en priorité 3 et non pas en priorité 1, la priorité se situant pour lui dans la réhabilitation du biotope.

Cette proposition est adoptée.

- **IA7** : Mener des études scientifiques sur la dynamique de la lande à genêt de Salzmann :

Ce suivi est nécessaire pour envisager la possibilité de retirer les ganivelles à plus ou moins long terme.

- **IA8** : Enlever les aménagements existants sur la partie Est du site.

- **IA9** : Mener une réflexion sur les techniques de nettoyage de l'estran.

**Monsieur CIATTONI** propose une réunion technique entre les partenaires concernés afin d'améliorer le nettoyage de la plage. Etant donné la longueur du linéaire, le nettoyage mécanique apparaît toutefois comme incontournable. Il conviendra donc de nettoyer en respectant un certain nombre de paramètres : période d'intervention et protocole particulier à définir.

- **IA10** : Restaurer la lande et le cordon dunaire sur la partie Est de la 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement et supprimer les tamaris :

Cette zone a été laissée volontairement sans aménagement. Elle a ainsi servi de zone témoin. Le constat est que le secteur évolue peu en matière de revégétalisation naturelle. Il apparaît donc utile d'envisager une mise en défens sur cette partie durant la 2<sup>ème</sup> phase de travaux.

**Monsieur RECORBET** précise que cette zone est le premier lieu où l'escargot de Corse a été signalé. De plus il relève l'intérêt de cette action.

*L'enjeu N° 1 ayant été développé, l'ensemble des participants valide la totalité des fiches action en tenant compte de la seule modification demandée : à savoir le passage des études scientifiques d'une priorité 1 à une priorité 3.*

**Madame GALLERAS** reprend sa présentation

❖ ENJEU II «Organiser les modalités de fréquentation et d'usage du site».

6 Objectifs :

- **Objectif A** : Conserver et entretenir les aménagements réalisés sur la partie Ouest du site.

3 actions proposées :

- **IIA1** Conserver et entretenir les aménagements « stationnement- pins promenade - muret » :

Il s'agit de gestion et d'entretien des équipements présents.

- **IIA2** : Réaménager les traversées de la lande sur les secteurs les plus fragiles. Ceci sera possible après la réinstallation des ganivelles.

- **IIA3** : Aménager l'extrémité Ouest du site :

Cette action devra être mise en relation avec la création en cours de la station d'épuration de la CAPA.

**Madame CECCALDI** dans son intervention a mentionné la démolition en cours sur cette partie du site ainsi que la demande de la CAPA du poste de relevage de la station d'épuration.

*L'objectif A de l'enjeu N° II ayant été développé par Madame GALLERAS, l'ensemble des participants valide les différentes fiches action sans aucune modification.*

- **Objectif B** : Etudier l'accessibilité du public à la partie Est du site.

1 action :

- **IIB1** : Mener une réflexion sur l'ouverture au public de la partie Est du site :

Il s'agit notamment de réfléchir à l'opportunité de permettre une continuité du site du Ricanto vers la tour de Capitello et vers Porticcio.

**Monsieur BONACORSI** intervient en précisant que le sentier envisagé n'est pas une bonne idée pour plusieurs raisons. Tout d'abord cette partie est un secteur inondable et inondé de façon régulière. De plus la présence de bétail sur cette partie du terrain nécessiterait la mise en place de clôtures et barrières. Il a également précisé qu'amener trop de gens sur ce secteur serait dommageable. Ce lieu est aujourd'hui préservé et une fréquentation excessive serait néfaste pour l'ensemble de l'écosystème. La surfréquentation risque d'entraîner un risque aviaire et impacter l'aéroport.

Les passerelles sur la Gravona pourraient être touchées par les débordements de cette dernière. Le problème foncier doit également être pris en compte.

Pour conclure, Monsieur BONACORSI a insisté sur le fait que du point de vue ornithologique ce projet ne lui apparaît pas opportun.

**Madame CECCALDI** précise que la réflexion sur ce projet est très importante car sa mise en œuvre pourrait engendrer de grandes conséquences.

**Monsieur BONACORSI** reprend la parole pour préciser le risque supplémentaire de voir les chasseurs abonder sur ce secteur s'il était rendu plus accessible.

**Madame GALLERAS** signale que l'ensemble des paramètres soulevé par les participants était à prendre en considération dans la réflexion et que toutes les potentialités et les contraintes sont à identifier et à prendre en compte dans la réflexion.

**Monsieur BONACORSI** précise que peu d'endroits sur la côte Ouest présentaient un tel intérêt pour les migrateurs.

**Monsieur PARADIS** intervient pour rappeler que le but de Natura 2000 est de conserver un bon biotope et que par conséquent il est d'accord avec Monsieur BONACORSI.

**Monsieur DI ROSA** insiste sur le fait que l'action envisagée est bien de mener une réflexion sur le projet d'ouverture au public de la partie Est du site pour en déterminer l'opportunité ou pas et non de décider dès aujourd'hui cette ouverture.

**Monsieur RECORBET** précise que la réflexion sur le projet devait être maintenue et que la question des groupes de travail devrait également être posée.

**Monsieur MURACCIOLE** précise qu'il existait plusieurs projets sur la partie Est du site et que les différentes réserves précédemment émises ont débouché sur une volonté de réflexion et non pas d'action.

**Monsieur PERONI** souligne que la Fédération Nationale des Chasseurs devrait être invitée à la réflexion.

*L'objectif B de l'enjeu N° II ayant été développé, l'ensemble des participants valide la fiche action sans modification : un groupe de travail sera donc constitué (ouvert à tous) pour mener cette réflexion.*

- **Objectif C** : Conventionner les activités agropastorales à l'Est du site.

2 actions :

- **I1C1** Mettre en place une convention agricole.

**Madame CECCALDI** précise qu'à l'origine il y avait une convention tripartite (agriculteur – CCI et Etat). L'agriculteur est connu et le contact avec lui est possible.

**Monsieur MURACCIOLE** signale que le statut de domaine public donne un caractère précaire et révocable à cette convention.

- **I1C2** : Mener une réflexion sur la récolte et la culture de plantes aromatiques

*L'objectif C de l'enjeu N° II ayant été développé, l'ensemble des participants valide les deux fiches action sans modification.*

- **Objectif D** : Gérer la proximité avec l'aéroport :

2 actions :

- **I1D1** Veiller au respect des clôtures de la zone aéroportuaire.

**Madame CECCALDI** insiste sur la surveillance importante nécessaire, mise en place aujourd'hui avec des rondes et sur l'impératif de positionner un système de double clôture pour maximiser la protection de la zone.

- **I1D2** Réaménager le parking gratuit de l'aéroport

*L'objectif D de l'enjeu N° II ayant été développé, l'ensemble des participants valide les deux fiches action sans modification*

- **Objectif E** : Informer et sensibiliser le public.

2 actions :

- **I1E1** : Mettre en place une signalétique d'information et promouvoir la restauration du site.
- **I1E2** : Organiser des activités pédagogiques pour les scolaires.

*L'objectif E de l'enjeu N° II ayant été développé par Madame GALLERAS, l'ensemble des participants valide les deux fiches action sans modification.*

- **Objectif F** : Assurer la sécurité du public.

1 action :

- **I1F1** Maintenir les accès pour les secours.

*L'objectif F de l'enjeu N° II ayant été développé, l'ensemble des participants valide la s fiche action sans modification.*

**Madame GALLERAS** poursuit sa présentation.

- ❖ **ENJEU III** «restaurer le milieu naturel sur le secteur de l'ancien camp de vacances de l'armée».

Deux objectifs :

- **Objectif A** : Réaliser une requalification paysagère d'un espace fortement dégradé.

3 actions :

- **I1IA1** Démolir les bâtiments et ouvrages.

**Monsieur CIATTONI** signale que la position de la Mairie d’Ajaccio concernant le camp militaire a évolué. Cette dernière a reçu un accord de principe de la CTC pour un projet de base nautique. La Mairie serait donc désintéressée par l’utilisation de l’ancien camp. Il souligne qu’en cas de démolition, il n’y aurait pas de constructions nouvelles possibles.

- **I1IA2** Enlever les remblais du terre-plein.
- **I1IA3** Prolonger les aménagements en continuité de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux.

*L’objectif A de l’enjeu N° III ayant été développé, l’ensemble des participants valide les trois fiches action sans modification.*

- *Objectif B* : Restaurer le biotope d’origine.

4 actions :

- **I1IB1** Eliminer les espèces végétales introduites.

**Madame PIAZZA** demande si pour cette action un suivi était prévu.

**Madame GALLERAS** répond par l’affirmative, dans le cadre de la gestion du site assurée par les APE du Département.

- **I1IB2** Restaurer le cordon dunaire.

**Monsieur RECORBET** émet le souhait de voir l’université de Rennes 1 associée à cette action.

**Monsieur PARADIS** souhaite apporter une précision concernant la qualification du cordon : le terme de cordon « dunaire » est impropre. Les termes de cordon sableux ou cordon pseudo-dunaire sont plus appropriés au milieu.

- **I1IB3** Reconstituer la lande.
- **I1IB4** : Elaborer un programme de réintroduction de l’escargot de Corse sur ce secteur.

Cette action est à mettre en relation avec les actions du PNA.

*L’objectif B de l’enjeu N° III ayant été développé, l’ensemble des participants valide les différentes fiches action avec pour seule modification la précision apportée par Monsieur PARADIS pour éviter la confusion entre cordon dunaire et cordon sableux.*

#### ❖ **ENJEU N° IV** «Optimiser la gestion du site et élargir le périmètre géré».

3 objectifs :

- *Objectif A* : Prévoir une gestion pointue et optimale du site.

2 actions :

- **IVA1** Elaborer et mettre en application un cahier des charges de l'entretien du site.
- **IVA2** Transformer le Copil en Comité de gestion.

Le site propriété du Conservatoire du Littoral qui nécessite un comité de gestion et le site Natura 2000 ne faisant pratiquement qu'un, il est proposé que le COPIL fasse fonction de comité de gestion du site.

**Monsieur RECORBET** précise qu'il existe une obligation réglementaire. En effet un site Natura 2000 est forcément associé à un Copil. Il rappelle qu'une fois le DOCOB approuvé, le COPIL poursuit son rôle et se mue en comité de suivi. Ce même comité peut effectivement faire office de comité de gestion.

**Monsieur DI ROSA** rappelle que le principe de cette « fusion » entre COPIL et Comité de gestion avait été acté dès la 1<sup>ère</sup> réunion.

*L'objectif A de l'enjeu N° IV ayant été développé, l'ensemble des participants valide les deux fiches action en tenant compte de la précision apportée par Monsieur RECORBET.*

- **Objectif B** : Elargir le domaine du Conservatoire du Littoral

2 actions :

- **IVB1** Obtenir l'attribution du DPM pour le Conservatoire du Littoral :

**Monsieur MERIT** indique les divers moyens permettant l'attribution du DPM. Il existe 3 procédures : un régime d'AOT peut être prévu, une gestion en creux peut également intervenir et enfin la concession de plage peut être envisagée.

**Monsieur MURACCIOLE** précise qu'il avait connaissance d'une nouvelle procédure qui permettait l'attribution du DPM au Conservatoire du Littoral pour 30 ans.

**Monsieur CIATTONI** signale que la Mairie se penchait également sur ce sujet et envisageait de demander l'attribution du DPM via la procédure de la concession pour une partie des plages de la ville.

- **IVB2** intégrer la 4<sup>ème</sup> zone de l'APPB dans le domaine du Conservatoire du Littoral.

**Madame CECCALDI** indique qu'il s'agit d'une zone aéroportuaire mais précise toutefois n'émettre aucune objection à cette intégration. Elle précise également que s'agissant d'une zone aéroportuaire, celle-ci est grevée d'une servitude de passage et d'accès qui se matérialise par l'existence d'un portail d'accès pour se rendre sur zone en cas de catastrophe.

*L'objectif B de l'enjeu N° IV ayant été développé, l'ensemble des participants valide les deux fiches action.*

**Madame GALLERAS** poursuit sa présentation.

- **Objectif C** : Assurer la protection des zones en dehors du domaine du Conservatoire du Littoral.

2 actions :

- **IVC1** : Protéger les parcelles 84 et 85.

**Madame CECCALDI** fait part à l'ensemble des participants de la position tout à fait défavorable de la CCIACS vis-à-vis de ce projet car d'autres perspectives d'aménagement étaient envisagées. Elle développe en précisant qu'il est nécessaire d'établir des priorités et qu'en l'espèce le développement économique (qui passe par le développement de l'aéroport) devrait être privilégié.

**Madame PIAZZA** souhaite des précisions sur les aménagements prévus par la CCIACS.

**Madame CECCALDI** précise que beaucoup de décisions étaient dépendantes du PLU qui est actuellement en phase de révision.

**Monsieur PARADIS** demande s'il n'existait pas une possibilité de développement plus au nord.

**Madame CECCALDI** répond que cette alternative ne pouvait être envisagée car les zones au nord sont soumises à un fort risque d'inondation. Elle tient également à préciser que de gros efforts avaient été consentis par la CCIACS qui avait d'ores et déjà rétrocédé 7 ha pour la préservation des espaces naturels sur le projet du Ricanto.

**Monsieur RECORBET** précise que l'aménagement de ces parcelles était lié à l'obtention de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées.

**Monsieur CIATTONI** signale que la ville d'Ajaccio se penchait également sur des projets d'aménagement à l'Ouest du site et que ces zones étaient intéressantes pour beaucoup de monde.

**Monsieur SORBA** a précisé qu'un avis technique et scientifique favorable à la protection des parcelles 84 et 85 avait été rendu par l'OEC.

**Monsieur BONACORSI** demande si un échancier des investissements existait.

**Madame CECCALDI** répond que de nombreuses décisions étaient dépendantes des études actuellement en cours relatives au risque inondation.

**Monsieur MURACCIOLE** indique qu'en l'état actuel des choses, il serait préférable de supprimer cette fiche action dans l'attente des décisions futures au travers du PLU et du résultat de la réflexion proposée dans la fiche action suivante.

**Monsieur DI ROSA** soutient cette proposition de retirer cette fiche action et la soumet à l'approbation du comité qui valide cette proposition.

- **IVC2** : Mener une réflexion sur la nécessité d'étendre le périmètre Natura 2000.

**Monsieur RECORBET** explique que les travaux de **Monsieur PARADIS** montrent la présence de *Linaria flava* du côté de la commune de Grosseto Prugna (717 pieds comptabilisés en 2003). Il s'agit

d'une parcelle qui jouxte la CCAS et qui mériterait par conséquent d'être protégée et aménagée peut être par le biais d'une inscription au réseau Natura 2000.

**Monsieur POZZO DI BORGO** répond qu'une discussion avec la Mairie de Grosseto Prugna pouvait être envisagée. Il précise qu'il existe deux concessions à proximité : la CCAS et Marina Viva.

Il informe ensuite le comité d'un projet de la commune de réhabilitation de l'étang Casavona (proche de la tour de Capitello) : cette dernière souhaiterait que l'étang reprenne sa vocation écologique d'origine. Cet étang appartient à un particulier qui ne l'entretient pas. Monsieur POZZO DI BORGO a précisé que la commune avait engagé une étude hydraulique.

Après discussion sur cette fiche action, le comité valide le principe de compléter le diagnostic écologique existant sur un périmètre plus large que l'actuel périmètre Natura 2000, notamment sur la partie Est de la Gravona et aux environs de son embouchure et de mener une réflexion pour assurer une meilleure gestion, si nécessaire sur les parcelles de ce périmètre élargi qui le mériteraient.

Le titre de la fiche action IVC2 (qui deviendra la fiche IVC1) est donc modifié ainsi :

« Mener une réflexion sur la nécessité d'étendre le périmètre Natura 2000 et/ou gérer ces espaces ».

*L'objectif C de l'enjeu IV est validé avec modification de la fiche action IVC2 (cf. Supra) et suppression de la fiche action IVC1.*

**CONCLUSION** : Sur proposition de **Monsieur DI ROSA**, le comité de pilotage valide le DOCOB tel que présenté en tenant compte des modifications précisées au cours de la présente réunion.

**Monsieur RECORBET** informe les membres du comité que la prochaine réunion sur le PNA Escargot était fixée au 3 Novembre 2010.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DI ROSA remercie les participants et clôt la réunion.

## Annexe 6 : Seconde liste actualisée des SIC en Corse (2008)

**EXTRAIT DECISION COMMISSION EUROPEENNE DU 12 DECEMBRE 2008**  
**2° LISTE ACTUALISEE DES SIC – REGION CORSE**  
**JO.UE DU 13 FEVRIER 2009**

13.2.2009

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 43/427

A Code du SIC	B Dénomination du SIC	C *	D		E	
			Superficie du SIC (ha)	Longueur du SIC (km)	Coordonnées géographiques du SIC	
					Longitude	Latitude
FR9400568	Cap Corse nord et île Finocchiarola, Giraglia et Capense (côte de Macinaggio à Centuri)	*	2 685		E 9 24	N 42 59
FR9400569	Crêtes du Cap corse, vallon de Sisco		9,2		E 9 26	N 42 48
FR9400570	Agriates	*	29 670		E 9 6	N 42 42
FR9400571	Étang de Biguglia	*	1978		E 9 29	N 42 36
FR9400572	Mucchiatana	*	265		E 9 31	N 42 30
FR9400573	Massif du San Pedrone (Castagniccia)	*	732		E 9 18	N 42 15
FR9400574	Porto/Scandola/Revellata/Calvi/Calanches de Piana (zone terrestre et marine)	*	50 227		E 8 34	N 42 23
FR9400575	Caporalino Monte Sant Angelo di Lano-Pianu Maggiore		1 144		E 9 12	N 42 22
FR9400576	Massif montagneux du Cinto	*	13 806		E 8 59	N 42 25
FR9400577	Rivière et vallée du Fango	*	18 964		E 8 41	N 42 23
FR9400578	Massif du Rotondo	*	15 295		E 9 4	N 42 14
FR9400579	Monte d'Oro/Vizzavona	*	2 553		E 9 6	N 42 8
FR9400580	Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pina	*	691		E 9 28	N 42 1
FR9400581	Étang de Palo et cordon dunaire	*	218		E 9 24	N 41 57
FR9400582	Plateau du Coscione et massif de l'Incodine	*	11 228		E 9 11	N 41 51
FR9400583	Forêt de l'Ospedale	*	733		E 9 10	N 41 39
FR9400584	Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea	*	92		E 9 24	N 41 42
FR9400585	Îles Pinarellu et Roscana	*	20		E 9 23	N 41 40
FR9400586	Embouchure du Stabiaccu, Domaine public maritime et îlot Zighione	*	196		E 9 17	N 41 34
FR9400587	Îles Corbicales et frange littorale	*	3 698		E 9 21	N 41 33
FR9400588	Suberaie de Ceccia/Porto-Vecchio	*	1 117		E 9 15	N 41 34
FR9400590	Tre Padule de Suartone, Rondinara	*	257		E 9 14	N 41 27
FR9400591	Plateau de Pertusato/Bonifacio et îles Lavezzi	*	6 071		E 9 14	N 41 22
FR9400592	Ventilegne-la Trinité de Bonifacio-Iazzio	*	1 985		E 9 7	N 41 24
FR9400593	Roccapina-Ortolo	*	1 066		E 8 56	N 41 30
FR9400594	Sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olimeto	*	77		E 8 52	N 41 39
FR9400595	Îles Sanguinaires, plage de Lava et Punta Pellusella		220		E 8 39	N 41 59
FR9400597	Défilé de Inzecca		179		E 9 17	N 42 6
FR9400598	Massif du Tenda et forêt de Stella	*	3 056		E 9 15	N 42 32
FR9400599	Strettes de St Florent	*	186		E 9 19	N 42 40
FR9400600	Crêtes de Teghine-Poggio d'Oletta		258		E 9 23	N 42 37
FR9400601	Aliso-Oletta		392		E 9 18	N 42 39
FR9400602	Basse vallée du Tavignano	*	770		E 9 29	N 42 10
FR9400603	Rivière de la Solenzara	*	4 203		E 9 15	N 41 48
FR9400604	Station d'Anchusa Crispa de Camella	*	1		E 9 23	N 41 47
FR9400606	Pinarellu: dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu	*	134		E 9 22	N 41 39
FR9400607	Baie de San Cipriano: étangs d'Arasu et îles San Cipriano et îlot Cornuta	*	106		E 9 21	N 41 38
FR9400608	Mares temporaires du terrain militaire de Frasselli/Bonifacio	*	116		E 9 9	N 41 27
FR9400609	Îles et pointe Bruzzi, étangs de Chevanu et d'Arbitru	*	358		E 9 1	N 41 28
FR9400610	Embouchure du Taravo, plage de Tenutella et étang de Lanchiccia	*	126		E 8 49	N 41 42
FR9400611	Massif du Renoso	*	6 107		E 9 8	N 42 1
FR9400612	Punta Calcina		8		E 9 21	N 41 43

A Code du SIC	B Dénomination du SIC	C *	D		E	
			Superficie du SIC (ha)	Longueur du SIC (km)	Coordonnées géographiques du SIC	
					Longitude	Latitude
FR9400613	Cavités à chauves-souris de Castifao, muracciote, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli		21		E 9 7	N 42 30
FR9400614	Région de Pariani et monte Camarinco		2		E 9 25	N 42 39
FR9400615	Delta de l'Oso, punta di Benedettu et Mura dell'Unda	*	114		E 9 19	N 41 37
FR9400616	Junipéraie de Porto Pollo et plage de Copabia	*	323		E 8 46	N 41 43
FR9400617	Dunes de Prunete-Cammicia		22		E 9 33	N 42 18
FR9400618	Marais et tourbières du Valdo et de Baglietto	*	111		E 9 10	N 42 28
FR9400619	Campo dell'Oro (Ajaccio)		42,8		E 8 47	N 41 54
FR9402001	Campomoro-Senetosa	*	2 106		E 8 48	N 41 35
FR9402002	Forêt domaniale de Rospa-Sorba (partie sud-est)	*	238		E 9 14	N 42 10
FR9402003	Forêt territoriale du Fior'Orbu (partie sud-est)	*	154		E 9 17	N 41 59
FR9402004	Chênaie verte et junipéraie de la Tartagine		513		E 9 3	N 42 30
FR9402005	Chataigneraies et ruisseaux de Castagniccia		265		E 9 20	N 42 26
FR9402006	Stations à choux insulaires de Barbaggio et Poggio d'Oletta		67,2		E 9 22	N 42 40
FR9402007	Station botanique à Botrychium simple du Bozzio		125		E 9 20	N 42 26
FR9402008	Lac de Crêno	*	15		E 8 56	N 42 12
FR9402009	Marc temporaire de Musella/Bonifacio	*	17		E 9 11	N 41 24
FR9402010	Baie de Stagnolu/golfu di Sognu	*	120		E 9 18	N 41 37
FR9402011	Anciennes galeries de mines de lozari/Belgodere (site à chauves-souris)		13		E 9 1	N 42 37
FR9402012	Capo di fero	*	1 485		E 8 37	N 41 58



Conservatoire  
de l'espace  
littoral  
et des rivages  
lacustres



**CONVENTION  
POUR LE TRANSFERT DE GESTION D'EMPRISES  
DU DOMAINE PUBLIC DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE  
CORSE AU PROFIT DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

**Entre**

La Collectivité Territoriale de Corse, dont le siège administratif est situé Hôtel de Région, 22 cours Grandval BP 215 20187 AJACCIO Cedex représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse, Monsieur Ange SANTINI, agissant en vertu de la délibération du 29 juin 2009 de l'Assemblée de Corse n° 09/114 AC ; ci-après dénommée « la CTC »

d'une part,

**ET**

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public à caractère administratif, créé par la loi du 10 juillet 1975, dont le siège est à Rochefort sur mer (17306) la Corderie Royale - BP 10137, suivant décision du Président du Conseil d'administration du Conservatoire en date du 30 juin 1993 et dont le Directeur adjoint, Monsieur Bernard GERARD, a été chargé de l'intérim des fonctions de directeur par décision ministérielle du 9 septembre 2009 ci-après dénommé « le Conservatoire » ou « le titulaire » ;

d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2123-3 et suivants ;  
Vu la loi du 22 janvier 2002 opérant le transfert du domaine public aéroportuaire de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse ;  
Vu la convention de transfert du 13 février 2004 entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ;  
Vu l'arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public du 5 octobre 1999 établie par le Préfet de Corse au profit du Conservatoire du littoral,  
Vu la convention de concession d'exploitation des l'aéroport d' Ajaccio conclue entre la Collectivité Territoriale de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie d' Ajaccio et de Corse du Sud en date du 4 janvier 2006  
Vu la demande du Conservatoire du littoral ;  
Vu la délibération n° 09/114 AC de l'Assemblée de Corse en date du 29 juin 2009 approuvant les termes de la présente convention et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter la présente;  
Vu la délibération n° 2009-29 du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral en date du 25 février 2009 approuvant la présente convention  
Vu la délibération du Conseil Municipal d' Ajaccio du 24 janvier 2008 formulant un avis favorable à l'extension du projet de réhabilitation du site du Ricantu par le Conservatoire du littoral,  
Vu la décision de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce d' Ajaccio et de la Corse-du-Sud du 27 mars 2009 sur le périmètre de la zone concédée,  
Vu le plan joint.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

### **Historique**

Par délibération du 28 mai 1998, le Conseil d'administration du Conservatoire a approuvé un périmètre d'intervention de 35 ha sur le secteur de la plage du Ricantu et de l'embouchure de la Gravona et du Prunelli sur la commune d'Ajaccio (Corse-du-Sud).

Ainsi, le Conservatoire bénéficie dans ce périmètre d'une autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) gratuite sur des parcelles d'une surface totale de 34 ha 15 ca incorporées au domaine public aéroportuaire. Cette AOT a été délivrée par l'Etat le 5 octobre 1999 pour une durée de 18 ans.

Les références cadastrales de ces parcelles sont :

- AD 114 (24 ha 15 ca) situées à l'embouchure de la Gravona et du Prunelli
- AD 83 (10 ha) situées entre la route d'accès à l'aérogare et la plage du Ricantu,

L'usage de ces parcelles est strictement limité aux missions du Conservatoire en vertu de l'article. L. 322-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Par la délibération du 29 juin 1998 de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud (CCIACS), ces parcelles ont été exclues du périmètre géographique exploité par la CCIACS dans le cadre de la convention de concession d'exploitation de l'aéroport d'Ajaccio délivrée par l'Etat en 1957.

D'importants travaux de restauration du milieu naturel et d'organisation de l'accueil du public ont été réalisés par le Conservatoire en 2002 dans le cadre de l'AOT accordée par l'Etat.

Le transfert du domaine aéroportuaire de l'Etat à la CTC, opéré par la loi du 22 janvier 2002 et acté dans la convention de transfert signée par l'Etat et la CTC le 13 février 2004, a conduit la CTC à se substituer à l'Etat dans les droits et obligations découlant de cette AOT.

En accord avec les collectivités concernées, le Conservatoire souhaite aujourd'hui engager un programme d'aménagement complémentaire sur des parcelles, d'une superficie totale de 7 ha, attenantes au secteur déjà aménagé dans le cadre de l'AOT précitée. Les parcelles concernées par cette extension font aussi partie du domaine public aéroportuaire de la CTC.

Une partie de cette emprise, actuellement utilisée à titre de parking gratuit par les usagers de l'aéroport, est incluse dans le périmètre de la concession d'exploitation de l'aéroport d'Ajaccio que la CTC a accordée à la CCIACS par convention du 4 janvier 2006. Par décision de l'Assemblée Générale de la CCI en date du 27 mars 2009, la CCIACS a donné son accord sur la sortie de la concession de l'emprise du projet qui se trouve actuellement concédée à la CCIACS, et ce sans que la CTC ne soit tenue à une indemnisation, cette décision actant le changement d'affectation de l'emprise concernée à un usage de protection du milieu naturel et d'accueil du public conforme aux missions du Conservatoire.

Les autres parcelles, situées hors du périmètre de la concession de la CCIACS, étaient précédemment occupées par un centre de vacances de l'Armée de terre. Sur ces parcelles référencées AD 108 et AD 109, la Ville d'Ajaccio bénéficie d'une autorisation d'occupation du domaine aéroportuaire délivrée par la CTC depuis le 15 juin 2008 venue à expiration le 31 décembre 2008, d'une surface de 8 100 m<sup>2</sup>, pour les besoins d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) estival. L'usage des bâtiments existants a été expressément écarté en raison de leur état nécessitant des travaux de réhabilitation. Par délibération en date du 24 janvier 2008, le Conseil municipal de la Ville d'Ajaccio a émis un avis favorable sur le projet du Conservatoire qui permettra à la Ville d'Ajaccio de poursuivre les activités du CLSH estival et d'installer un poste de secours et de surveillance.

## **IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION :**

La présente convention a pour objet le transfert de gestion d'emprises immobilières incluses dans le domaine public de la CTC au profit du Conservatoire du littoral.

Ce transfert n'emporte pas transfert de propriété. Ces emprises demeurent maintenues dans le domaine public de la collectivité mais sont désormais affectées aux missions poursuivies par le Conservatoire du littoral mentionnées à l'article L 322-1 du code de l'environnement.

La présente convention met fin à l'autorisation d'occupation du domaine public aéroportuaire du 5 octobre 1999 précitée, les emprises concernées par l'AOT étant intégrées dans le périmètre de la présente convention.

### **Article 2 – DESIGNATION :**

Les emprises immobilières faisant l'objet du présent transfert de gestion sont désignées comme suit :

<b>Section cadastrale</b>	<b>N°</b>	<b>Superficie</b>
AD	83	10 ha
	101	1 ha 01 a
	107	1 ha 89 a
	108	74 a
	109	3 ha 61 a
	114	24 ha

soit un total de 41 ha 25 a conformément au plan annexé à la présente convention.

### **Article 3 – DUREE :**

La présente convention est établie pour une durée illimitée. Elle entre en vigueur dès sa signature.

### **Article 4 – DROITS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE**

**4-1** Le titulaire est chargé de gérer les biens objet du transfert de gestion, suivant les règles applicables au domaine public, dans le respect des impératifs suivants :

- sauvegarde de l'espace domanial
- respect du site naturel et de l'équilibre biologique

**4-2** Le Conservatoire déclare avoir une parfaite connaissance des dits lieux et les accepter en l'état. Il s'engage à entretenir les lieux en parfait état.

La Collectivité Territoriale de Corse ne supportera aucune charge relative à la viabilité, l'entretien ou les réparations nécessaires pour assurer l'utilisation normale des lieux.

Il transmettra à la Direction des Ports et Aéroports- la Direction Générale des Services Techniques de la Collectivité Territoriale de Corse un dossier de récolement des travaux qu'il aura aménagés. Les travaux seront conduits de manière à satisfaire en toute circonstance aux conditions de sécurité et à gêner le moins possible l'exploitation générale de l'aérodrome.

Le Conservatoire devra supporter sans indemnité, toutes les servitudes actives et passives qui pourraient lui être imposées par l'Etat (servitudes aéronautiques) et la CTC pour la réalisation des travaux.

- 4-3** Les dépenses relatives à l'accomplissement des objectifs précédents incombent au titulaire.
- 4-4** La convention est strictement personnelle, et à ce titre, le titulaire ne pourra procéder à aucune cession partielle ou totale de ses droits.
- 4-5** Le titulaire de la convention accomplit tous les actes de gestion, à l'exception des actes de disposition. Néanmoins, toute occupation par un tiers d'une partie des emprises devra recevoir l'accord préalable de la CTC. Elle ne pourra s'effectuer que dans le respect des objectifs de la présente convention.  
L'occupation par un tiers fera l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) délivrée par le Conservatoire. Préalablement à la délivrance de l'AOT, le Conservatoire transmettra le projet d'AOT à la CTC qui disposera d'un délai de deux mois pour donner un avis. A l'issue de ce délai, l'avis de la CTC sera réputé favorable.
- 4-6** **Produit des redevances**  
Le produit des redevances exigibles en contrepartie de la délivrance des AOT (article 4-4) sera perçu et recouvré en conformité avec les dispositions de l'article L 322 9 (2<sup>ème</sup> alinéa) du code l'environnement relatif à la gestion des biens relevant du Conservatoire du littoral.

## **Article 5 - EXECUTION DE TRAVAUX**

Le programme d'aménagement établi par le Conservatoire sera décliné en 3 secteurs dont la délimitation figure sur le plan annexé à la présente convention.

- **Secteur 1 : périmètre déjà aménagé dans le cadre de l'ancienne AOT entre la plage du Ricantu et la route d'accès à l'aérogare :**

Sur ce secteur, le Conservatoire assurera l'entretien des équipements déjà réalisés et pourra les adapter ou les compléter pour assurer au mieux les objectifs de gestion des habitats naturels et de l'accueil du public.

- **Secteur 2 : périmètre complémentaire anciennement occupé par l'armée et parcelle auparavant incluse dans le périmètre de la concession accordée à la CCI :**

Sur ce secteur, le Conservatoire mettra en œuvre un programme d'aménagement portant sur :

- La restauration du milieu naturel initial aujourd'hui très dégradé, en favorisant la recolonisation du site par une lande à genêt, habitat de l'escargot de Corse, espèce menacée d'extinction ;
- La requalification du site du point de vue paysager, en éliminant des équipements vétustes et sans vocation (hangars, clôtures, chapes de béton, etc.) ;
- Un accueil du public sécurisé en organisant les circulations piétonnes et le stationnement gratuit des véhicules lié à la fréquentation du site naturel et de l'aérogare ;
- La réhabilitation du bâtiment existant pour l'affecter à la gestion du site, à l'animation, à l'éducation à l'environnement et à l'information du public.

Ce programme intégrera le maintien du CLSH estival et l'installation éventuelle d'un poste de secours et de surveillance de la plage gérés par la Ville d'Ajaccio.

- **Secteur 3 : périmètre situé à l'embouchure de la Gravona et du Prunelli :**

Sur ce secteur, le Conservatoire déterminera un programme d'aménagement en concertation avec les collectivités concernées et la CTC dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectif Natura 2000.

Le Conservatoire ne pourra prétendre à aucune indemnité dans le cas de réparations ou de travaux d'intérêt public réalisés par la CTC, quelle qu'en soit la durée.

La CTC s'engage néanmoins à limiter au mieux l'impact de ces travaux sur le milieu naturel et les aménagements réalisés et à établir le planning des travaux en concertation avec le Conservatoire, sauf en cas d'urgence.

#### **Article 6 - CONDITIONS FINANCIERES DU TRANSFERT**

Compte tenu du caractère d'intérêt général du Conservatoire et de l'objet de la présente convention, le transfert de gestion est accordé à titre gratuit.

#### **Article 7 - RESPONSABILITES ET ASSURANCES**

Le Conservatoire du littoral fera son affaire personnelle de tous risques de litiges de quelque nature qu'ils soient, provenant de l'utilisation qu'il fait du domaine mis à sa disposition. Il sera seul responsable envers la CTC ainsi qu'à l'égard des tiers, de tous accidents, dégâts ou dommages.

Le Conservatoire souscrira une police d'assurance garantissant tous les risques pouvant résulter de son activité, ainsi que le recours des voisins. Il devra pouvoir produire cette police d'assurance à la demande de la CTC et justifier du paiement régulier des primes et cotisations à toute réquisition. Il renonce à exercer son droit de recours éventuel contre la CTC et s'engage à prévenir la compagnie d'assurances de cette renonciation. Le titulaire prend également les dispositions utiles pour résilier les polices souscrites au terme de la convention, de manière à ce que la responsabilité du propriétaire ne soit pas recherchée pour la continuation de ces contrats d'assurance.

#### **Article 8 – TERME DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour une durée illimitée (cf. article 3).

La convention peut toutefois être résiliée avant le terme prévu :

- soit pour inexécution par le titulaire de l'une quelconque de ses obligations trente jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet ;
- soit pour un motif d'intérêt général ;
- soit sur demande motivée du titulaire.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, conformément à l'article L 21233- II du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le Conservatoire sera indemnisé de la part non amortie des dépenses liées aux travaux mentionnés à l'article 5, sur production d'un justificatif des dépenses réalisées hors taxes.

A l'expiration de la convention pour quelque cause que ce soit, la CTC reprend immédiatement et gratuitement la libre disposition du domaine affecté. Dans tous les cas de résiliation de la présente convention, le Conservatoire est dispensé de remettre les lieux dans leur état d'origine.

Tous les biens faisant retour à la CTC doivent être libres de toutes charges.

Le retour de l'immeuble à la personne propriétaire est constaté de façon contradictoire par les représentants des personnes publiques concernées.

### **Article 9 : IMPOTS ET FRAIS**

Les frais inhérents à la présente convention : impôts, taxes foncières etc., auxquels pourraient être assujettis les immeubles (et les ouvrages réalisés le cas échéant) seront à la charge du Conservatoire.

### **Article 10 – LITIGES**

Les litiges portant sur les conditions d'application de la présente convention peuvent être portés, en premier ressort, par l'une des parties devant le tribunal administratif de Bastia.

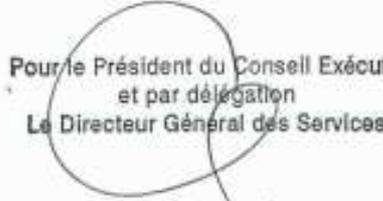
### **Article 11 – EXECUTION**

Pour exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs. Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge de la ou des parties qui entendraient soumettre la présente convention à cette formalité.

La présente convention est établie en trois(3) exemplaires originaux, un pour chacun des signataires.

Fait à Ajaccio, le 15.10.09

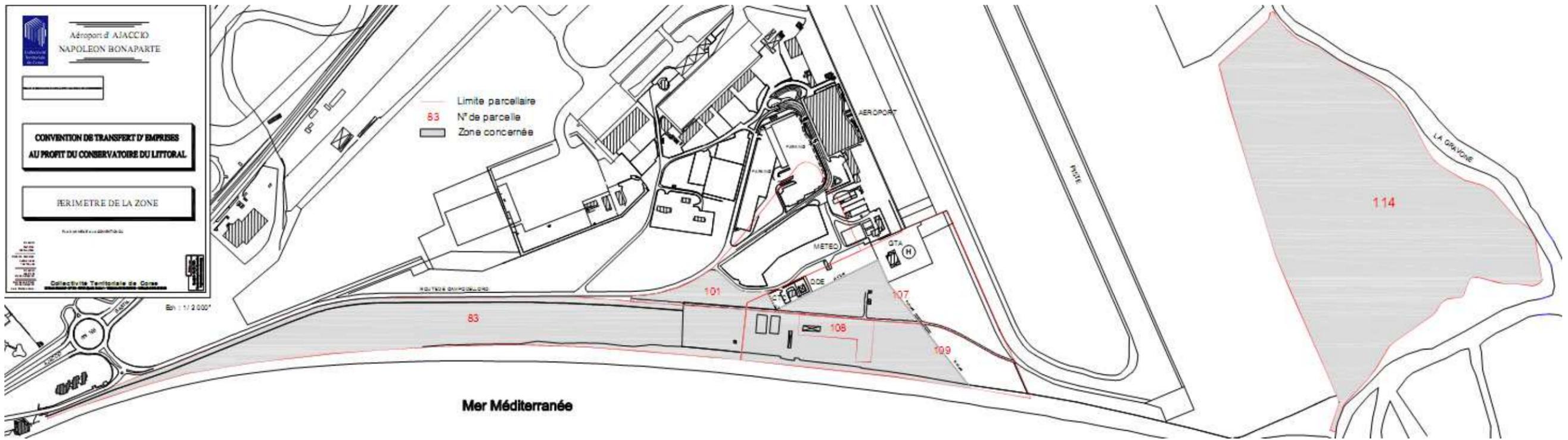
Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour le Président du Conseil Exécutif  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
  
**Marc PONS DE VINCENT**

Fait à Rochefort, le 15.11.09

Le Directeur adjoint par intérim du Conservatoire  
du littoral

  
  
**Bernard GERARD**



**ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE  
DES LANDES A GENET DE SALZMANN  
DE CAMPO DELL'ORO / AJACCIO**

**A R R E T E**

**Article 1 – Délimitation**

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie du mollusque Escargot de Corse *Helix Ceratina* (Pfeiffer, 1883) et des espèces végétales protégées en particulier la Linaria jaune *Linaria flava* (Poiret) sous espèce Sarde, il est instauré une zone de protection de biotope à Campo dell'Oro / Ajaccio sur les parcelles cadastrées suivantes et dont le plan est ci-joint annexé :

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>Limites – (Cf. plan annexé)</b>	<b>Surface (en hectares)</b>
AD	83 (pour partie)	Dans la limite des terrains situés au sud du Ricanto et jusqu'au secteur remblayé du terre-plein non compris ; puis sur les terrains de l'armée de l'air à l'exclusion des courts de tennis (Cf. plan annexé)	5,79 ha
AD	109 (pour partie)	Entre l'ancien chemin et le terrain de football (parcelled Armée de l'Air) (Cf. plan annexé)	2,2 ha
AD	110 (pour partie)	Hors enceinte aéroportuaire et dans les limites indiquées sur le plan annexé	0,71 ha
AD	113 (pour partie)	Hors enceinte aéroportuaire et dans les limites indiquées sur le plan annexé	
<b>SURFACE TOTALE</b>			<b>8,7 ha</b>

**La surface totale couverte** par l'arrêté est de **8,7 hectares** consultable sur l'extrait de photo aérienne (étant année 1995) ci-joint.

**Article 2 – Mesures de protection et de gestion concernant les parcelles AD 83, AD 109, AD 110 et AD 113 hors enceinte aéroportuaire.**

Afin de prévenir la destruction ou l'altération du biotope, il est interdit :

- 1 – de circuler avec des véhicules à moteur de quelque nature qu'ils soient sauf pour des impératifs ponctuels de secours ou d'assistance en cas d'accident ;
- 2 – d'arracher ou de mutiler les végétaux à l'exception des griffes de sorcières (carpobrotus) et à l'exception des opérations de maintien des mosaïques à genets demandées par les scientifiques et les gestionnaires/affectataires et autorisées par le préfet après avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et de la DIREN ;
- 3 – d'installer toute construction y compris de caractère temporaire, et de camper ;
- 4 – de remblayer, de terrasser, de faire des dépôts de matériaux et de réaliser tous travaux modifiant l'aspect des lieux à l'exception de ceux prévus à l'article 4 ;
- 5 – d'épandre des produits chimiques (phytosanitaires, tues-limaces...) ;
- 6 – d'ouvrir de nouvelles voies de desserte et parkings.

**Article 3 – Mesures de protection et de gestion concernant la partie de la parcelle 109 située dans l'enceinte aéroportuaire délimitée par une clôture.**

Afin de prévenir la destruction ou l'altération du biotope, il est interdit :

- 1 – de circuler avec des véhicules à moteur de quelque nature qu'ils soient sauf pour des impératifs ponctuels de secours ou d'assistance en cas d'accident et à l'exception du chemin de ronde existant où la circulation pourra continuer à s'effectuer et où le gestionnaire de l'aéroport se réserve la possibilité d'enrober afin d'assurer les missions de surveillance aéroportuaires avec un maximum d'efficacité ;
- 2 – d'installer toute construction y compris de caractère temporaire ;
- 3 – de remblayer, de terrasser, de faire des dépôts de matériaux et de réaliser tous travaux modifiant l'aspect des lieux sauf ceux concernant le chemin de ronde où prévus dans le plan d'entretien annuel ;
- 4 – d'épandre des produits chimique (phytosanitaires, tues-limaces...) ;
- 5 – d'ouvrir de nouvelles voies de desserte et parkings.

Dans le cadre des mesures d'entretien de cette zone un plan d'entretien annuel sera défini par le service gestionnaire de l'aéroport et soumis à autorisation du préfet après avis de la DIREN en novembre de chaque année pour l'année suivante.

#### **Article 4 – Clause d’exception**

A titre exceptionnel, les articles 1, 2, et 3 ne sont pas applicables dans le déroulement d’activités militaires à caractère opérationnel.

Dans le cadre de la réhabilitation des parcelles concernées par l’Arrêté, hors enceinte aéroportuaire, et pour permettre l’accès organisé du public à la plage, des travaux de gestion et de génie écologique pourront être proposées par les affectataires et réalisées selon les mêmes conditions d’autorisation qu’à l’article 2, alinéa 2.

#### **Article 5 – Sanctions**

Seront punis des peines prévues aux articles L.215.1 à R. 215.1 du code rural les infractions aux dispositions du présent arrêté.

#### **Article 6**

Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l’exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée :

- au maire d’AJACCIO,
- au président de la chambre de commerce et d’industrie d’AJACCIO et de la Corse-du-Sud
- au président de la chambre d’agriculture de la Corse-du-Sud,
- au commandant de la Région Aérienne Méditerranée,
- au commandant de la Marine en Corse,
- au directeur départemental de l’équipement,
- au directeur départemental de l’agriculture et de la forêt,
- au délégué régional à l’aviation civile,
- au directeur régional de l’environnement,
- au commandant du groupement de gendarmerie de Corse-du-Sud,

sera affichée en mairie d’AJACCIO,

sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse-du-Sud et dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

Fait à AJACCIO, le 10 septembre 1997

**POUR AMPLIATION**  
  
Pour Je. Préfet  
Le Directeur Délégué  
**Joseph MORELLINI**

## Annexe 9 : Fiche de présentation de la ZNIEFF n°00750000

### RICANTO – CAMPO DELL’ORO - DUNE de PORTICCIO - ZONE HUMIDE de PRUNELLI GRAVONA - ZONE HUMIDE de CALDANICCIA

ZNIEFF n° **00750000**      ZONE DE TYPE : I      SUPERFICIE : **431 ha**

COMMUNES CONCERNEES : **AJACCIO, BASTELICACCIA, GROSSETO-PRUGNA, SARROLA-CARCOPINO**

PROTECTIONS FONCIERES : **Terrains du CELRL ou mis à disposition en convention avec la CCI ; Zones autorisées à acquisition (CELRL)**

PROTECTIONS REGLEMENTAIRES (réserve, APPB...) : **APPB du Ricanto - Campo dell’Oro (du 10/09/1997)**

PROTECTION CONTRACTUELLE (Natura 2000...) : **Natura 2000 ZSC FR9400619 pour partie**

DATE DE VALIDATION PAR LE CSRPN : **08/02/2008 (modernisation ZNIEFF existante depuis 1990 et déjà révisée en 1996)**

DATE DE REDACTION DE LA FICHE (ou dernière actualisation) : **2008 (modernisation ZNIEFF existante depuis 1990)**

REDACTEUR(S) DE LA FICHE : **BERQUIER C & RECORBET B**

#### **I - DESCRIPTION de la ZONE**

Cette zone est située à proximité immédiate de l'aéroport de Campo dell'Oro, au fond du golfe d'Ajaccio. Elle correspond à l'embouchure de deux fleuves importants de Corse-du-Sud : la Gravona et le Prunelli. Elle représente une coupure verte entre le Nord du golfe, à urbanisation dense, et le Sud du golfe, à urbanisation plus ou moins diffuse. Au sud du périmètre se trouve l'étang de Casavone ; il est alimenté en eau douce par les eaux de ruissellement de la plaine agricole située en amont, il communique temporairement avec la mer.

Cette vaste plaine alluviale est composée :

- à l'Ouest, d'une grande plage à végétation très éparse, le milieu étant souvent érodé au moment des crues ;
- en arrière de cette plage, de terrasses sableuses couvertes par des landes à Genêt de Salzman et scrofulaire rameuse ;
- dans la partie centrale, d'une ripisylve à saules, peupliers et aulnes dominants, généralement bien développée sur les rives des fleuves ;
- d'une zone humide comprise entre la boucle que forme l'embouchure commune des deux fleuves, ce secteur est le domaine des scirpes, des joncs et des roseaux ;
- à l'Est, d'un ensemble de prairies plus ou moins humides qui servent de pâturage pour les bovins et les ovins ;

- en limite Sud, d'un petit étang dont les rives sont colonisées par une roselière.

Une grande partie de la zone fait l'objet d'une exploitation agricole basée sur les cultures céréalières, et surtout fourragères. A l'Est, certaines prairies sont soumises à la pâture, d'autres sont fauchées. Au Nord, les terrasses sableuses sont un lieu de promenade.

En bordure de la zone, on note des activités humaines importantes ayant des impacts sur son évolution:

- aéroport (nuisance phonique...);
- usine de traitement des eaux et station d'épuration, dont les rejets vont en grande partie dans l'étang de Casanove;
- camping, village de vacances, résidences, lotissements en bordure sud...
- accueil des ajacciens (plage du Ricanto/Campo dell'Oro)

On pratique la chasse sur l'embouchure du Prunelli/Gravona.

Par ailleurs l'ensemble du cordon littoral sableux (terrasses sableuses) depuis le Ricanto jusqu'à Porticcio est inclus dans la ZNIEFF à l'exception de secteurs anthropisés près de l'aéroport.

## **2 - INTERETS de la ZONE**

Cette zone littorale offre un ensemble d'intérêts **faunistiques, floristiques et écologiques majeur**.

Le complexe de zones humides, bien que de faible superficie, accueille une population d'oiseaux aquatiques nicheurs particulièrement intéressante à l'échelle régionale. C'est également un des sites de migration les plus favorables aux limicoles sur la côte occidentale de la Corse même si les oiseaux sont toujours vus en quantité modeste.

Citons parmi les éléments les plus intéressants :

- **Concernant les oiseaux :**

### **Espèces nicheuses :**

- le Blongios nain (*Ixobrytus minutus*), 1 à 2 couples.
- le Pipit rousseline (*Anthus campestris*).
- le Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*).
- la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*).
- le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), > 30 couples.
- la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*).
- la Pie grièche à tête rousse (*Lanius senator*).
- le Petit gravelot (*Charadrius dubius*), 1 à 3 couples.
- l'Oedicnème criard (*Burhinus oediconemus*).

### **Espèces en halte migratoire (liste non exhaustive) :**

- le Bécasseau cocorli (*Calidris ferruginea*).
- la Bécassine double (*Gallinago media*), très régulière.
- le Chevalier stagnatile (*Tringa stagnatilis*).
- l'Oedicnème criard (*Burhinus oediconemus*).
- le Héron pourpré (*Ardea purpurea*).
- le Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*).
- la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*). Jusqu'à 1000 individus peuvent stationner en mer devant le site.
- la Marouette poussin (*Porzana parva*), très régulière.
- la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*).

On note également le passage très fréquent sur la zone du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) et du Goéland d'audouin (*Larus audouinii*) (présent aussi durant la période de reproduction puisqu'il niche à moins de 2 km).

- **Concernant les reptiles et les amphibiens :**

On recense la présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), du Crapaud vert (*Bufo viridis*) et du Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*). Ces espèces sont toutes deux protégées nationalement et citées à l'annexe II de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore ».

- **Concernant les poissons :**

Présence de la Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*) dans la Gravona, espèce protégée et rare.

- **Concernant les insectes orthoptères (Sauterelles et criquets) :**

Trois espèces déterminantes (dont deux endémiques) ont été trouvées, *Rhacocleis corsicana*, *Eyrepocnemys plorans* et *Shingonotus uvarovi*; cohabitation remarquable sinon unique en Corse d'espèces montagnardes et littorales, probablement du fait de la présence de la lande à Genet de Salzman (unique en Corse à cette altitude et sur une grande surface).

- **Concernant la flore sur les terrasses sableuses et la plage :**

On note la présence de six espèces de plantes déterminantes et protégées nationalement sur la zone :

- la linaria jaune (*Linaria flava subsp. Sardoa*). Plante endémique protégée et inscrite à l'annexe 2 de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore ».
- l'Euphorbe des dunes (*Euphorbia peplis*). Plante rare et protégée.
- la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*).
- le Serapias méconnu (*Serapias neglecta*).
- le Serapias à petites fleurs (*Serapias parviflora*).
- la Buglosse crispée (*Anchusa crispa*), Plante endémique et inscrite à l'annexe II de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore ». Cette station correspond à une introduction récente dont la pérennité n'est pas certaine.

- **Concernant la malacofaune sur les terrasses sableuses et la plage :**

La zone constitue la seule localité mondiale de l'Escargot de Corse (*Helix (tyrenaria) ceratina*). Cette espèce est protégée et est considérée comme proche de l'extinction dans le livre rouge international des espèces menacées.

- **Concernant les habitats :**

Trois habitats listés à l'Annexe I de la directive européenne " Habitat-Faune-Flore " 92/43/CEE sont également recensés:

- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes et du *Molinio-holoschoenion*.
- Végétation annuelle des laines de mer.
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*.

La présence de landes à genêts de Salzman : uniques en Corse (et au monde) par leur couverture au sol est un autre enjeu important de cette zone.

### **3 -PROPOSITIONS de GESTION et de VALORISATION du MILIEU**

Pour la gestion de cette zone, il serait intéressant de s'assurer la maîtrise foncière des terrains se situant sur la bordure littorale de la commune de Grosseto-Prugna et

Bastelicaccia. Dans cet objectif le Conservatoire des Espaces Littoral et des Rivages Lacustres pourrait poursuivre les acquisitions.

Avant toute autre considération, la mise en place d'une gestion adaptée devra passer par la réhabilitation des milieux fortement dégradés tels que les landes à genêt de Salzmann.

#### **4 - BIBLIOGRAPHIE et ORGANISMES CONTACTES**

BOITIER E., PETIT, D et BARDET O, 2008 - Bilan des prospections des sites désignés par la DIREN Corse en 2007 pour les orthoptères. Rapport DIREN Corse et Alcie d'Orbigny , Aubière : 28 p.

BONACCORSI G, 1985 - Les oiseaux de l'embouchure du Prunelli, In Les oiseaux de Corse, annales de la première réunion avifaune de la Corse Vizzavone, 10 et 11/XI/1984. Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse.

BONACCORSI G, 1994 - Avifaune de la Basse vallée de la Gravona. Editions Piazzola et la Marge; Ajaccio: 141 p.

BONACCORSI G, 1994 - Les marouettes dans la base vallée de la Gravona durant la période 1980-1994. Travaux scientifiques Parc Naturel Régional de Corse et Réserves Naturelles, Trav Sci ;47 P 83-88.

BONACCORSI G, 1998, Compléments à l'avifaune de la Basse vallée de la Gravona. Travaux scientifiques Parc Naturel Régional de Corse et Réserves Naturelles. Trav Sci ;58 : 143-172.

BONACCORSI G, 1998 - Notes au sujet d'un passage pré-nuptial exceptionnel d'anatidés à Capitello et Campo dell'Oro de février à avril 1996. British Ornithologists' Union c/o the natural History Museum.

BONACCORSI G, 2006 - Avifaune de la basse vallée de la Gravona. 2004-2006. Imprimerie Rosa Print, 550p + Annexes.

BONACCORSI G, 2006 - Le Blongios nain en Corse : un visiteur et nicheur furtif, *Alauda*, 74 (1) p. 101-102.

BONACCORSI G., THIBAUT J-C, 1999 - The birds of Corsica. BOU Check list series : 17 : 169 p.

BONACCORSI G., RECORBET B, 1994 - Migration pré-nuptiale et statut de la Sarcelle d'été (anas querquedula) en Corse (France). Travaux scientifiques Parc Naturel Régional de Corse et Réserves Naturelles, Trav Sci ;49 P 89-101.

BOUCHET P, RIPKEN T., RECORBET B, 1997 - Conservation of a narrow-range mediterranean island endemic, *Helix ceratina*, from corsica : *Journal of Conchology spacial* publication N°2 : 205-208.

BOUCHET P, RIPKEN T., RECORBET B - 1998, Conservation of a narrow-range mediterranean island endemic, *Helix ceratina*, from corsica : *Journal of Conchology spacial* publication N°2 : 205-208.

CHEVALIER L., CHARRIER M, 2002 - Etude de la démographie d'*Helix ceratina* et des interactions nutritionnelles ente cet escargot et la végétation du site du Ricanto, en vue de la conservation de l'espèce et de sa réimplantation en d'autres sites de Corse. Université de Rennes 1: 157 p.

FEDERICI S, 1996 - Etude de l'habitat et de l'abondance de l'Escargot de Corse *Helix ceratina* dans le cadre de la protection du site de Campo dell'Oro. Rapport DESS Ecosytèmes méditerranéens, Université de Corse/DIREN , 38 p + annexes.

JOLIN C, 2004 - Inventaire de l'oedicornème criard *Burhinus oedicornis*, dans le cadre de Natura 2000 ; enquête nationale du dénombrement des oedicornèmes nicheurs. Rapport d'expertise AAPNC/DIREN de Corse 49 p.

LEBRET A, 2000 - Problématique de gestion de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) en Corse Annexe 2 directive Habitats par rapport aux introductions d'une espèce invasive : la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*). Conservatoire régional des sites/OEC/DIREN : 31 p + annexes.

LECOQ M, 1851 - Notes sur les mœurs de l'*Helix tristic*. Journal de Conchyologie, 146-151.

MARCELESI J. 2006 et 2007- Observations personnelles

MILANO A, 1989 - Etude phytosociologique et cartographique de quatre plages du sud du golfe d'Ajaccio : Ricanto, Capitello, Porticcio, Verghia. Mémoire de Maîtrise, Université de Corse, 31 p.

PATRIMONIO O., 1985 - Observations personnelles.

PARADIS G., 1995 - Observations personnelles marais de Caldaniccia (relevés botaniques).

PARADIS G, PIAZZA C, 2003 - Effectifs de l'endémique rare et protégée *Linaria flava* (Poiret) Desf. Subsp. *Sardoa* (Sommier) A. Terracc. dans ses stations de la Corse du Sud en 2002 et 2003. *Journal Botanique de la société Botanique de France* 23 : 43-55.

PETHEY P., 1963 - Etude géologique de la région d'Ajaccio. Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Corse, n°569 : 37-50.

TAJASQUE R., 1986 - Observations personnelles.

RECORBET B., 1993-2005 - Observations personnelles.

ROCHE B, 2001 - Atlas des poissons d'eau douce de Corse, DIREN de Corse, 49 p.

<b>Annexe 10 : Estimation des dépenses pour le programme d'aménagement et de mise en valeur</b>
---

**Travaux**

1	Travaux préalables	170 375,00 € HT
2	Terrassements	99 000,00 € HT
3	Sols et chemins	74 645,00 € HT
4	Maçonneries	67 800,00 € HT
5	Signalétique	4 850,00 € HT
6	Mobilier extérieur	143 550,00 € HT
7	Plantations	163 265,00 € HT

<b>TOTAL HT</b>	<b>723 485,00 € HT</b>
<b>TVA (8%)</b>	<b>57 878,80 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>781 363,80 € TTC</b>

**Carnet de mission**

<b>2000 ex.</b>	<b>15 000 € TTC</b>
<b>TOTAL TTC</b>	

<b>Montant TTC</b>	<b>796 363,80 € TTC</b>
--------------------	-------------------------

**Annexe 11 : Formulaire standard de données (extraits)**

---

**NATURA 2000****FORMULAIRE STANDARD**

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

---

**1. IDENTIFICATION DU SITE**

<i>I.1. TYPE</i>	<i>I.2. CODE DU SITE</i>	<i>I.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>I.4. MISE A JOUR</i>
<b>B</b>	<b>FR9400619</b>	<b>199510</b>	<b>200608</b>

*I.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000**I.6. RESPONSABLE(S):*

DIRECEN Corse / SPN-IRCG-MNH28

*I.7. APPELLATION DU SITE:*

CAMPO DELL'ORO (AJACCIO)

*I.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:*

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200207

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 8 47 32

LATITUDE

41 54 54

WGS (Decimal)

### 2.2. SUPERFICIE (HA):

39,00

### 2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

### 2.4. ALTITUDE (M):

MIN

0

MAX

10

MOYENNE

### 2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR831

Corse -G1 -Gad

100

### 2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpes

Atlantique

Boreale

Continental

Macaronésienne

Méditerranéenne

## 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

#### TYPES D'HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
2230	18	B	C	C	C
6420	13,4	C	C	C	C
2230	12	C	C	C	C
92A0	6,3	C	C	C	C
2130	3,2	C	C	C	C
9230	3	D			
1230	1,5	C	C	C	C
2260	0,5	D			
1430	0,05	D			
3170	0,02	D			
6420					

**3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil****3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidents	Migrateurs		Population	Conservation	Indicant	Global
			Nidific.	I hivern.				
1.120	<i>Discoglossus sardus</i>	F				D		
1.220	<i>Bufo orbicularis</i>	F				D		

**3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil****3.2.g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil**

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Indicant	Global
1.715	<i>Linaria flava</i>	6000-7000 (200)	D	C	A	D

## 3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
<b>B M A R F I P</b>			
I	<i>Tyrrhenaria ceratina</i>	<1000	A
F	<i>Euphorbia peplois</i>		D
F	<i>Gentia salicarni</i> var. <i>salicarni</i>		R
A	<i>Bufo viridis balearicus</i>		R
A	<i>Nyla sarda</i>		R

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert
Bunus, vlags de sable, caillair	10
autres herbes (incluant les zones urbanisies et industrielles, routes, mcherges, mines)	70
landes, broussailles, marais, saups et sarvignes, phrygane	20
couverture totale	100 %

### Autres caractéristiques du site

concernant les "autres terres", il s'agit de sol de tundra en cours de réhabilitation qui ont servi pendant des années de terrain vague et de parking. A terre la lande et la végétation de haut de plage sont reconnaissables. Sous la formation quaternaire, le site est situé au débouché de la cravon. Le dune est constituée essentiellement d'alluvions anciens. Le bassin versant est quant à lui principalement composé de granite de carbonifère.

### 4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

entre des groupements uniques pour la corée (et au monde ?) de landes denses à creux de silicium (notamment effluents var. salinants) sur sables du littoral fixés et de scrophulaire raseuse (*Scrophularia racemosa*), on trouve en abondance sur ce site une espèce végétale d'intérêt européen la tinaire jaune (*Linaria fava*) (une des 10% des effectifs corées) avec plus de 2000 pieds en 2000 (soit environ 20% la population corée et française) ce secteur attentionné de l'aire de l'aire abrite l'unique station mondiale d'un mollusque terrestre endémique protégé au niveau national l'escargot de corée (*Helix coratana*), récemment retrouvé sur ce site après 100 ans environ et considéré en danger de disparition par l'Union (moins de 200 individus sur la zone). Il est inféodé à la lande et aux peuplements de haut de plage sur la bande littorale.

### 4.3. VULNERABILITE

cette zone située entre le centre ville et l'aéroport d'Avignon (70 000 habitants) subit une pression anthropique importante qui menace les formations végétales et la faune d'une très grande originalité. Ce secteur (zone verte) supporte assez bien le piétinement mais les routes lui sont fatales. L'ensemble a déjà été fortement affecté par le passé (première, voirie...) une très importante opération de réhabilitation a été menée à bien entre 2000 et 2002. Cette opération a permis une fructification de nombreux pieds de *Linaria fava* ont recolonisés des secteurs auparavant devenus presque stériles. L'arrêt de la circulation des véhicules à moteur sur la voie, la mise en œuvre des zones de haut de plage et la remise en état naturel d'une vaste terre verte ont été les trois actions principales de réhabilitation du site. Les plantations avec des espèces végétales locales ont aussi été réalisées. Une deuxième tranche de réhabilitation prévue en 2012-2013 va permettre de révoquer les habitats remarquables.

### 4.4. DESIGNATION DU SITE

### 4.5. REGIME DE PROPRIETE

terres domaniales rattachées au conservatoire du littoral à 100%

### 4.6. DOCUMENTATION

Ministère de l'écologie, 1999. Avignon de la basse vallée de la cravon et du vaucluse. Travaux scientifiques du parc naturel régional et réserves naturelles de corée, NF, 18 : 1-21

## 6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

### 6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX, ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

#### IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE

CODE	INTERITE	% DU SITE	INFLUENCE
600	A B C		+ 0 -
601	A B C		+ 0 -
602	A B C		+ 0 -
603	A B C		+ 0 -
604	A B C		+ 0 -
605	A B C		+ 0 -
606	A B C	20	+ 0 -
607	A B C	15	+ 0 -
608	A B C		+ 0 -

#### IMPACTS ET ACTIVITES AUX ALENTOURS du site

### 6.2. GESTION DU SITE

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Le conservatoire du littoral est affectataire des terrains et a confié la gestion de ceux-ci au département de la corse du sud

#### GESTION DU SITE ET PLANS

Le département de la corse du sud par convention avec le conservatoire du littoral assure l'entretien du site.

**Annexe 12 : Arrêté préfectoral d'Approbation du DOCOB**



**PREFET DE LA CORSE-DU-SUD**

DIRECTION REGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

**Arrêté du 27/12/2010 n° 2010361-0009**

**portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire**

**FR9400619 « Campo dell'Oro (Ajaccio) » (Natura 2000)**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,**

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du président de la république du 28 juillet 2008 nommant M. Stéphane BOUILLON en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 08-0327 du 3 avril 2008 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400619 « Campo dell'Oro (Ajaccio) » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2010 modifié portant délégation de signature à M. Eric MAIRE secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

Vu l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 29 septembre 2010 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud,

### **ARRETE**

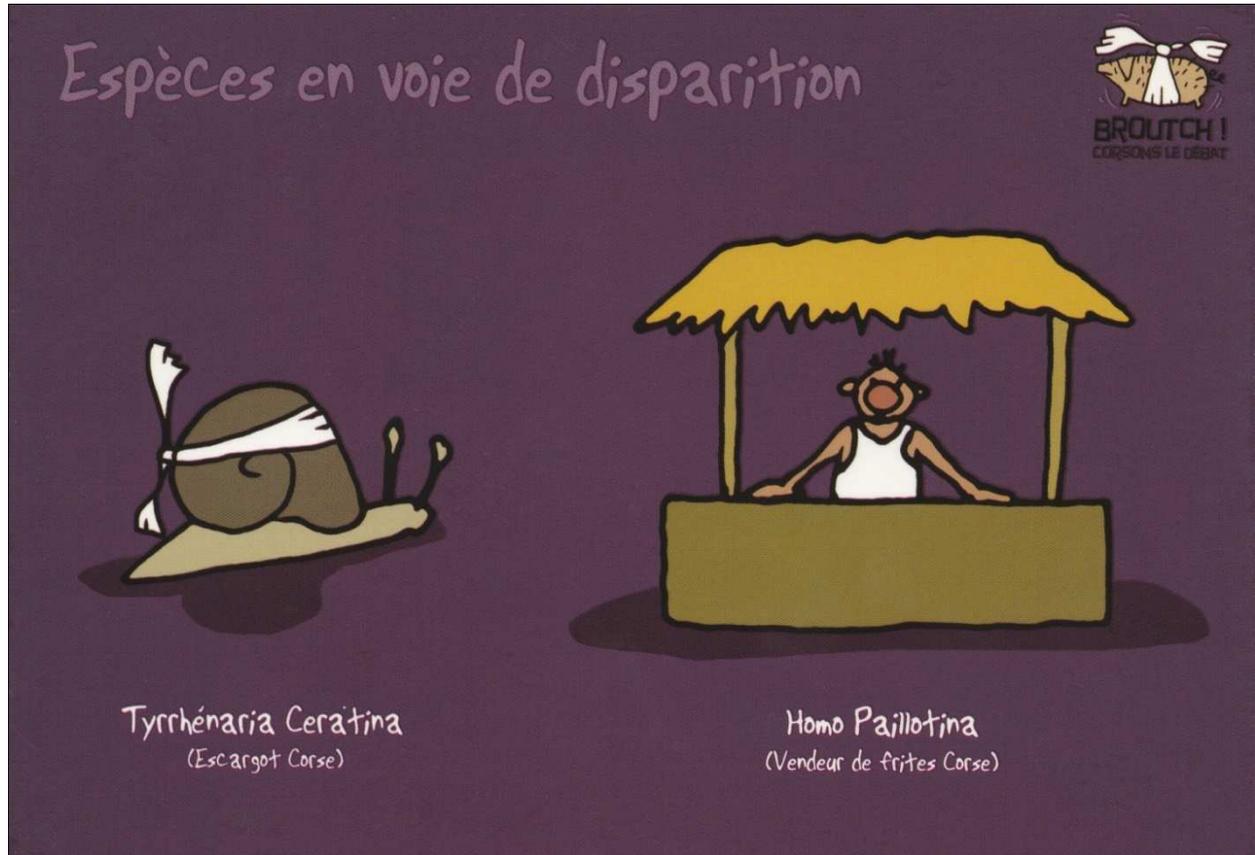
- Article 1er** - Le document d'objectifs du site d'importance communautaire FR9400619 « Campo dell'Oro (Ajaccio) » (commune d'AJACCIO), annexé au présent arrêté, est approuvé.
- Article 2** - Le document cité à l'article 1<sup>er</sup> peut être consulté à la préfecture de la Corse-du-Sud, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi qu'en mairie d'AJACCIO.
- Article 3** - Pour l'application du document cité à l'article 1<sup>er</sup>, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.
- Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud, et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

**Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général**

**SIGNE : ERIC MAIRE**

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Annexe 13 : Un peu d'humour



Source : <http://www.brouch.fr/cartes.html>